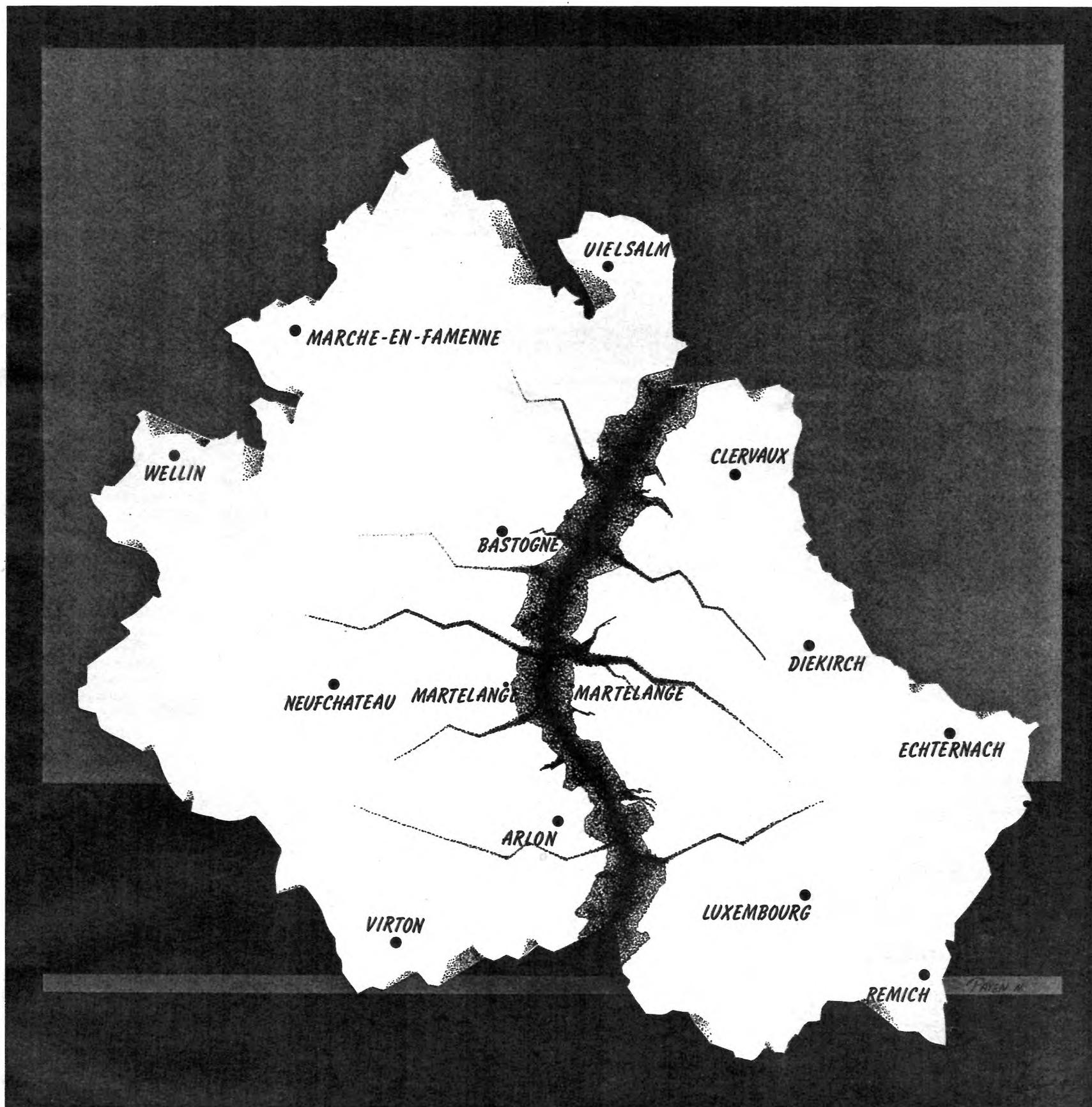


1839-1989 : 150 ans d'indépendance du Grand-Duché de Luxembourg



150 ans de séparation des deux Luxembourg

Deux Luxembourg valent mieux qu'un

Ce titre aurait paru sacrilège en 1839. Il reflète aujourd'hui la réalité vécue par les citoyens Luxembourgeois quoiqu'il faille nuancer le propos. Il y a 150 ans, la séparation fut ressentie comme un grand déchirement. Aujourd'hui, comme l'explique fort bien G. Trausch, l'Etat grand-ducal a mené à la Nation et nous pouvons ajouter à un sentiment provincialiste dans la partie restée belge. Ayant connu une évolution historique différente, les deux Luxembourg n'ont plus que la ressource d'être, selon l'expression de J. Planchard dans son message, des alliés objectifs. Plus qu'un constat, je dirais qu'il s'agit là d'un souhait et d'une volonté car, si l'alliance existe, il n'est pas toujours facile de la concrétiser autant dans les relations personnelles que collectives. Et je crois qu'au moment où le Luxembourg resté Duché fête son siècle et demi d'indépendance, la lucidité dans l'analyse de ces relations est le meilleur atout pour les rendre plus cordiales et plus efficaces encore.

De l'admiration à la jalousie

Envers leurs voisins, il est des Luxembourgeois belges qui nourrissent des sentiments absolument opposés qui vont, si j'ose dire, jusqu'à l'adulation pour les uns ou le dénigrement systématique pour d'autres.

Côté pile, le Grand-Duché serait un pays de cocagne, ses citoyens des êtres courageux, intelligents, habiles sur lesquels nous ferions bien de prendre exemple. Naturellement, on retrouve à la base de cette admiration les revenus élevés, les charges sociales et fiscales faibles, le chômage insignifiant... et les avantages que les habitants des régions voisines en retirent. «Heureusement que nous avons le Grand-Duché, ce n'est pas la Belgique qui m'a offert un emploi» ou «Heureusement qu'il y a les banques luxembourgeoises pour contrer la ponction du précompte belge» et j'en passe.

Côté face, il y a ceux pour qui le Luxembourgeois est difficile à côtoyer, égoïste, nationaliste chatouilleux, profitant sans vergogne de largesses concédées par les Etats plus grands et spécialement par la Belgique. Et de citer en vrac le laxisme bancaire, le faisceau hertzien de RTL, les différences autorisées de droits d'accises, la TVA, les institutions européennes, etc., comme éléments «injustes» qui créent la différence. Les reproches humains ne manquent pas non plus et l'un des plus fréquents parmi les frontaliers est la difficulté, dans certaines entreprises, d'obtenir une promotion face à un collègue luxembourgeois.

Quant aux Grands-Ducaux, leurs sentiments apparaissent comme moins «pointus» pour autant qu'on puisse en juger de l'extérieur. Certes, il ne nourrissent pas toujours beaucoup d'amitié pour leurs voisins. Malgré la proximité linguistique, il subsiste une volonté de distanciation envers l'Allema-

gne. Les souvenirs des invasions sont restés dans la mémoire collective. Le même phénomène aura sans doute joué dans la «froideur» que les Belges estiment manifestée à leur égard. Faut-il mettre en cause le «lâchage» de 1839, les volontés annexionnistes de 1918? On peut enfin se demander s'il n'y a pas un réflexe instinctif de défense. Le Luxembourg est un Etat dont l'existence n'est aujourd'hui ni contestée ni menacée. Mais un petit garde toujours une certaine prudence, de la méfiance même envers les «gros». Et au-delà de l'Etat, il y a la nation. Il est symptomatique que le Grand-Duché ait ressenti en 1984 la nécessité d'inscrire enfin le Luxembourgeois comme langue nationale. Simple consécration, souci d'affirmation de l'identité culturelle, crainte d'être noyé dans le concert européen? Peut-être bien le tout à la fois.

La chance d'être petit

Les Luxembourgeois des deux côtés de la frontière auraient pourtant tort de nourrir des complexes d'infériorité ou de supériorité. Les circonstances historiques ont séparé leurs destinées mais leur ont forgé de nouveaux liens. Sa petite superficie a finalement été bénéfique pour un pays que certains considéraient comme moribond dès sa naissance. Il y a eu deux miracles luxembourgeois. Tout d'abord la minette. Et, ensuite, au moment où l'importance de la sidérurgie faiblissait, la construction européenne qui a fourni d'autres avantages. De manière permanente en sus, le Luxembourg a pu mettre en place une législation économique et sociale originale et performante, sa dimension réduite n'inquiétant pas ses voisins. Ajoutons que le plurilinguisme conservé à la charnière des mondes roman et germanique a été un atout non négligeable.

Le tout couronné par une succession d'hommes d'Etat remarquables qui ont su mettre en valeur les dons de la nature et de l'histoire.

Le Luxembourg belge aurait-il pu avoir sa place dans cette construction? Il est impossible d'imaginer de manière sérieuse un autre passé mais on peut se demander si la coexistence des quartiers allemand et wallon, selon l'expression de 1839, aurait pu subsister. Même si comparaison n'est pas raison, l'exemple belge vient immédiatement à l'esprit. Il ne faut en effet pas s'illusionner: il n'existait pas dans les couches populaires une véritable communauté de pensée. La séparation a été vite acceptée; les regrets n'ont pas duré. Aujourd'hui, on constate d'ailleurs que les liens personnels avec la Lorraine et les Ardennes françaises sont plus étroits qu'avec le Grand-Duché. Les exemples abondent à commencer par le nombre de mariages «interfrontaliers» et les difficultés d'adaptation de certains belges qui sont allés s'installer dans des villages grands-ducaux. Sans généraliser hâtivement, il faut prendre en compte ces faits de la vie quotidienne.

Etre voisins: chance ou malchance?

Même si on est «frères séparés», il n'y a pas que des avantages dans un tel voisinage.

Malgré les aides offertes, il n'est pas toujours facile aux responsables économiques provinciaux de lutter contre l'arsenal législatif grand-ducal dans la quête d'investisseurs. On peut rétorquer qu'un emploi est un emploi et qu'au niveau salarial, il vaut finalement mieux qu'il soit situé Outre-Gaichel. C'est oublier les retombées pour la communauté. Il est difficile de chiffrer les pertes financières subies par l'Etat, la Province, les communes mais elles doivent être terriblement importantes. Les quelque 7.500 frontaliers — et spécifions bien qu'ils ne sont pas en cause — ne paient pas d'impôts en Belgique. C'est une conséquence de la Convention fiscale qui par ailleurs permet aux intérêts luxembourgeois de rapatrier leurs bénéfices réalisés en Belgique sans payer de précompte. On comprend que l'Arbed ait investi à Sidmar... Rien que le manque à gagner des communes en ce qui concerne la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques est estimé à environ cent cinquante millions. Il faudrait aussi parler des impôts et taxes des entreprises qui ont préféré «émigrer» de l'autre côté de la frontière. A retenir aussi les conséquences sur une partie du commerce indépendant. Ainsi, une ville comme Arlon compte seule-

ment deux ou trois stations d'essence pour vingt-cinq mille habitants. Inutile de poursuivre la liste. Pourtant, Province et communes doivent veiller à assurer le meilleur service et les équipements utiles à tous avec un handicap important dans les moyens directs comme dans le pouvoir d'emprunt.

Cela ne pouvait être passé sous silence. Il reste que l'on doit se réjouir de l'extraordinaire progression qu'a connu l'emploi frontalier ces dernières années. Un emploi en général bien rémunéré et de qualité. De plus, le niveau de vie élevé au Grand-Duché sert aussi le commerce belge. On ne pense habituellement qu'à l'essence, à l'alcool et aux cigarettes alors qu'il y a un mouvement en sens inverse. Les achats des Grands-Ducaux dans la province sont loin d'être négligeables, notamment dans le secteur alimentaire. On pourrait également parler de l'influence sur l'immobilier depuis l'ouverture de l'autoroute. Quant à la sécurité de l'emploi, elle est certainement aussi forte qu'en Belgique. Le Grand-Duché apprécie la main-d'oeuvre belge, ne cache pas préférer un frontalier à un immigré en raison des qualifications exigées d'une part et de la présence d'une forte proportion d'étrangers (plus du quart de la population) sur son territoire ce qui commence à susciter, même s'il n'a pas (encore) de l'ampleur, un mouvement xénophobe. S'il ne faut pas les nier, il serait exagéré de dramatiser quelques attitudes protectionnistes. L'emploi frontalier est d'autant moins menacé dans les circonstances économiques actuelles qu'il constitue un besoin vital dans un pays dont la natalité est une des plus faibles du monde.

Des relations améliorables

Les représentants des deux Luxembourg entretiennent dans l'ensemble des relations suivies et amicales. Cependant le Grand-Duché en tant qu'Etat n'a pas à négocier directement avec une province même si les deux régions ont eu un long passé commun. Là est tout le problème car l'Etat belge ne semble pas toujours avoir conscience de l'importance que revêt pour «son» Luxembourg l'état des relations avec le Grand-Duché.

S'il n'y a pas de convention à négocier actuellement, certains points sont améliorables. Encore faut-il qu'il existe une volonté politique de part et d'autre. Les années passent et diverses annexes aux textes officiels belgo-luxembourgeois n'ont jamais connu un début d'application. Il ne suffit pourtant pas de se tourner vers l'Etat grand-ducal qui semble parfois oublier quel peu les

«provinciaux». Car, même si le Luxembourg ne peut certainement pas s'estimer lésé par les divers accords conclus, la Belgique devrait commencer par balayer elle-même devant sa porte. Son attitude en certaines occasions — il suffit d'évoquer la dévaluation et l'antenne de Dudelange — n'a pas débordé d'élégance et même de correction. Elle ne semble pas non plus s'intéresser beaucoup à certaines questions communes touchant notamment à la culture et à l'environnement. Enfin, l'Etat belge ne semble pas pressé d'accorder des compensations aux communes qui ont été sacrifiées sur l'autel de la Convention fiscale. Espérons que, quand les lampions des fêtes de l'Indépendance seront éteints, nos représentants réactiveront le dossier.

Il n'est ici que des Européens

Il n'est plus possible de chanter d'une même voix «Il n'est ici que des Luxembourgeois». Et, pour être franc, de part et d'autre de la frontière, on ne le souhaite pas particulièrement. Un siècle et demi a passé, relâchant bien des liens, créant de nouvelles habitudes et même des moeurs particulières. Des similitudes ont disparu, des différences se sont accentuées. Subsistent néanmoins beaucoup de points concordants. Surtout, les relations... luxembourgeoises ont gagné en raison ce qu'elles ont perdu en sentiment. Avouons que l'intérêt est un puissant levier. Et l'intérêt bien compris de tous les Luxembourgeois, nationaux comme provinciaux, est non seulement de maintenir mais de renforcer des relations qui conservent un caractère privilégié de par un riche passé commun et la communauté de langue avec le pays d'Arlon dont le rattachement à la Belgique se révèle paradoxalement aujourd'hui comme un atout précieux.

Demain, après-demain, tous les Luxembourgeois pourront clamer: «Il n'est ici que des Européens». Les écueils ne manqueront pas mais les habitants de l'ancien Duché sauront les surmonter plus facilement qu'ils s'épauleront dans une communauté d'intérêts faite d'estime et de respect mutuels. Et un zeste de sentiment... Ermesinde aurait-elle pu imaginer plus beau symbole que d'avoir son mausolée à Clairefontaine, à la charnière des deux Luxembourg, au coeur d'une Europe qui commence à dépasser ses déchirements passés et ses nationalismes. Oui, dans cette optique, deux Luxembourg peuvent valoir mieux qu'un!

Jo MOTTET.

Le passé commun des deux Luxembourg: de César à la séparation de 1839

1839: les deux Luxembourg sont séparés. Cette frontière imposée par les grandes puissances de l'époque séparait une population élevée dans un même berceau et marquée par un même passé commun qui remonte plus loin que l'époque romaine. Il est cependant des éléments qui n'ont pas changés. L'Ardenne belge se continue au Grand-Duché par l'Oesling et la Lorraine belge est le prolongement du Gutland grand-ducal: ces deux régions ayant servis de support géographique au Duché d'antan. Il fut également un temps où le Grand-Duché, au 17e siècle, s'étendait aux contreforts de l'Eifel allemand et atteignait Dinant et Thionville.

A l'époque de César, le pays était recouvert par une immense forêt, la **plus vaste de la Gaule**, selon le général romain. C'est là que résidaient nos ancêtres gaulois qui vénéraient Arduenna: chevauchant un sanglier, cette déesse symbolisait la forêt à la fois inextricable et protectrice. Malgré leur courage, ils durent se soumettre aux légions de César. Bientôt, de riches villages agricoles se substituèrent aux archaïques villages gaulois. L'empreinte de Rome se manifesta dans tous les domaines: commerce, agriculture, art de construire, langue, religion, voies de transport. Pour ce dernier point, on connaît le remarquable réseau de chaussées qui virent le jour dès le 1er siècle: Reims-Trèves, via Arlon, Reims-Cologne, Bavi-Trèves, Metz-Cologne... En cinq siècles, la romanisation avait marqué d'une manière déterminante le destin du Luxembourg.

Les invasions germaniques du 5e siècle bouleversèrent tout l'occident. Dans un premier temps, l'époque mérovingienne, on assista à un retour en arrière par l'abandon des villes et des routes et par conséquent du commerce. Cependant, on

pressentit un changement après la conversion de Clovis. Les débuts d'une évangélisation apportée par des missionnaires du Midi de la France et d'Irlande qui avaient été moins touchés par les invasions. Des églises apparurent çà et là. Il faut cependant attendre le règne des Carolingiens pour assister à une nouvelle marche en avant. Les monastères d'Echternach, Stavelot, Malmédy et Saint-Hubert vont jouer un rôle civilisateur important. On assiste à la naissance de marché et de foires. A la fin, du règne de Charlemagne, l'Europe est le théâtre des invasions normandes. Epoque où furent édifiées des forteresses sur le territoire des deux Luxembourg: Luxembourg, Autel, Bouillon, La Roche, Houlfenfelt, Clervaux, Wiltz, Houfalize, Vianden,... Ainsi s'installe le régime féodal, morcelant à l'infini le territoire et l'autorité.

L'origine des Comtés et leur unification

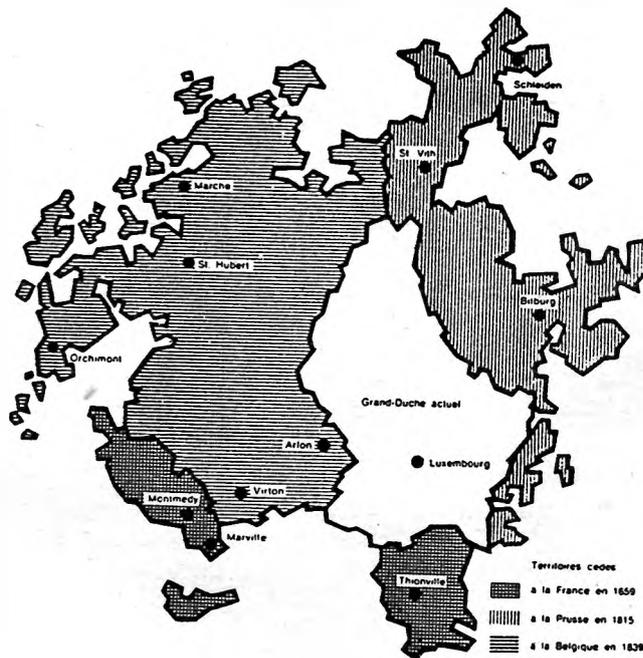
Dès le 10e siècle, les seigneuries féodales se regroupent en des ensembles plus grands. Ainsi apparaissent dans l'ordre, les comtés de

Bastogne, de Luxembourg, d'Arlon, puis plus tard de Bouillon, La Roche, Chiny, Vianden, Durbuy,... Entre le 10e et le 14e siècle, les comtes de Luxembourg entreprennent le rassemblement de tous ces territoires. Par héritage, achat, politique d'influence, mariages, ils se rendent maîtres successivement du marquisat d'Arlon, du Comté de La Roche, de la Terre de Durbuy,... Ainsi, au milieu du 14e siècle, ils ont réalisé l'unification et bâti le duché de Luxembourg.

Parmi les princes luxembourgeois qui ont joué un rôle prépondérant dans l'unification du pays, on ne peut passer sous silence les noms de la comtesse Emersinde (+ 1247), fondatrice de l'abbaye de Clairefontaine, Henri VII qui devint empereur (1308-1313), Jean l'Aveugle qui fut aussi roi de Bohême et transforma en forteresses les villes de La Roche, Bastogne et Marche et mourut glorieusement à Crécy en 1346. Vint ensuite le célèbre Charles IV (1346-1353), connu par la «Bulle d'Or» et par l'érection du Comté de Luxembourg en Duché (1354). Plus tard, au début du XVe siècle, un autre prince luxembourgeois accéda à l'empire, ce fut Sigismond. Avec lui s'éteignit la ligne masculine de la Maison impériale de Luxembourg et l'apogée du Duché.

La mainmise bourguignonne

Dans le courant du XVe siècle, le Luxembourg va passer sous la domination étrangère mais gardera néanmoins une certaine autonomie. En 1411, Wenceslas II, fils de Charles IV, donne le Luxembourg en gage à Elisabeth Görlitz qui vient



Les trois démembrements du Luxembourg.
(carte de P. Margue)

d'épouser Antoine de Bourgogne, frère de Jean sans Peur.

Un mariage préparé par le Duc de Bourgogne pour favoriser l'annexion du Luxembourg. Mais lorsqu'Antoine de Bourgogne et son épouse voulurent se faire reconnaître par les Luxembourgeois, la noblesse du pays, avec à sa tête Huart d'Autel et Gérard de Bastogne, qui défendait la candidature d'un gouvernement français, se révolta. Antoine de Bourgogne dirigea alors trois expéditions militaires contre les nobles du Duché. Mains châteaux dont celui d'Autel, furent rasés, mais malgré la paix signée à Clervaux, les nobles se rebiffèrent.

Antoine de Bourgogne meurt à Azincourt en 1415 et Elisabeth Görlitz gouverne seul le Luxembourg mais sa politique déplait aux Luxembourgeois. Elle donne alors le Luxembourg en gage à Philippe le Bon qui s'empare par la force de la ville de Luxembourg en 1413. Le pays sera dès lors considéré comme principauté bourguignonne. Il passera par la suite aux mains de Charles Quint qui l'intègre dans ses XVII provinces. Au XVIIe siècle, le Luxembourg traverse une crise terrible: le siècle de malheur, surnommé ainsi à cause des guerres continuelles, de l'insécurité permanente, des épidémies, notamment la peste... Plus des deux tiers des habitants moururent tandis que de nombreux villages furent abandonnés pour toujours. Au XVIIIe, le Duché passe sous la domination de l'Autriche de 1713 à 1792. Un siècle de paix et d'une certaine prospérité pour nos ancêtres.

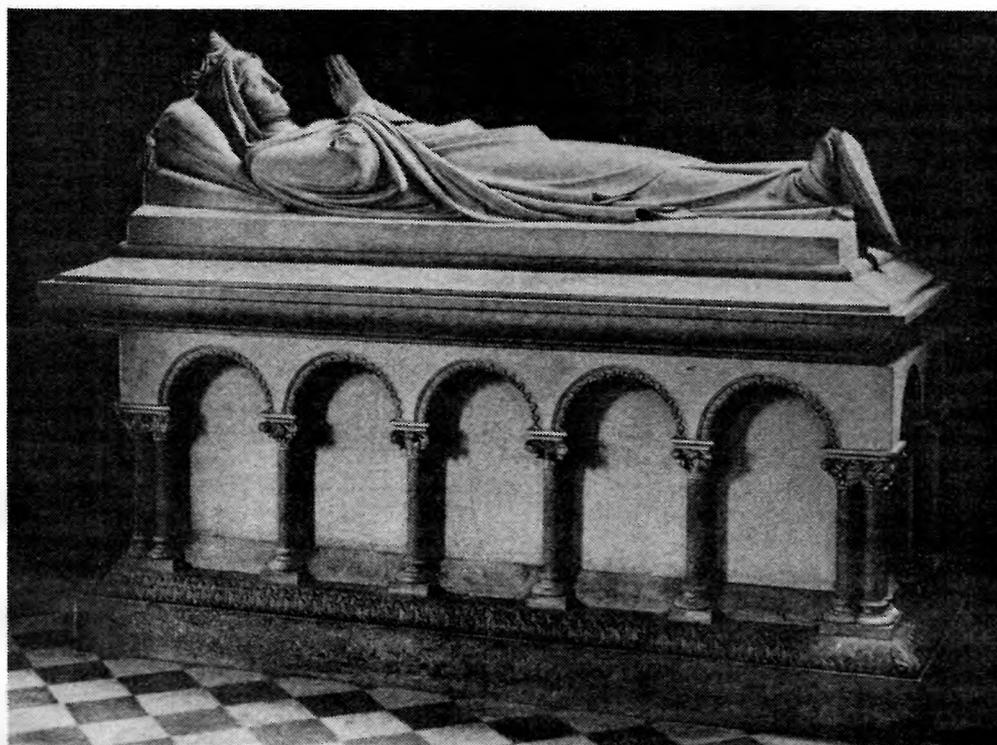
Sous la Révolution et l'Empire

Dès 1792, les troupes de la Révolution firent irruption à nos

frontières. L'abbaye d'Orval fut pillée et incendiée, puis ce fut le tour de celle de Clairefontaine. En 1794, après un violent engagement à Weyer, l'armée française de Jourdan refoula les Autrichiens qui défendaient Arlon. Inscrit sur l'Arc de Triomphe à Paris, le nom d'Arlon rappelle l'une des premières victoires des troupes révolutionnaires. Après l'héroïque et fameux siège de Luxembourg (1795-1796), notre pays fut occupé par les troupes révolutionnaires et annexé à la France.

L'introduction du nouveau régime suscita des oppositions dans le Luxembourg tant du côté germanique que wallon. En 1796, nos ancêtres se rebelèrent contre les réquisitions et ce fut la guerre des Cocardes. En 1798, la conscription provoqua la guerre des paysans (Kleppelkrich: guerre des gourindins). Le dernier mot revint aux Français à chaque reprise. Nos ancêtres finalement soumis participèrent alors aux campagnes de Napoléon. Au lendemain de Waterloo, les 4 grandes puissances font du Luxembourg un état indépendant qu'ils donnent à Guillaume Premier, roi des Pays-Bas. Le Luxembourg, théoriquement indépendant, était inclus pratiquement dans le Royaume. Malgré de louables efforts pour relancer l'économie (Nationale 4, Canal des Ardennes, exploitation du minerai de plomb à Longwilly,...), Guillaume mécontenta nos ancêtres par sa politique religieuse, sa mauvaise répartition des impôts, ses promesses non tenues, ses exploitations maladroites de nos richesses. On en vint alors à la Révolution belge...

D'après
M. Louis Lefèvre.



Le tombeau d'Ermesinde à la chapelle de Clairefontaine. Ermesinde est considérée comme une des principales unificatrices du Duché.

Les relations et rapports entre les deux Luxembourg, hier, aujourd'hui et demain

Pour le Grand-Duché de Luxembourg, ce 19 avril 1989 marque la 150^e journée anniversaire de son indépendance. Cet anniversaire, nous le célébrons avec éclat: ces jours-ci, des festivités remarquées ont lieu à Luxembourg, qui seront suivies au cours de l'année de nombreuses manifestations commémoratives dans divers domaines. L'année 1989 est aussi l'occasion de nombreuses recherches et de toute une réflexion sur la genèse et le devenir de notre pays et de notre nation.

Pour la Province du Luxembourg, le Traité de Londres du 19 avril 1839 n'est pas moins

important que pour le Grand-Duché, mais il revêt évidemment une signification fort différente. Vu de Belgique, il peut paraître étonnant de voir les «Grand-Ducaux» commémorer avec autant d'éclat ce traité qui, en somme, signifiait en premier lieu le démembrement du pays, la séparation de sa population, l'amputation des deux tiers de son territoire. Et il est certes vrai qu'à l'époque des événements, les Luxembourgeois, d'un côté comme de l'autre de la nouvelle frontière, ont ressenti ce traité principalement comme la cause de leur séparation. L'ancien Luxembourg bilingue n'avait pas



connu de problème linguistique. Les liens humains entre les populations des territoires maintenant séparés avaient été nombreux et étroits. Bien des Luxembourgeois accédant à l'indépendance dans ces circonstances auraient sans doute préféré rejoindre la Belgique avec leurs amis francophones.

Mais les grandes puissances en ont décidé autrement, et devenus maîtres chez eux, les «Grand-Ducaux» ont, au fil des décennies, pris goût à l'indépendance qui leur avait été octroyée. Ils ont pris conscience de leur identité culturelle, fondée sur un idiome qui leur était propre. Un véritable sentiment national s'est ainsi développé progressivement, qui a trouvé une expression évidente au lendemain de la première guerre mondiale, lorsque les Luxembourgeois ont opté par référendum pour la Grande-Duchesse Charlotte et pour l'indépendance qu'elle symbolisait.

Les festivités qui ont lieu aujourd'hui doivent être considérées à cette lumière. Mais elles constituent aussi un rappel de celles qui ont marqué, en 1939, la commémoration du centième anniversaire de l'indépendance. Face à la menace d'une nouvelle invasion étrangère, les Luxembourgeois du Grand-Duché avaient usé de cette occasion pour manifester avec ferveur leur volonté de liberté. Comment pourrions-nous aujourd'hui, ne pas nous souvenir de ces péri-

péties encore récentes de notre histoire nationale?

Mais je reviens aux relations entre les deux Luxembourg, qui sont restées intenses, même si elles se sont naturellement quelque peu estompées après 1839 et la séparation par une frontière politique. Celle-ci devait devenir à nouveau plus perméable à partir de 1919 et la création de l'Union économique belgo-luxembourgeoise. Les échanges sont ainsi restés fréquents à tous les niveaux.

Aujourd'hui un lien particulièrement important s'y est ajouté qui mérite d'être souligné. C'est celui créé par les milliers de résidents de la province de Luxembourg qui viennent chaque jour travailler au Grand-Duché. Ce lien illustre de façon éloquente que les deux Luxembourg ont encore bien des intérêts qui leur sont en commun malgré la frontière qui les sépare.

Au sein de notre partie de l'Europe, une coopération interrégionale de plus en plus suivie est d'ailleurs en train de se mettre en place dans de nombreux domaines, comme la culture, l'environnement, les universités ou l'artisanat entre autres. Au cœur de la Communauté Européenne, la grande région Saar-Lor-Lux est en passe de devenir la scène d'une coopération transfrontalière intense qui réunit à nouveau la Province du Luxembourg et le Grand-Duché au sein d'une entreprise commune. Je ne citerai comme exemple que le Pôle européen

de développement, qui, fondé sur une tradition industrielle commune, devient aussi un instrument commun de la lutte contre le déclin de la région sidérurgique dépassant les frontières politiques.

Ce type d'initiative est appelé à se multiplier dans l'Europe de 1992, qui sera aussi l'Europe des régions. L'interpénétration des activités économiques, sociales et culturelles s'intensifiera dans la grande région, touchant quatre pays différents, au moment où les frontières physiques s'effaceront dans le grand marché intérieur.

Au Grand-Duché nous accordons une importance considérable au renforcement de la coopération interrégionale. La grande région dispose d'une extraordinaire diversité de moyens et de ressources qui se complètent et qui peuvent contribuer à l'essor commun.

Dès lors je ne peux qu'être optimiste quant à l'évolution future des relations privilégiées entre les deux Luxembourg. Elles continueront à se développer de façon bilatérale, mais aussi à l'intérieur du contexte plus vaste de la grande région, englobant la Lorraine, la Sarre et la Rhénanie-Palatinat, régions dont certaines parties ont également appartenu à l'ancien Duché de Luxembourg.

Jacques SANTER
Président du Gouvernement
luxembourgeois,
Ministre d'Etat.

Le Limbourg belge et hollandais fêtent également leurs 150 années de séparation

Outre le fait de séparer les deux Luxembourg, le traité des XXIV articles d'avril 1839 consacrait également la scission de la province Limbourg en deux entités distinctes: le Limbourg belge et le Limbourg hollandais. Comme pour le Luxembourg, cette scission n'a pas tenu compte de la volonté des Limbourgeois belges et néerlandais. Elle ne semble d'ailleurs pas encore inscrite dans la réalité quotidienne de ces populations. C'est du moins ce qu'ont affirmé les deux gouverneurs, Harry Vandermeulen et J. Kremers, en présentant le programme des festivités marquant cet anniversaire sous le titre «*Limbourg sans frontière*» (des festivités qui coûteront quelques 8 millions à chacune des deux provinces). En effet, jusqu'au 26 décembre de cette année une multitude de manifestations sportives, culturelles et touristiques se dérouleront en Limbourg belge et hollandais. A cette occasion, et c'est une première, un timbre commun aux deux provinces sera édité en Belgique et en Hollande. Un livre luxueux, quadrilingue et vantant les charmes des deux Limbourg sera également diffusé. Histoire d'améliorer l'image de marque d'un Limbourg belge dont, à Hasselt, on semble regretter qu'il ne fasse la une que quand des mines se ferment ou à l'occasion des démêlés entre l'autorité provinciale et une administration communale mondialement célèbre.

Le 19 avril 1839: à l'heure de la séparation...

C'est le 19 avril 1839 était signé à Londres le traité délimitant le territoire de la Belgique. Ainsi, se terminait une période de 9 années pendant laquelle l'ancien Duché de Luxembourg (province de Luxembourg et Grand-Duché actuels) s'étaient retrouvés sous le drapeau belge. Une période dont les Luxembourgeois de l'époque n'auraient jamais voulu voir la fin. Hélas pour eux, les grandes puissances du siècle dernier en avaient décidé autrement: pour la troisième fois dans l'histoire, le Luxembourg connaissait une nouvelle division. Le Luxembourg wallon et la région d'Arion restaient à la Belgique, le Luxembourg germanophone devenant un nouvel état sur la carte européenne: le Grand-Duché de Luxembourg.

Il faut en fait remonter à 1815 pour retrouver les «origines» de ces deux Luxembourg ne faisant qu'un. En 1815, le Congrès de Vienne redessine les cartes des états de l'Europe. Ainsi à Vienne, le Grand-Duché de Luxembourg (province belge et Grand-Duché d'aujourd'hui) est constitué en Etat. Un Etat qui en faisant toujours partie de la configuration germanique (à noter que la forteresse de Luxembourg était occupée par des troupes prussiennes) est donné à titre de propriété perpétuelle à Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, en compensation de certains territoires qu'il avait dû donner à la Prusse. But de l'opération: les Pays-Bas (Pays-Bas et Belgique actuels) et le Luxembourg devaient former un tampon face à la France.

Guillaume Ier, contrairement à ce que prévoyait le Congrès de Vienne, a rattaché le Grand-Duché au Royaume des Pays-Bas. Dès lors, les Luxembourgeois de l'époque subirent les mêmes «vexations» que les Belges. De telle sorte que lorsqu'éclata la révolution de 1830 qui devait donner son indépendance à la Belgique, les Luxembourgeois se sentirent solidaires des «révoltés» de Belgique et se joignirent à eux pour obtenir la liberté. Une solidarité et une participation qui fit que le gouvernement provisoire de la Belgique accueillit à bras ouvert le Grand-Duché de Luxembourg comme partie intégrante son territoire. Une perspective qui n'était pas pour déplaire aux Luxembourgeois, satisfaits avant tout d'être soulagés du joug hollandais. C'était malheureusement crier trop tôt victoire: Guillaume Ier n'entendait pas perdre le Grand-Duché. En effet, les Luxembourgeois allaient vite déchanter...

Neuf années d'espoirs vains...

En effet, si la Conférence de Londres reconnaît l'indépendance de la Belgique, elle ne reconnaît nullement l'annexion du Grand-Duché de Luxembourg. Après nombre de tractations, un projet de traité dit des XVIII articles voit le jour. Un

traité qui aurait permis à la Belgique de racheter (elle proposa 190.000 florins à un moment donné) le Grand-Duché de Luxembourg. Un traité qui ne convenait nullement à Guillaume Ier, si bien que de nouvelles hostilités éclatèrent entre les Pays-Bas et la Belgique. Des hostilités qui durèrent 10 jours et qui virent la Belgique échapper de peu à une reconquête hollandaise. Sans l'intervention de troupes françaises, on ne sait quel aurait été le sort des Belges...

Arrive alors la perspective, l'ombre du traité des XXIV articles. XXIV articles qui donnent le Luxembourg Wallon et la région d'Arion à la Belgique, le Luxembourg germanophone revenant aux Pays-Bas. Ces derniers recevront également une bande de terre limbourgeoise en échange de la partie luxembourgeoise cédée à la Belgique. Le don de la région d'Arion (alors de langue germanophone) est dû en grande partie à la France. En effet, la France conservait ainsi la route Longwy-Arion-Bastogne-Liège en dehors de la Confédération germanique. En 1831, la Belgique signe le traité, ce que refuse de faire Guillaume Ier. Une convention franco-anglo-hollandaise est signée en 1833 qui met fin aux hostilités entre la Belgique et les Pays-Bas. Ce qui signifiait que la Belgique continuait à occuper «impunément» le Luxembourg et le Limbourg. Les choses en resteront là jusqu'en 1838, moment où Guillaume Ier accepte les 24 articles. La conférence de Londres spécifie alors 3 traités à signer: un traité entre les 5 puissances et la Hollande, un traité entre la Belgique et les 5 puissances, un traité entre la Belgique et la Hollande. Si la Hollande refusait ces traités, la situation restait au statu quo (la Belgique continuait à occuper les territoires luxembourgeois et limbourgeois). Si la Belgique refusait ces traités, elle faisait l'objet de mesures coercitives...

380.000 fois non!

Dès lors, il n'y avait plus à se bercer d'illusions: la Belgique devait se plier à la volonté de l'Europe entière ou devait l'affronter toute entière. Il ne

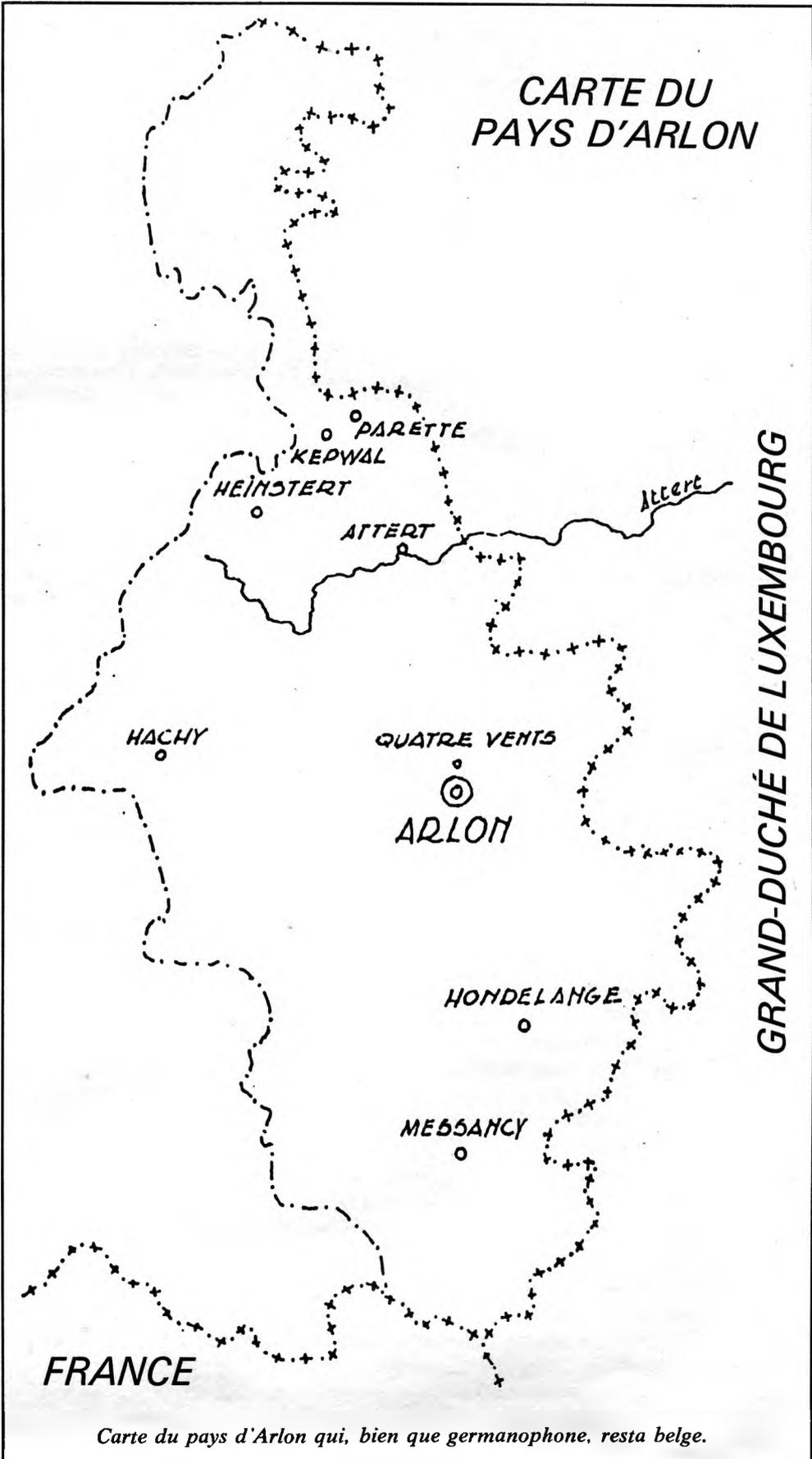
restait plus aux parlementaires luxembourgeois et limbourgeois qu'à livrer un baroud d'honneur et combien pathétique. C'est ce qu'ils firent de février à mars 1838. Le seul Luxembourgeois à vouloir faire accepter le traité est Jean-Baptiste Nothomb, lui qui avait écrit aux Luxembourgeois en 1831: «Au nom de la Belgique, acceptez l'assurance que vos frères ne vous abandonneront jamais!». Tout au long des débats, il a oeuvré dans l'intérêt de la Belgique en plaidant la nécessité d'accepter le traité, bien que «comme Luxembour-

geois...je déplore plus que personne le sort d'une province sacrifiée aux implacables exigences de la politique européenne».

Les autres parlementaires vont se déchaîner et leurs plaidoyers furent d'une violence à la hauteur de leur indignation et de leur impuissance. Il suffit de rappeler quelques paroles lors des discours émis à la Chambre pour s'en rendre compte: «Hommes d'états misérables... Ministres perfides...En proposant d'immoler nos frères...Je rougis d'être Belge (Du Mortier). Trahison de Judas...Vente à l'encan de nos frères (Pirson). La plus cruelle déception...livrer nos frères...ce serait se déshonorer pour toujours (Doignon). Désespoir et indignation de ces

malheureuses populations...vous nous avez lâchement trahis... (François d'Hoffschmidt). Choisissez la guerre ou la honte... (Simons). Ce fait m'inspire un grand dégoût... (Berenbroeck). Désastreuse séparation...odieux traité...ajouter l'insulte au malheur... (Berger). Réserve à la Belgique un éternel opprobre... (Metz). Je m'arrête, il vous tarde de livrer vos victimes... (Simons)».

Le traité est voté le 19 mars 1839 (58 voix contre 42). Lors du vote, Gendebien s'exclame: «Non! Non! Non! 380.000 non pour les 380.000 Belges que vous sacrifiez à la peur!». Le sénat approuve le traité le 26 mars qui est signé à Londres le 19 avril 1839. Il est ratifié le 8 juin. Le Grand-Duché de Luxembourg était définitivement coupé en deux.



FRANCE

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Carte du pays d'Arion qui, bien que germanophone, resta belge.

L'Avenir des Luxembourgs

En 1815, le Grand-Duché de Luxembourg qui comprenait le Grand-Duché d'aujourd'hui et la province de Luxembourg actuelle, avait été constitué en Etat par le Congrès de Vienne.

24 ans plus tard, après la signature du traité de Londres le 19 avril 1839, on planta des bornes frontières entre le Grand-Duché et le Luxembourg belge.

Les diplomates représentant les grandes puissances ont tranché, et l'histoire d'une région a dès lors été ainsi fixée sans toujours tenir compte des aspirations des peuples de disposer d'eux-mêmes ou tout au moins de participer activement à leur destin.

Par delà ce qui fut en 1839 un événement historique, social, économique et géographique international, les Luxembourgeois ont su depuis, par leur courage et par la foi dans leur destin, réagir et organiser leur avenir.

Certes, la «dimension» de pays qui a été donnée au Grand-Duché par rapport au statut de province qu'a obtenu le Luxembourg belge a profondément modifié les possibilités et le rythme de croissance de l'un et de l'autre.

Toutefois, que ce soit par cette continuité géographique, l'origine de leur population, l'histoire commune qu'il ont vécue ensemble et leur complémentarité économique, les deux Luxembourgs, s'ils forment deux entités distinctes, forment une seule et même région d'Europe.

Il s'agit d'une évolution importante qui unit aujourd'hui et pour demain :

— un Etat souverain de plus de 350.000 habitants;

— une province de 220.000 habitants.

Sur quel point d'intégration se rassemble ce demi-million de citoyens d'une Europe en devenir!

L'Union économique belgo-luxembourgeoise

C'est le cadre officiel dans lequel, une déclaration commune et un protocole ont été approuvés en matière d'association monétaire et ce, jusqu'en 1992.

Les rapports entre populations

Le milieu culturel commun qui fait que le Sud Luxembourg possède encore et toujours bien des habitants d'expression luxembourgeoise, est une des lignes de force de cette collaboration entre populations.

Cela se marque de manière spontanée en matière commerciale, scolaire (plusieurs milliers d'étudiants du Grand-Duché fréquentent nos écoles) et dans le secteur du tourisme et des loisirs.

Le développement

Il s'agit très certainement de notre préoccupation essentielle surtout depuis que la sidérurgie du Bassin lorrain a perdu une grande part de son potentiel d'emplois.

La place financière du Luxembourg et plusieurs entreprises industrielles ont pris le relais faisant en sorte de drainer vers le grand-Duché 8 % de la population active du

Luxembourg belge (soit près de 7.000 personnes).

C'est dire que le regard des deux Luxembourgs et le nôtre en particulier, se tourne vers le domaine économique dans lequel, nous sommes bien vite passés d'une situation de «concurrence» à une position d'alliés objectifs.

Des résultats probants ont été acquis de part et d'autre de la frontière luxembourgeoise parfois d'ailleurs avec l'appui de l'un et grâce à l'autre.

A l'aube de 1992, cette synergie est porteuse d'espoir car investissement et emploi, dont nous avons tous besoins, ne se multiplieront que dans un contexte large de pôle de développement à vocation européenne.

Sur une zone bien précise, située aux 3 frontières, les deux Luxembourgs et la France se sont réunis pour développer cette politique d'ouverture et de collaboration étroite.

Elle existe également au niveau de la grande région Saar-Lor-Lux-Rhénanie Palatinat dans le cadre du conseil parlementaire interrégional.

Des liens privilégiés et personnels

La dimension humaine qui constitue l'une des conditions essentielles à l'établissement d'une collaboration est présente à chaque instant dans les rapports entre les deux Luxembourgs.

Après avoir vécu 18 ans au Grand-Duché dans le cadre des Communautés européennes, et par la suite de retour dans ma province natale



comme Gouverneur, j'ai immédiatement centré mon action sur les bonnes relations établies avec nos voisins et amis, non seulement afin de les conforter mais aussi dans le but de le développer encore.

Les échanges permanents qui existent actuellement entre nous, assurent à notre province des perspectives nationales et internationales de premier plan.

Elles se sont concrétisées dans bien des domaines dans lesquels, un partenariat a été instauré.

L'exemple du satellite GDL-ASTRA est significatif et symbolique puisque c'est à

l'initiative de notre province que la Belgique est associée au Grand-Duché dans ce projet.

D'autres collaborations dans les secteurs industriels et financiers pourraient démontrer ces liens directs que nos deux régions entretiennent en prenant du côté belge le Gouverneur de la Province comme interlocuteur privilégié.

Notre province est heureuse de s'associer à la commémoration du 150^e anniversaire de l'Indépendance du Grand-Duché et d'affirmer une nouvelle fois notre volonté d'oeuvrer ensemble pour l'avenir des deux Luxembourgs.

Jacques Planchard,
Gouverneur du Luxembourg.

Bornes de fer et bornes de pierre

L'abornement fit l'objet d'un procès-verbal qui fut signé à Maestricht le 7 mai 1843. Il fut convenu d'utiliser à la fois des bornes de fer (en relief, elles portent outre le millésime 1843, les armes de la Belgique et celles du Luxembourg) et des bornes de pierre.

Les premières furent numérotées de 1 à 286. La plus méridionale (n° 1) fut plantée au point de rencontre des territoires belge, français et grand-ducal; la plus septentrionale (n° 286) au point de la Belgique, de la Prusse et du Grand-Duché de Luxembourg. Creuses, coulées d'un seul jet et pesant chacune 367 kg, ces bornes furent posées dans un dé de maçonnerie enfoui à 1 m sous terre.

Les secondes bornes, en pierre de taille d'une hauteur de 1,20 m, jalonnèrent à distance régulière l'espacement séparant l'une de l'autre les bornes de fer.

Les opérations d'abornement, longues et précises, furent suivies de près par les agents de démarcations et par les bourgmestres concernés.

Il semblerait qu'une question de coût (les bornes de fer étaient plus chères que les bornes de pierre; elles étaient coulées spécialement) soit à l'origine de l'emploi conjoint du fer et de la pierre. Si les bornes de fer sont immatriculées, les bornes de pierre ne portent aucune indication.



Le Grand-Duché de Luxembourg: de l'indépendance à l'identité nationale

En 1839, les Grand-Ducaux se sont retrouvés indépendants du jour au lendemain et de là même, maîtres de leur destin. Un nouvel état apparaissait sur la carte de l'Europe et bien peu, les Grand-Ducaux en premier lieu, croyaient à sa subsistance. Cependant, au fil des années s'est créée une **conscience nationale** qui a mené le Luxembourg à son stade actuel. A ce propos, nous avons rencontré M. Gilbert Trausch, directeur du centre universitaire de Luxembourg, président des cérémonies du 150^e anniversaire de l'indépendance et auteur d'un ouvrage intitulé : «*Du particularisme à la nation*», un groupement d'essais sur l'histoire du Luxembourg de la fin de l'Ancien Régime à la Seconde Guerre mondiale.

M. Trausch : «*Il est certain qu'en 1839, les Grand-Ducaux voulaient à tout prix rester Belges. Le peuple des deux Luxembourg actuels a vécu les mêmes événements durant plusieurs siècles. Citons Erasmus en 1214, l'Etat bourguignon, Louis XIV, Napoléon,...* Les Grands-Ducaux ont participé aux côtés des belges à la révolution de 1830, comme ils s'étaient retrouvés sous le joug de Guillaume premier. En 1839, les députés et sénateurs ont voté contre le traité de Londres. Tous ont été solidaires de la Belgique, y compris les villages lointains, et proches de l'Allemagne, comme ceux de la Moselle. Le sentiment national luxembourgeois n'est pas une conscience naturelle. Cette dernière s'est développée au fil du temps. Cependant, très rapidement, les Luxembourgeois ont pris leur pays en main et le regret de la nationalité belge a bien vite disparu.

A.L. : «*Quels étaient, lors de l'indépendance, les problèmes auxquels se trouvaient confrontés les Luxembourgeois ?*»

M. Trausch : «*Il a fallu tout créer. Créer un Etat, lui donner un contenu. Créer les institutions, l'enseignement... Les Luxembourgeois ont eu à ce sujet beaucoup de courage en maintenant la langue française comme langue officielle, alors que la langue maternelle est germanique. Il faut dire qu'à l'époque, ils craignaient surtout d'être absorbés par la Prusse. Il faut également ajouter que dès le début, le Grand-Duché a bénéficié d'une gestion saine, facilitée par la petitesse du pays. C'est ici que s'est jouée la différence, le Grand-Duché est un Etat souverain de petite taille : n'importe qui peut contacter le pouvoir, rencontrer un ministre. Ajoutons que le Grand-Duché de Luxembourg a pu souvent monnayer, parfois abusivement, cette souveraineté nationale. Il a surtout bénéficié de tous les avantages d'un Etat. Par exemple : en possédant une chaîne de télévision, en accueillant les Communautés Européennes ou encore tout dernièrement, en acquérant le satellite ASTRA. Il existe des rapports étroits et*

privilegiés entre la population et les institutions alors que le Luxembourg belge n'est qu'une province, et a toujours été dépendant de Bruxelles.

A.L. : «*Quels ont été les facteurs à la base de l'identité nationale ?*»

M. Trausch : «*On retiendra tout d'abord le caractère linguistique. On parlait le dialecte luxembourgeois et non l'allemand, comme dans la province de Luxembourg, on parlait surtout le wallon et non le français. Ainsi la langue maternelle, le luxembourgeois, a servi de ciment. D'autant qu'après 1850, suite à un mouvement romantique, il y avait une exaltation des langues maternelles et des caractères régionaux. Une exaltation qu'on retrouve au Luxembourg avec la célèbre trilogie d'écrivains : Dicks, Rodange et Lentz.*

De l'histoire-fiction et des convoitises de pays voisins

A.L. : «*A propos de langue, n'y avait-il pas de problèmes linguistiques dans le Luxembourg avant la séparation ?*»

M. Trausch : «*Il n'y avait effectivement pas de problèmes linguistiques. Mais ici, je me permets de faire un peu d'histoire-fiction : si les deux Luxembourg n'avaient pas été séparés et avaient formé un même Etat, il y a beaucoup de chances pour que par la suite soient apparues des difficultés au niveau des langues. On en serait arrivé, sans doute, aux mêmes problèmes linguistiques qu'on connaît aujourd'hui en Belgique. Tôt ou tard, les Luxembourgeois se seraient retrouvés face à ces problèmes. Le Grand-Duché serait peut-être devenu une Belgique en miniature...*

A.L. : «*Comme autre ciment, il y a sans doute eu le fait que le Luxembourg a suscité des convoitises auprès de pays voisins et ce pendant une longue période.*

M. Trausch : «*Absolument. Comme je l'ai déjà dit, il y a tout d'abord la crainte d'être rattaché à la Confédération Germa-*

*nique et plus particulièrement la Prusse. En effet, le Grand-Duché faisait partie du Zollverein (Union douanière d'Etats allemands autour de la Prusse) à partir de 1842. Les Luxembourgeois ont eu très peur d'une telle annexion et c'est ainsi que l'on voit, 20 ans après la séparation des deux Luxembourg, la naissance du chant national luxembourgeois à l'occasion de l'inauguration de la gare de la ville de Luxembourg. Son refrain : «*Mir wëlle bleiwe wat mer sin*» (Nous voulons rester ce que nous sommes), est le signe d'une prise de conscience nationale. La séparation avec la Belgique a été très rapidement digérée... Cette peur de la Prusse se remarque également en 1870, lorsque Bismarck est à la base de fortes menaces vis-à-vis de l'indépendance du Grand-Duché. Le refrain du chant national devient alors : «*Mir wëlle jo keng Preise gin*» (Nous ne voulons pas devenir Prussiens).*

A.L. : «*Et les autres voisins ?*»

M. Trausch : «*Il y a bien entendu la France. Mais contrairement à la Prusse qui voyait dans le Grand-Duché un parent germanique, Napoléon III voulait annexer le Grand-Duché par simple politique d'impérialisme. Quant à la Belgique, son désir du retour du Luxembourg est venu bien tard, au lendemain de la première guerre mondiale. La nation luxembourgeoise existait bel et bien à l'époque. Ce désir d'annexion du Luxembourg par la Belgique a d'ailleurs créé un sentiment anti-belge au Luxembourg, sentiment qui disparaîtra par la suite avec les accords belgo-luxembourgeois : l'Union économique créée en 1921. Cette union fonctionnera de mieux en mieux à partir de 1935. Enfin, aujourd'hui tout va pour le mieux et chacun y trouve son compte. Au niveau emploi, il y a plus de 7.000 belges qui travaillent à l'heure actuelle au Grand-Duché. Mais ce serait également une catastrophe pour le Luxembourg, s'ils ne venaient plus y travailler...*

Les deux guerres...

A.L. : «*C'est donc ainsi que s'est créé un esprit national luxembourgeois ?*»

M. Trausch : «*Oui. La principale faiblesse de cet esprit est une réponse à une mémoire collective, la recherche d'une solidarité nationale. Cette mémoire collective au niveau historique fonctionne par cliché chez la plupart des Luxembourgeois. Des clichés tels que : Sigefroid, Emersinde, la guerre de Gourdins (Klèpelkrich) ou guerre des paysans, etc... Les deux guerres mondiales ont contribué à forger cette solida-*

rité nationale, surtout lors de la deuxième guerre.

A.L. : «*Ces guerres ont été vécues différemment par les deux Luxembourg ?*»

M. Trausch : «*En fait, les Grands-Ducaux n'ont pas tellement eu à souffrir de la première guerre mondiale. Le*

Grand-Duché de Luxembourg était neutre et désarmé, il proteste mais ne fait rien lorsqu'il est envahi «pacifiquement» par les Allemands. Les Luxembourgeois pouvaient continuer à vivre à leur manière. Les Allemands pensaient d'abord à gagner la guerre avant

En 1846: déjà une différence...

En 1834, alors que les deux Luxembourg n'étaient pas encore séparés, le gouverneur de cette province, Jean-Baptiste Thorn écrivait ceci : «*La province de Luxembourg n'a aucun trait de ressemblance avec les autres provinces du royaume, c'est une contrée qui se distingue de toutes les autres par ses moeurs, ses usages, ses institutions, son sol, son industrie, et encore plus parce qu'il lui manque que par ce qu'elle possède. On ne peut la juger que par comparaison.*» Le 11 juillet 1846, 7 ans après la séparation, c'est à la partie devenue indépendante que le conseiller provincial Wurth, compare le Luxembourg belge : «*N'exagérons donc rien, et voyons ce qui se passe dans un pays voisin qui se trouve dans les mêmes conditions que nous, je veux parler du Grand-Duché de Luxembourg.*

Dans ce pays, on a réduit l'impôt qu'on a élevé chez nous, on a fait des travaux publics très considérables, on y entretient une petite armée, on y paie une liste civile hors de proportion avec la population de ce petit pays. Eh bien, on a trouvé le moyen de faire encore des économies et on y a un fort bel encaisse. Cela prouve que nous, qui nous trouvons dans ces mêmes conditions que le Grand-Duché, nous rendons à la Belgique bien plus qu'elle nous donne. Et cela est si vrai, que je crois pouvoir affirmer que, malgré les travaux extraordinaires effectués chez nous depuis quelques années, il y a toujours un immense excédent du revenu sur la dépense.

Comme quoi une différence s'est rapidement fait remarquer entre les deux Luxembourg et que comme le soulignait M. Gilbert Trausch, le Grand-Duché a pleinement bénéficié, outre d'une gestion saine, du fait d'être un état souverain.



La devise du Luxembourg : «*Nous voulons rester ce que nous sommes*».



La présidence du gouvernement à Luxembourg : à l'image du pays...

d'annexer le Luxembourg. Une occupation qui s'est faite avec trop d'accommodements de la part du Grand-Duché, de telle sorte qu'il en est resté un goût amer aux Grand-Ducaux. Ils ont d'ailleurs fait preuve de beaucoup de courage en demandant à la Grande-Duchesse Adélaïde d'abdiquer».

A.L.: «Et en ce qui concerne la seconde guerre mondiale?»

M. Trausch: «Mis à part la région d'Arlon, le Luxembourg belge a moins souffert que le Grand-Duché. Les Allemands ont à tout prix voulu annexer le Luxembourg et les Luxembourgeois. Ceux-ci étaient d'ailleurs appelés sous les armes. Les habitants de Marche ou Namur s'ils ne faisaient pas de résistance, s'ils se tenaient tranquilles, n'avaient pas grand-chose à craindre de l'occupant. Alors que les Luxembourgeois étaient appelés à faire partie du

Ille Reich. Ils étaient appelés sous les drapeaux de la Wehrmacht. La population luxembourgeoise a fortement réagi, notamment à l'occasion de grèves telle que celle qui s'est déroulée à Wiltz, et a payé un lourd tribut en perdant 2 % de sa population. Ce même tribut était de 1 % pour la population belge. Rappelons que plus de 800 Luxembourgeois sont décédés en prison et dans des camps de concentration».

Le danger de la germanisation

A.L.: «Y a-t-il aujourd'hui encore des dangers qui guettent l'esprit national luxembourgeois?»

M. Trausch: «Je ne pense pas. Il y a eu des actions comme l'autocollant «Je suis fier d'être Luxembourgeois» pour sensibiliser la population. La langue luxembourgeoise est

aujourd'hui reconnue dans tout le pays et il est impensable, même dans les hautes classes sociales, de ne pas parler le Luxembourgeois. Il y a cependant des problèmes tels qu'un certain danger de germanisation et aussi une vogue de xénophobie. Il faut dire qu'au Grand-Duché, on compte près de 27 % d'étrangers, c'est énorme. Les réactions de la population ne sont cependant en général pas trop défavorables. Elles le seraient peut-être plus si cette population n'étaient pas uniquement composée d'Européens. Il n'y a pas de regroupement ou de quartier de non-européens comme c'est le cas actuellement dans des villes à l'image de Bruxelles».

A.L.: «Quant à la germanisation?»

M. Trausch: «La réconciliation franco-allemande a fait l'effet d'un tremblement de terre au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que la créa-

tion de la Communauté Européenne. Les Luxembourgeois ne savaient pas comment réagir. Pour la première fois au cours de son histoire, plus aucune menace ne pesait sur l'Etat Luxembourgeois. Rappelons que le Grand-Duché s'était longtemps appuyé sur la France pour se protéger de l'Allemagne. Les Luxembourgeois se trouvaient totalement désemparés. Il y a eu ensuite une forte poussée, une forte influence culturelle allemande qui s'est encore accrue au fil du temps. La télévision est un exemple: autrefois les Luxembourgeois regardaient les émissions de RTL en français, aujourd'hui ils préfèrent plutôt regarder RTL Plus en allemand. Cependant, le français a été maintenu comme langue dans les actes administratifs et réglementaires. Le français est également appris dès la seconde année d'école primaire, ce qui demande de rudes efforts aux écoliers grand-ducaux».



La croix de Hinzert à Luxembourg où reposent les cendres des déportés fusillés en Allemagne.

A Rodange, les investissements se succèdent dans la zone P.E.D.

L'objectif de créer d'ici 1995 8.000 emplois dans la zone du P.E.D. sera-t-il atteint? En juillet 85 au Kirchberg à Luxembourg, la Belgique, la France et le Grand-Duché signaient une déclaration commune, par laquelle ils s'engageaient à coordonner leur politique de reconversion économique afin d'enrayer la perte de 20.000 emplois depuis quinze ans dans le triangle Longwy-Rodange-Athus.

En mai 1987 à Arlon, le président de la Commission Européenne en personne, Jacques Delors, affirmait que selon lui «le Pôle Européen de Développement était un laboratoire vivant de l'Europe de 1992».

Cette phrase-symbole était aussi accompagnée de gestes concrets de la C.E.E. en faveur de la zone transfrontalière: une enveloppe de 96 millions d'écus était accordée jusqu'en 1990 pour l'assainissement du

site, son aménagement, l'infrastructure routière, immobilière et l'aide aux investissements (la France a reçu 2,1 milliards, la Belgique 1,722 milliard et le Grand-Duché 210 millions environ). L'autre concrétisation du soutien de la C.E.E. était l'autorisation de relever à 30 % en net (soit 37,5 % en brut), le plafond des aides publiques à l'investissement.

Depuis lors, des investisseurs n'ont pas encore pu s'installer sur le parc d'activités belge à Athus. La raison? Le transfert de propriété de l'Etat belge à la Région wallonne puis à Idélux a considérablement retardé les travaux à mener sur le site. C'est ainsi qu'en Belgique, seules les zones transitoires ont pu bénéficier des aides de la C.E.E. pour le P.E.D. (Ampacet à Messancy et Ferrero à Arlon notamment).

Alors qu'Athus n'est pas encore prêt, au contraire au

Grand-Duché on investit déjà dans le parc d'activités de Rodange. 45 hectares y ont été aménagés et offrent toutes les possibilités d'un zoning industriel digne de ce nom. Une firme américaine, «Avery International», vient ainsi de décider de s'implanter à Rodange. Elle emploiera 90 personnes à la

production de matériaux auto-adhésifs.

Une autre implantation a fait du bruit voici quelques semaines. Il s'agit de la scierie François de Signeulx (Musson), qui vient d'ouvrir à Rodange une nouvelle exploitation de planches pour palettes. La P.M.E. belge a clairement justifié son choix du site grand-ducal dans

les arguments fiscaux et la rapidité des autorités luxembourgeoises à accorder l'aide à l'investissement. MM. François père et fils avaient par contre stigmatisé une certaine lenteur des décideurs économiques belges (nationaux, régionaux et provinciaux). Un exemple à méditer...

D. Zachary



Le site d'Athus : toujours en cours d'aménagement 10 ans après la fermeture.

Un petit tour d'horizon de la gastronomie au Grand-Duché de Luxembourg...

L'expression: «qualité française, quantité allemande...» est devenue un adage populaire en matière de gastronomie. Cette expression s'adressait également à la table de nos voisins grand-ducaux. Cependant, comme nous l'explique M. Jean Schintgen, président de l'Horesca (Fédération Nationale des Hôteliers, Restaurateurs et Cafetiers), les choses ont sensiblement évolué au Luxembourg. On y trouve à boire et à manger pour tous les goûts et pour toutes les bourses. Le Grand-Duché serait-il en passe de devenir un pays de Cogne à part entière ?

A.L.: Quelle est la cuisine traditionnelle luxembourgeoise ?

J.S.: «Cette cuisine traditionnelle remonte à il y a une centaine d'années, avant la grosse industrialisation du Luxembourg. C'est une cuisine pauvre mais consistante avec peu de viande et avec des légumes comme les fèves de marais. Question viande, on retrouvait des tripes (le kuddelfleck) préparées de différentes façons et aussi des abats qu'on retrouve dans des préparations comme la Gehëck (une soupe à base de cœur et de poumon). Il y avait aussi les poissons et les écrevisses mais ces mets étaient plutôt réservés à une classe sociale assez élevée».

A.L.: Que reste-t-il aujourd'hui de cette cuisine luxembourgeoise ?

J.S.: «Aujourd'hui au Luxembourg, on mange comme partout en Europe. Très peu de restaurants offrent aux clients une cuisine de terroir comme le Judd' mat Gardebönen (petit salé aux fèves de marais), la Bohnenschlupp... Ces plats sont cependant très prisés banquets ou soirées populaires. Et il vaut mieux parfois que les jeunes ne sachent pas de quoi sont composés ces plats, sinon ils n'en mangeraient pas...».

A.L.: Et au niveau des boissons ?

J.S.: «Le Grand-Duché compte actuellement 5 brasseries: Diekirch, Mousel, Boffering, Simon et Bating. La bière est la boisson nationale... Vient ensuite le vin blanc et l'eau-de-vie. Pour le vin, on essaie depuis ces dernières années d'améliorer la qualité. Auparavant la viticulture grand-ducale proposait deux sortes de vins: le Rivaner (un mélange de Riesling et de Sylvaner) et l'Elbling. On a amené sur place des cépages originaires d'Alsace comme le Pinot, le Minervo,... Pour l'alcool, on retrouve des alcools distillés et aussi à base d'essences. Cependant, pour le vin comme pour l'alcool, il y a un critère, un label de qualité: la Marque Nationale».

Ivres 365 jours sur 365...

A.L.: Des chiffres au niveau de la production et de la commercialisation ?

J.S.: «Pour la bière, 700.000 hectolitres sont annuellement produits et pour le vin 200.000 hectolitres. On peut dire qu'un tiers de la production de ces deux boissons est à peu près exporté. Pour l'alcool, on compte une grosse distribution en Belgique (35%). Cependant pour la consommation locale, les données sont faussées, du fait du très grand nombre d'étrangers qui viennent acheter de l'alcool sur le territoire grand-ducal, notamment dans les pompes à essence... Si on s'en tenait aux chiffres de l'achat d'alcool au Luxembourg, on pourrait croire que tous les Luxembourgeois de 7 à 77 ans sont ivres 365 jours sur 365!»

A.L.: Les Luxembourgeois vont-ils régulièrement au restaurant ?

J.S.: «Oui. Au moins une fois par semaine et toujours le week-end. Au Luxembourg, les conversations des lundis matins tournent autour de deux sujets: les activités du week-end et des restaurants où l'on s'est rendu... Des restaurants, on peut dire qu'il y en a pour tous les goûts et pour tous les styles: du chinois au yougoslave en passant par l'indien. Il y a également beaucoup de cafés qui font de la petite restauration... En fait le Grand-Duché compte quelque 700 hôtels et restaurants ainsi que 1700 cafés (soit 1 établissement pour 15,5 habitants ou encore par Km carré) dont la plupart sont répartis dans la région de la capitale».

Et pour quelques étoiles de plus...

A.L.: Et pour la grande cuisine ?

J.S.: «De grands efforts ont été faits pour améliorer la qualité des mets préparés. Ce progrès remonte en fait à une vingtaine d'années en arrière.

A cette époque, de nombreux Luxembourgeois qui avaient travaillé dans de grands établissements à Paris et Bruxelles sont revenus au pays. C'est aussi à cette époque que s'est ouverte une maison de distribution, un grossiste, offrant des produits de haute qualité au Luxembourg. Aujourd'hui de nombreux restaurants de notre pays offrent ce qu'on appelle une «cuisine nouvelle» c'est-à-dire moins de quantité mais plus de diversité».

A.L.: Comment ces restaurants sont-ils classés ?

J.S.: «Pour un petit pays le Grand-Duché compte un grand nombre d'excellents restaurants. Onze d'entre eux possèdent des étoiles au guide Michelin. Deux d'entre eux possèdent même 2 étoiles: La Bergerie à Geyershof et le Saint-Michel à Luxembourg. Cependant, les choix du guide Michelin sont sans doute incomplets. Les personnes qui travaillent, qui inspectent pour le guide ne passent que quelques jours au Grand-Duché et ne savent donc pas voir tous les restaurants. Ils travaillent donc sur «recommandations» et il y a de très grands restaurants qui sont oubliés. Des restaurants de la classe des 2 étoiles».

A.L.: D'où provient la clientèle pour de tels restaurants ?

J.S.: «Luxembourg est une capitale de la C.E.E. et il y a bien entendu place pour une clientèle d'une certaine classe. Mais ceci rentre bien entendu en ligne de compte pour Luxembourg-Ville et ses environs. Il y a également toute une

clientèle d'affaires». On peut dire dans l'ensemble que les grands restaurants «marchent» bien en semaine et que les restaurants plus «populaires» fonctionnent le week-end».

A.L.: La gastronomie au Luxembourg se porte donc bien...

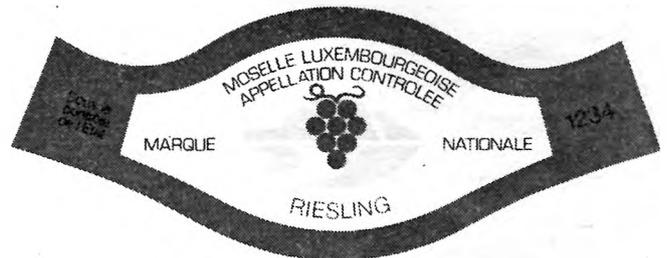
J.S.: «Oui, on a même obtenu le Bocuse d'Or avec Léa Linster!»

La gastronomie grand-ducale se porte bien: elle a même un Bocuse d'Or

Le 25 janvier dernier, Léa Linster remportait le Bocuse d'Or à l'Eurexpo de Lyon. Le jury, dont les présidents étaient Jacky Fréon et Freddy Girardet, l'avait élue parmi 26 candidats de 26 nations différentes. Parmi ces candidats, on retrouvait des noms qui n'étaient pas inconnus dans le monde de la restauration: Romeyer (Bruxelles), Witzigman (Münich),...

Voici la composition de son menu qui avait séduit le jury et tant ravi les papilles gustatives de Paul Bocuse «Au palais, c'était la meilleure» commentait-il: «Langoustes aux Fetuccinis Truffés et à la Sauce de Crevettes Grises, Selle d'Agneau en Croûte de Pommes de Terre et Fèves à la crème de Thym, oignons fanes, petites girolles, Chitaki, pointes d'asperges vertes».

La jeune restauratrice luxembourgeoise ramenait ainsi le précieux trophée dans son établissement de Frisange, un restaurant qui possède une étoile au guide Michelin. Une consécration pour Léa Linster d'autant que son «parcours du combattant» se situe bien loin des «sentiers battus». En effet, elle a abordé des études de droit pendant deux années avant de travailler dans le café-restaurant de ses parents. Le temps de suivre quelques cours et elle ouvrait son restaurant à Frisange.



La Marque Nationale: considérée comme un critère de qualité.



Fidèle jusqu'au renoncement

François-Henri d'Hoffschmidt: premier administrateur de la province de Luxembourg

François-Henri d'Hoffschmidt, né en Bohême le 25 juin 1797, trouve une place toute particulière dans l'histoire de

notre province. Il prit part très jeune à la vie politique et se retrouvera ainsi représentant de l'ordre équestre pour

l'arrondissement de Bastogne — sa famille, comme toujours aujourd'hui, est établie au château de Recogne (Noville) —

aux Etats provinciaux de Luxembourg en 1827.

En 1830, il adhère d'emblée à la Révolution belge. Voici

comment Louis Lefèvre relate, dans son ouvrage «Luxembourgeois de 1830», l'annonce à Bastogne des événements qui se déroulent dans la capitale: «Au sein de la foule un homme jeune, grand et sec au regard volontaire: François d'Hoffschmidt. Il s'informe: «à quelle heure la prochaine malle venant de Luxembourg?»... François est parti pour Bruxelles. Il veut savoir ce qui s'y passe. Nous sommes le 27 août. La malle, le 29, ramène François d'Hoffschmidt, épuisé de fatigue mais porteur de nouvelles fraîches et d'un... drapeau tricolore». François-Henri retourne ensuite à Bruxelles où il prend part aux combats et à la célèbre bataille du Parc.



D^e HOFFSCHMIDT,

Membre de la Chambre des Représentants,

du par le District de Bastogne.

Que l'on cesse donc de présenter comme infallible la division de notre Province et n'établissions pas déjà d'avance une barrière qui, nous l'espérons, n'existera jamais. Répétons plutôt ces mots: "Quant au Luxembourg, nous le tenons et nous le garderons".

Ci-dessus: un texte de la main même de François-Henri d'Hoffschmidt écrit avant la scission du Luxembourg: « Que l'on cesse donc de présenter comme infallible la division de notre Province. N'établisons pas déjà d'avance une barrière qui, nous l'espérons, n'existera jamais. Répétons plutôt ces mots: "Quant au Luxembourg, nous le tenons et nous le garderons". »

Il fut ensuite de ceux qui décidèrent le gouvernement provisoire belge à intégrer le Luxembourg au sein du nouvel Etat. Tout d'abord premier administrateur belge dans le Luxembourg, il fut nommé par le gouvernement provisoire commissaire général jusqu'à l'arrivée d'un gouverneur: Jean-Baptiste Thorn. (François-Henri d'Hoffschmidt fut lui-même à la base de la nomination de Thorn).

François-Henri continua sa vie politique et devint député de Bastogne. Pendant les 9 années qui vont précéder la signature du traité des 24 articles, il va lutter contre la séparation du Luxembourg, étant notamment envoyé à Paris pour influencer sur l'attitude française. Opposé à Jean-Baptiste Nothomb qui prônait l'acceptation du Traité, il fera une brillante intervention à la Chambre lors des débats de 1839: «Si vous pouviez être les témoins du désespoir et de l'indignation qui agitent ces malheureuses populations qui n'entrevoient, si vous les abandonnez, que désastres et malheurs, vous n'auriez pas la force de prononcer l'arrêt fatal qui déjà nous fait frémir. Quant à moi, messieurs, je puis vous dire de plus profond de mon âme que l'on m'arracherait plutôt mille fois la vie que de m'arracher un vote qui m'opprimerait le reste de mes jours. Jamais mes malheureux compatriotes du Limbourg et du Luxembourg ne pourront me dire: vous avez forfait à l'honneur, car vous nous avez lâchement trahis». Fidèle à lui-même et à ses idéaux, François-Henri d'Hoffschmidt arrêta sa carrière politique dès l'acceptation du traité des XXIV articles. Il ne conserva que sa fonction de Commissaire d'arrondissement, son frère Constant lui succédant dans la voie parlementaire.

Trois «Nothomb» à la croisée des deux Luxembourg: Jean-Baptiste, Pierre, Charles-Ferdinand et les autres...

Comment appréhender la séparation des deux Luxembourg, puis leur rapprochement sans s'arrêter l'espace de quelques lignes sur les rôles joués par les «Nothomb» ?

De cette «dynastie» nous avons épinglé trois têtes: Jean-Baptiste, Pierre et Charles-Ferdinand.

Encore que nous aurions pu parler d'Alphonse ou de Jean-Pierre.

Jean-Baptiste Nothomb était l'arrière-grand-oncle de l'actuel président de la Chambre, et Pierre Nothomb le père.

Jean-Baptiste Nothomb: portrait d'un unioniste en proie au déchirement

Jean-Baptiste Nothomb naquit le 3 juillet 1805 (ou si l'on préfère, en cette année du bicentenaire de la Révolution, le 14 messidor de l'an XIII) à Messancy. A moins que ce ne soit à Pétange, car les biographes divergent sur ce point. Son père était huissier de justice à Messancy. Sa mère était originaire de Bascharage.

Sa vie durant, Jean-Baptiste Nothomb resta fidèle à son village natal. Quoi qu'il fut souvent à Bruxelles et qu'il termina sa carrière à Berlin.

Fidèle à son Luxembourg natal, aussi! Même s'il se prononça en faveur du traité des XXIV articles, et du même coup en faveur de la séparation: «Comme Belge, je ne me sens ni humilié, ni déshonoré,

comme Luxembourgeois, je déplore plus que personne le sort d'une province sacrifiée aux implacables exigences de la politique européenne» lance-t-il au Parlement. Peu de temps auparavant, craignant qu'on l'accuse de sacrifier le Limbourg au Luxembourg, Jean-Baptiste Nothomb explique: «Je ne veux pas appeler la guerre et l'anarchie sur ma province. J'ai vu les désastres de 1814 et on m'a conté ceux de 1795. A cette dernière époque on nous a conseillé au nom de l'Autriche de résister à l'invasion française. Ces conseils ont été suivis. Nos villages ont été saccagés, nos populations décimées. Dudelange, Esch-sur-Alzette ont été livrés aux flammes. De distance en distance, dans nos montagnes de

la frontière, se rencontrent les croix qui rappellent les victimes. Je n'oserais reparaître dans le Luxembourg si j'étais exposé à me dire: ici a péri un homme pour une cause que je savais désespérée».

«Mais s'il aime à ce point sa province, combien mieux n'aime-t-il pas la Nation qu'il s'agit de sauver encore, d'encadrer dans la paix de l'Occident dont elle doit être une pièce essentielle» note Pierre Nothomb. (1).

Et c'est bien là que réside tout le déchirement de cet homme hors du commun, doté d'une intelligence exceptionnelle, d'un sens politique aigu, qui sa vie durant tenta de concilier l'inconciliable, et lutta pour l'indépendance du pays.

Très tôt (il n'avait guère plus de 21 ans), Jean-Baptiste Nothomb fut reçu docteur en droit à Liège. Il fit ses stages d'avocat au barreau de Luxembourg. Un instant, il hésita entre M. Thorn aux idées avancées et M. de Lafontaine, conservateur notoire. Finalement, ce jeune homme empreint de libéralisme opta pour M. de Lafontaine. Certains biographes voient dans ce choix «un premier indice de ses tendances de juste milieu qui gouverneront sa carrière».

Mais parallèlement à ses activités de stagiaire, Jean-Baptiste Nothomb écrit. Il est tout d'abord chroniqueur au «Mathieu Laensbergh» qui par la suite devient «Le Politique». Nous sommes en 1826-27-28. Les fondateurs de ce journal s'appellent Jos. Lebeau, Paul Devaux et Charles Rogier. Par la suite, on retrouve la signature du jeune stagiaire dans «La Gazette des tribunaux» puis dans le «Courrier des Pays-Bas».

A l'Université, Jean-Baptiste Nothomb fut tout imprégné de libéralisme. L'unionisme et la lutte contre l'absolutisme de Guillaume 1er sont ses premiers combats. Car, même si Guillaume 1er Roi des Pays-Bas et Grand-Duc de Luxem-



JEAN-BAPTISTE NOTHOMB
en 1835.

bourg avait mis en place les Etats Généraux, Jean-Baptiste Nothomb était loin d'être satisfait.

«Quand la Révolution éclate, il est dans son Luxembourg. Le 28 septembre 1830, il arrive à Bruxelles; singulier mérite car non seulement son patron de Lafontaine, conservateur, défenseur du Roi Grand-Duc, mais même Thorn hésitaient».

Elu par Arlon, Marche et Grevenmacher

Le 16 octobre 1830.

Après la révolution, le Gouvernement provisoire est mis en place. Nothomb fait partie du secrétariat chargé de préparer une Constitution. Avec Paul Devaux, il se bat pour écarter la République et prône la

Monarchie. C'est encore lui qui est à la base de l'âge d'éligibilité au Congrès (25 ans). Et le 3 novembre de la même année, il est élu par Arlon, Marche et Grevenmacher tandis qu'il est en ballottage à Virton.

Grosso modo, on peut résumer ses premières influences en 4 points: faire sanctionner l'indépendance du pays par l'Assemblée; pousser pour le choix de la Monarchie; englober le Grand-Duché (actuellement la province et le pays) dans l'Etat belge; et enfin, exclure à tout jamais les Nassau. «Il lui fallut du courage, car Lord Palmerston avait promis que la question du Luxembourg ne serait pas posée si le Prince d'Orange était élu Roi de Belgique. Ce jour, J-B Nothomb eut l'héroïsme de préférer le salut de sa grande patrie à la petite». (2)



La salle du Conseil communal de Messancy a été baptisée «Jean-Baptiste Nothomb».

Le 19 novembre 1830, Nothomb est membre du Comité Diplomatique.

Or, le 20 décembre de la même année, la Conférence de Londres accepte officiellement l'indépendance du pays, mais exclut le Luxembourg (aujourd'hui on dirait les deux Luxembourg) de la Belgique indépendante.

Le 20 janvier 1831, les Puissances rédigent les Bases de la séparation: «*La Belgique était formée de tous les territoires du Royaume qui n'appartenaient pas aux Provinces Unies en 1790, sauf le Grand-Duché de Luxembourg, c'est-à-dire les deux Luxembourg actuels. Maestricht était exclue du Royaume*». L'émotion est grande. L'indignation aussi. Nothomb prend la parole à l'Assemblée: «*Le Congrès n'existe plus, à moins que vous ne protestiez contre un acte qui annule les titres d'un dixième de cette assemblée*... Plus tard, «*le Congrès tolérera-t-il que la souveraineté nationale soit transférée de Bruxelles au Foreign Office?*» Nothomb obtient un vote hostile au protocole de Londres: 193 voix contre 9.

Coup de théâtre: le 18 février 1831, Guillaume 1er accepte les Bases de la séparation. Et comment sortir de l'impasse sans un chef, un Roi? On

recourt à la Régence: Sturlet fut choisi, dans l'attente d'un vrai Roi.

Dans le même temps, Jean-Baptiste Nothomb fut Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères. Le nom de Léopold de Saxe-Cobourg est avancé, et le 4 juin, le Prince est élu Roi des Belges, par le Congrès.

Du Congrès à la diplomatie

Il restait à convaincre l'Europe. Accompagné de Paul Devaux, Nothomb part pour Londres. Il a une carte dans sa manche, qu'on pourrait résumer ainsi: «*Le protocole de Londres établissant ce qu'on a appelé les bases de séparation avait stipulé que les limites de la Hollande comprendraient tous les territoires qui appartenaient à la République des Provinces-Unies en 1790. Par contre, le protocole stipulait que la Belgique serait formée du reste des territoires qui avaient reçu la dénomination de Royaume des Pays-Bas, dans les traités de 1815, sauf le Grand-Duché de Luxembourg qui, possédé à titre différent par les princes de Nassau, fait et continuera à faire partie de la Confédération Germanique. Or, l'actuelle province de Luxembourg faisait partie du Grand-Duché. Mais il y avait en territoire hollandais*

de nombreuses enclaves impériales, palatines, prussiennes, indépendantes même. Tout cela, dit Nothomb, ne faisait pas partie de la République des Provinces-Unies en 1790; tout cela faisait, par contre, partie du Royaume des Pays-Bas; donc tout cela revient à la Belgique en vertu du protocole de Londres fixant les bases de séparation» (2).

Inattendu! On juge de l'émoi engendré par pareille théorie. C'était le plan Nothomb. Une théorie qui avait ses exigences: la Belgique perdait notamment la Flandre hollandaise. C'était le traité des Dix-huit articles. Mais il n'accordait pas d'office le Limbourg et le Luxembourg à la Belgique. Cela faisait partie d'autres négociations. Quoi qu'il en soit, ce traité des Dix-huit articles fut accepté par les Puissances. Il fut loin, très loin de faire l'unanimité en Belgique: «*Les délégués étaient des traîtres*» ou encore «*Mieux valait mille fois la guerre avec la Hollande*»...

Le 21 juillet 1831, Léopold de Saxe-Cobourg prête serment. C'est Nothomb qui lui tend la formule. Le Roi prononça le «*Je jure d'observer la Constitution et les lois du peuple belge, de maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire*» devant un autre Luxembourgeois: Etienne de Gerlache.

Puis ce fut la guerre. La Hollande entra en campagne. L'armée française vint au secours du jeune Royaume. Les hostilités ont duré 10 jours. Mais le contrecoup fut lourd: les Pays-Bas refusèrent les 18 articles. Le traité nouveau arriva: les 24 articles. C'était le 15 novembre 1831. «*La Belgique a dû abandonner le Limbourg oriental dont la ville de Maestricht, le Brabant septentrional. La partie allemande du Luxembourg a été donnée à titre personnel à Guillaume 1er. Enfin, le pays a été chargé d'une rente annuelle de 8.400.000 florins*». (3)

Cinq ans plus tard...

Les choses en restent là. Puis en 1838-39, Guillaume 1er, perdant tout espoir de voir se reconstituer l'ancien Royaume des Pays-Bas accepte le traité des 24 articles, rompant ainsi avec une période durant laquelle la Belgique avait conservé son pouvoir au Luxembourg. Le 19 mars 1839, le Parlement accepte le traité. Les débats sont houleux. Le 13 mars, le député de Courtrai Bekaert meurt au cours des débats, victime d'une attaque.

Le 19 avril 1839, le traité est adopté à Londres. La Belgique perdit d'énormes territoires: le Luxembourg allemand et la

partie du Limbourg située à droite de la Meuse.

Entre-temps, le gouvernement avait démissionné. Seuls trois hommes restaient à la barre: De Theux, Nothomb, Willmar. La séparation fut cruelle. Désespoirs, outrages, trahisons, ... Dans le Luxembourg, une médaille d'infamie est frappée à l'effigie de Nothomb.

Lorsque l'unionisme sera consumé, Nothomb partira pour Berlin. Il décède le 16 septembre 1881. Il est enterré non loin de Luxembourg, à Septfontaine.

Durant sa carrière, Jean-Baptiste Nothomb fut tour à tour, député au Congrès, Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères, membre de la Diplomatie, ministre des Travaux publics (les premiers chemins de fer, c'est lui), ministre plénipotentiaire de Belgique près de la Confédération germanique, formateur d'un nouveau gouvernement, ministre de l'Intérieur, puis ministre de la Belgique en Allemagne.

(1) Jean-Baptiste Nothomb et ses frères par Pierre Nothomb.

(2) Jean-Baptiste Nothomb (1805-1881) par Xavier Poncelet.

(3) Chronique de la Belgique, Editions Chronique et RTL.

Pierre Nothomb et le Grand-Duché de Luxembourg

Pierre Nothomb fut un grand poète que l'action ne cessa d'obséder. Dans le beau livre qu'il écrivit en quelques jours à la gloire du roi Albert peu après la mort tragique de ce souverain, il a cet aveu: «*Pendant ce temps, notre jeunesse naissait aux tourments qui allaient faire de nous des hommes... Léopold II n'avait pas en vain fait entrer dans la maison caduque l'air de la mer et le goût de l'aventure. Nous aspirions à l'espace et à l'action. Déjà engagés dans la vie belge, rivés au sol et au repos, combien d'entre nous étouffaient, aspirant, impuissants, à une évasion. Tandis qu'on nous chantait le charme de l'intimité, de la sécurité, de la neutralité — où certains allaient jusqu'à voir une forme supérieure de la vie! — nous méditations ardemment sur la douleur d'appartenir à un pays trop petit». Et de reconnaître que c'est avec une sorte de soulagement joyeux qu'il accueillit la nouvelle de l'entrée en guerre de son pays...*

Il avait alors vingt-sept ans. Il était avocat. Son éloquence volontiers lyrique était à la recherche de causes dignes d'elle. Sa plume frémissait d'impatience. Attaché au cabinet du ministre Henri Carton de Wiart, à qui ont doit notamment l'initiative de la loi de 1912 sur la protection de l'enfance, il n'allait pas tarder à jouer un rôle important d'avocat de la

cause belge devant l'opinion internationale. Les livres se succédèrent, abondants et passionnés, qui dénonçaient les massacres, stigmatisaient les abus de l'envahisseur, chantaient la gloire des combattants. Le jeune poète, qui avait déjà publié quelques recueils de vers, n'entendait cependant pas rester sur la défensive. Fêru d'histoire, il réfléchissait au passé et s'interrogeait sur l'avenir. Il n'était pas le seul à se dire que, pour éviter à son pays le sort tragique qu'il connaissait, il était utile de le renforcer, d'en faire un Etat important dont la seule existence eût été capable de décourager les envahisseurs. Ainsi élaborait-il des projets expansionnistes qu'il exposa dans un livre intitulé *La barrière belge*. Il s'agissait de restituer à la Belgique des dimensions impressionnantes, de lui rendre la Flandre zélandaise, la région de Maestricht, une bonne partie de l'Eifel et le Grand-Duché de Luxembourg.

Cette dernière partie du programme, lui tenait particulièrement à cœur. A la vérité, il ressentait la partition imposée en 1839 un peu comme une affaire de famille. N'était-ce pas son grand-oncle Jean-Baptiste Nothomb qui avait dû se résigner à accepter ce douloureux arrachement? Le jeune poète était d'ailleurs convaincu que la population du Grand-Duché de Luxembourg souhaitait le rattachement à la Belgique.

Tout au long de son existence, Pierre Nothomb fut un grand actif. Mais il le fut particulièrement à la fin de la première guerre mondiale et au cours des années qui suivirent. Il avait créé un comité de politique nationale dans lequel étaient regroupés des gens de diverses opinions. Il disposait de pas mal d'appuis officiels. Il lui arriva de pousser loin l'audace... Le succès ne couronna point ses efforts. Courtisé par la Belgique comme par la France, le Grand-Duché de Luxembourg décida de rester lui-même. D'ailleurs, en dehors des cantons rédimés, notre pays n'obtint aucun des accroissements territoriaux réclamés par les nationalistes. C'était mieux ainsi, quoi qu'on puisse en penser.

Avant de devenir sénateur provincial du Luxembourg en 1937, sous la bannière du parti catholique, Pierre Nothomb se démena, pendant des années, en faveur d'un nationalisme en bonne partie utopique. Longtemps, l'opinion du Grand-Duché de Luxembourg lui garda rancune d'avoir tenté d'attenter à l'indépendance de ce petit pays courageux. Lui, cependant, déployait toute sa séduction, qui était grande, pour se faire pardonner le nationalisme conquérant de sa jeunesse. L'idée européenne n'eut pas de plus ardent défenseur que ce visionnaire. Il fut l'inspirateur du Groupement Ardennes-Eifel où le Grand-

Duché avait sa place et qui se préoccupait notamment d'écologie. A la vérité, ce rôle de poète de la politique lui convenait mieux que celui de leader

nationaliste. Il n'était certes pas à court de rêves grandioses. Mais ces derniers avaient changé...

Jean Mergeai.

LE CENTENAIRE DU GRAND-DUCHÉ

Tandis que le maître de l'Allemagne célèbre le cinquantième anniversaire de sa naissance, un petit Etat tout proche de nous par l'histoire, la géographie, l'intérêt et le cœur célèbre l'anniversaire de son existence autonome. Non pour railler ou renier les larmes qui, des deux côtés de la nouvelle frontière, accueillirent la séparation de 1839, mais pour honorer ceux qui pendant cent ans ont fait du Grand-Duché de Luxembourg une magnifique réussite matérielle et morale — et surtout pour témoigner tranquillement sans provocation ni jactance d'une inébranlable volonté de vivre libre.

Comment, en tête de toutes les Nations, la Belgique ne s'associerait-elle pas à cette célébration aussi équitable qu'opportune, et ne se réjouirait-elle pas, avec le petit état fraternel, du sens donné à ces fêtes d'anniversaire? La Belgique, dont l'indépendance a besoin de l'indépendance luxembourgeoise comme l'indépendance du Luxembourg ne se conçoit pas sans l'indépendance et la sécurité de la Belgique? Tout ce qui renforcera l'une renforcera l'autre. Puissent les diplomates des deux pays y songer, à cette heure où le Grand-Duché est menacé, à l'heure où il peut être menacé par les garanties même qu'on lui offre tant qu'une autre garantie ne vient pas s'y joindre. Tout notre désir doit être de voir l'indépendance du Grand-Duché rendue possible par la nôtre, se placer dans les mêmes conditions de sécurité que la nôtre. Toute notre action fraternelle doit l'y aider.

Pierre NOTHOMB,
Sénateur.

Un article de Pierre Nothomb, paru dans «*L'Avenir du Luxembourg*» du 23 avril 1939, à l'occasion du centenaire de l'indépendance du Grand-Duché.

Charles-Ferdinand Nothomb: UEBl et convention fiscale

La Belgique entretient des liens privilégiés avec le Grand-Duché de Luxembourg. Notamment au travers de l'UEBl (Union économique belgo-luxembourgeoise) ou encore via la convention fiscale. Dans les deux cas, on retrouve un autre Nothomb, Charles-Ferdinand. Celui-ci naquit en 1936. Il fit ses études à l'Université de Louvain: il est docteur en droit et licencié en sciences économiques. Après un début de carrière dans les ministères, il est élu député des arrondissements d'Arlon-Marche et Bastogne en 1968. Commence alors sa véritable carrière politique. Son nom apparaît au bas de la déclaration commune belgo-luxembourgeoise et il était rapporteur pour la convention fiscale.

Banque Internationale à Luxembourg S.A.
2, boulevard Royal
L-2953 Luxembourg
Tél.: 4791-1

Banque Internationale à Luxembourg S.A.
London Branch
Priory House
1 Mitre Square
GB-London EC 3A 5BS
Tél.: (01) 623 31 10

Banque Internationale à Luxembourg S.A.
Repräsentanz für die
Bundesrepublik Deutschland
Rhein-Main Center
Bockenheimer Landstraße 51-53
D-6000 Frankfurt am Main 1
Tél.: (069) 72 97 11

**BIL Banque Internationale à Luxembourg
(Suisse) S.A.**
35, avenue Montchoisi
CH-1006 Lausanne
Tél.: (021) 27 39 31

Ainsi qu'à New York, Singapour et Tokyo



Ça vaut de l'or

Une banque – solide et souple.
Une banque – accueillante et efficace.
Ni trop grande, ni trop petite. Toujours à votre taille.
Banque Internationale à Luxembourg S.A.:
du sur-mesure bancaire.

private banking, gestion de fortunes, métaux précieux, euro-obligations

placements à terme en toutes devises

marché primaire et marché secondaire en ECU, \$ US, \$ CAN,...

crédits syndiqués et crédits directs

opérations de trésorerie: marchés monétaires et change

administration fiduciaire, achat et vente à toutes les bourses du monde

constitution et gestion de holdings et de fonds d'investissement

1839: un nouveau chef-lieu pour la province de Luxembourg

Aussitôt après la séparation de 1839 et la perte pour la Belgique de la ville de Luxembourg, une véritable guerre de clochers éclata entre les principales localités du Luxembourg belge pour l'attribution à titre définitif d'un nouveau chef-lieu, siège de l'administration provinciale, de l'armée et des tribunaux. Neufchâteau, Saint-Hubert et Arlon en particulier s'affrontèrent. Pétitions et mémoires en faveur des unes ou des autres inondèrent le Sénat et la Chambre des Représentants appelés à trancher ce délicat problème. Le Roi fut également sollicité. Dans cette surprenante épreuve de force pour le titre de «Nouvelle Rome», Arlon apparut immédiatement favorite. Mais si elle l'emporta, ce fut au terme d'une lutte impitoyable qui 150 ans après laisse encore des cicatrices.

Chef-lieu provisoire depuis 1830

Neuf ans plus tôt, le Gouvernement provisoire issu de la Révolution de 1830 avait pris une décision qui allait peser lourd pour l'avenir de la ville d'Arlon. A cette époque, la situation de la ville de Luxembourg était peu sûre. Le gouverneur orangiste Willmar démis de ses fonctions par Bruxelles, persistait à y représenter son maître hollandais, Guillaume 1er. De plus, la présence dans la forteresse d'une garnison prussienne peu favorable à la cause belge laissait craindre le pire.

La volonté d'éviter tout incident décida les autorités bel-



Saint-Hubert au 19^e siècle.

ges à transférer sur le champ le chef-lieu de la province dans une autre localité que Luxembourg. La certitude d'y revenir bientôt fut le seul motif qui explique le choix d'Arlon, ville la plus voisine, située à une vingtaine de kilomètres, et deuxième agglomération du Luxembourg devant Echternach.

En conséquence, le siège du gouvernement provincial, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, le quartier-général du commandement militaire de la province, la conservation des hypothèques, la maison de justice, une agence de Banque et diverses administrations centrales se fixèrent provisoirement à Arlon.

Ce déménagement rapide ne fut pas sans poser quelques problèmes aux fonctionnaires résidant à Luxembourg qui traversèrent le Rubicon avec femmes, enfants et surtout archives. Rassuré, chacun était persuadé de bientôt réintégrer sa demeure. Mais l'imprévu et l'inimaginable se produisirent quelques années plus tard: la division du Luxembourg et la perte pour la Belgique de sa capitale: Luxembourg.

Saint-Hubert et Neufchâteau contre-attaquent

Le 24 avril 1839, soit cinq jours après la signature définitive consacrant la séparation, le bourgmestre, les échevins et les membres du conseil communal de Saint-Hubert s'adressèrent à la Chambre des Représentants et au Sénat afin d'obtenir une réorganisation administrative et judiciaire de la province, jugée imminente, à l'avantage de leur bonne ville. Battue de vitesse, Neufchâteau sortit précipitamment de sa torpeur et fit de même le 30 avril.

Si leurs avis s'accordaient bien sur un point, c'était

l'impossibilité de laisser le chef-lieu à Arlon. La ville tout à fait inadaptée était désormais située à moins d'une lieue de la frontière hollandaise. Aussi les archives des administrations seraient-elles constamment exposées à la première tentative de l'ennemi. On ne pouvait pas courir le risque de voir ses activités suspendues et ses hauts fonctionnaires menacés chaque fois qu'elle serait assiégée.

Quant à la situation géographique d'Arlon par rapport au reste de la nouvelle province belge, elle était totalement excentrique. Il n'existait plus aucune centralité et on était trop éloigné du grand nombre des administrés. Sans parler des déplacements pénibles et onéreux imposés aux conseillers provinciaux. La différence de langue et l'utilisation de l'allemand dans la cité et ses environs constituaient aussi un obstacle. Enfin, les églises d'Arlon tombaient en ruines.

Un enjeu d'importance

A Saint-Hubert, l'optimisme régnait car la localité offrait un centre quasi géographique au Luxembourg belge. Par contre, Bastogne, Marche, Bouillon et La Roche arrivées plus tardivement dans la bataille, présentaient les mêmes inconvénients qu'Arlon en plus de l'absence de bureaux convenables pour recevoir les administrations. Même Neufchâteau à la position plus centrale souffrait

cruellement d'un manque d'habitations.

Par contre les vastes et magnifiques bâtiments de l'abbaye de Saint-Hubert, acquis et restaurés quelques années auparavant par la province, convenaient à merveille pour les logements du gouverneur, du tribunal, et le bourgmestre Dechesne imaginait déjà les séances du conseil provincial dans les grandes salles de l'ancienne bibliothèque ou du réfectoire de l'abbaye. Enfin la «bonne terre d'Ardenne» ne manquait pas dans les environs de Saint-Hubert.

A Neufchâteau, le bourgmestre Gourdet ne l'entendait pas du tout de cette oreille. Sa ville avait eu une conduite exemplaire durant les événements de 1830 et il était impensable qu'elle puisse perdre son tribunal créé sous l'occupation française en 1795 si celui d'Arlon était maintenu:

«Dès le 30 septembre 1830, les habitants de Neufchâteau ont désarmé le bataillon hollandais qui quittait la garnison d'Arlon pour se rendre à Bouillon... Malgré des circonstances difficiles, ils ont donné l'exemple de la modération, du civisme, du respect des lois et de l'ordre public. Peut-on vouloir les réduire à regretter le Gouvernement qu'ils ont concouru à faire tomber!...»

On perçoit toute l'importance de l'enjeu pour l'avenir de ces villes du Luxembourg belge.



ARLON. — Ce bâtiment fut Hôtel provincial après 1839. Ici logeront en 1841 Léopold I^{er} et Marie Louise, la Reine, lors de leur première visite à Arlon. Les jardins de ce bâtiment, qui a encore un certain cachet, sont établis sur les anciens remparts; à l'extrémité de cette haute muraille, sur plongeant la rue de Luxembourg, se trouvait la «porte de Hondelange» ou «des Allemands» Everling, édit. Arlon Repr. interl.

La réponse du bourgmestre d'Arlon: le banquier Charles Printz

Pour le banquier Charles Printz, bourgmestre d'Arlon, les faits étaient simples et sans appel. Arlon n'était ni dans les landes ni dans les forêts rendues inabondables durant les mauvaises saisons de l'année. Elle était cinq lieues moins loin des localités du nord de la province que ne l'était Luxembourg. La neutralité de la Belgique et la proximité de la forteresse de Longwy la garantissaient contre toute intrusion étrangère. Depuis 1830, la petite ville n'avait pas hésité à faire d'énormes sacrifices pour accueillir les administrations. Tous les locaux nécessaires

avaient été construits, y compris une prison et une école moyenne.

En neuf ans, le nombre de maisons était passé de 352 à 475 et sa population, de 3.500 à 4.200 habitants. Les parties les plus riches et les plus peuplées de la province avoisinaient Arlon. A une distance moyenne de trois lieues autour de la cité, on dénombrait plus de 160 jurés potentiels contre 140 pour le reste du Luxembourg. Très à l'aise, le banquier arlonais déclarait: «A tous ces titres, Arlon est plus centre qu'aucune autre localité». Quant à Saint-Hubert et Neufchâteau: «Comment faire de l'une de ces villes sans commerce, sans affaires, sans industries, sans communications, sans population, isolées

dans des terres arides et enneigées, un véritable chef-lieu de province?»

Ne pas abandonner les petits frères arrachés

Mais Charles Printz avait encore un ultime argument, celui qui fit peut-être pencher le plateau de la balance en faveur d'Arlon.

En 1830, le chef-lieu avait été transféré provisoirement à Arlon en attendant de réintégrer Luxembourg. Neuf ans plus tard, se retirer d'Arlon, c'était renoncer à jamais à récupérer le Luxembourg allemand. C'était quitter une position politique, baisser les bras et abandonner les petits frères arrachés. Au contraire, ne

valait-il pas mieux rester à Arlon pour regarder Luxembourg en face, pour opposer drapeau à drapeau?

«Nous ne vous disons point un éternel adieu!», avait-on déclaré aux représentants du Luxembourg arraché à la Belgique, «donnera-t-on un démenti à ces paroles par la retraite d'Arlon des autorités administratives et judiciaires, par l'évacuation politique et administrative de la localité en possession de représenter la Belgique et seule propre à rester l'intermédiaire entre la Belgique et le Luxembourg germanique?»

La décision ne se fit pas attendre. Le 6 juin 1839, une loi fixait à titre définitif le siège de l'administration provinciale du Luxembourg à Arlon ainsi

qu'un tribunal de première instance. Neufchâteau savait son tribunal mais Saint-Hubert perdait complètement la bataille. Une nouvelle ère débutait pour la province de Luxembourg.

Une province sans ville de Luxembourg mais qui en porterait encore le nom. Le député Bekaert-Baekelandt n'avait-il pas déclaré à la tribune de la Chambre le 14 mars 1839 avant de s'effondrer foudroyé en pleine séance par une crise cardiaque:

«En attendant le jour où les députés du Luxembourg reviendront solennellement occuper leur siège à la représentation nationale, nous ne cesserons pas de les estimer et de les chérir...».

Jean-Marie Triffaux.

L'union économique belgo-luxembourgeoise: accords monétaires et fiscaux

La première signature de la déclaration commune de l'UEBL remonte à 1921. Elle prit ses effets le 22 mai 1922. L'union était valable pour 50 ans. Elle fut prolongée de 10 ans en 10 ans. L'Union économique belgo-luxembourgeoise a encore été prorogée pour une décennie à partir du 6 mars 1982. Les différents protocoles ont été signés le même jour par W. Martens (Premier Ministre) et Ch.-F. Nothomb (Ministre des Affaires étrangères) pour la Belgique et P. Werner (Président du Gouvernement) et Mme C. Flesch (Vice-présidente du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères) pour le Grand-Duché de Luxembourg.

Les protocoles d'accord portent notamment sur l'association monétaire entre les deux pays et sur les accises.

Unis pour le meilleur et pour le pire

En matière monétaire, le franc belge et le franc luxembourgeois sont unis pour le meilleur et pour le pire. Le pire pour nos voisins grand-ducaux, c'est par exemple la dévaluation du franc en 1982. Le Président du Gouvernement luxembourgeois, Pierre Werner n'était pas au courant et fut averti lorsque l'opération était terminée. Le franc luxembourgeois fut obligé de suivre. Quoique! Cela n'était pas obligatoire. L'association n'exige pas une parité identique entre les deux monnaies. D'ailleurs, un franc belge n'a pas toujours valu un franc luxembourgeois. La dévaluation Van Zeeland de 1936 ne fut pas suivie par le Grand-Duché: il fallait alors 1,25 FB pour 1 FL. Depuis l'après-guerre les parités sont identiques. Une disparité exigerait

un accord entre les deux gouvernements et un accord de l'UEBL vers les pays extérieurs.

Si les deux monnaies sont unies, elles sont cependant asymétriques. C'est-à-dire que l'argent belge a cours légal au Grand-Duché, ce qui n'est pas vrai pour l'argent luxembourgeois en Belgique. Celui-ci est accepté ou toléré: c'est selon les régions.

Le droit d'émission grand-ducal est fonction de la monnaie belge. Le Grand-Duché peut émettre 1/5 de la masse monétaire des deux pays.

Cette masse est fonction de la population. Aujourd'hui, le droit d'émission grand-ducal est d'environ 3,2 milliards. Cette somme peut paraître rondelette. Elle ne permet cependant pas à nos voisins d'émettre un billet de 5.000 F. Bien que le Grand-Duché en ait le droit puisque dans ce domaine, il peut aller aussi haut que la Belgique. Mais mettre un billet de 5.000 FLux en circulation reviendrait à retirer autant de billets de 1.000 ou 100 FLux. Donc de réduire le nombre de billets grand-ducaux en circulation. Ce qui est difficilement pensable.

Un pot théorique commun

Les deux pays ont encore signé des accords en matière d'accises et droits de douane.

Si les droits de douane sont à présent versés à l'Europe qui en redistribue 10% en fonction de la population, il n'en va pas de même en matière d'accises. Mais attention! Le problème est complexe. Il convient de distinguer les accises proprement dites, les accises sur les alcools indigènes et les accises spéciales.

Dans l'article 8 de la convention de l'UEBL, il est question de la répartition des accises communes, c'est-à-dire identiques et perçues dans les deux pays. Ces accises frappent par exemple les alcools ou les vins importés, les cigarettes, etc. Ces accises perçues dans les deux pays tombent dans une sorte de pot commun théorique. La répartition se fait selon une clef revue tous les deux ans. Actuellement, elle est de 88,46349% pour la Belgique et de 11,53651% pour le Grand-Duché.

Le principe est le même en ce qui concerne les accises perçues sur les alcools indigènes. Mais la clef de répartition est différente: 18/19 pour la Belgique et 1/19 pour le Grand-Duché.

Il en va tout autrement pour les accises spéciales et propres à l'un ou l'autre pays. La taxe sur les eaux minérales par exemple revient intégralement à la Belgique.

Enfin, le 9 mars 1981, à la suite d'un arrangement entre les Ministres des Finances, et pour compenser le surcroît de recettes perçues par le Grand-Duché (place privilégiée de Martelange, ristournes d'impôts,...), il a été décidé de retirer une somme équivalente à 7% de l'escarcelle grand-ducale. Cette somme revient à la Belgique et tourne autour des 350 millions.

Ces différents accords sont régulièrement revus.

Pour améliorer les relations sociales, économiques et culturelles

La déclaration commune va plus loin. Du moins en inten-

tion. «Considérant les liens privilégiés que l'Union économique belgo-luxembourgeoise a créés entre les deux pays, les gouvernements ont décidé de prendre des mesures en vue d'intensifier et d'approfondir encore les relations sociales, économiques et culturelles entre les deux pays» dit le document.

En matière de formation professionnelle, «Les deux gouvernements marquent leur accord afin d'organiser en commun un système permanent de collaboration en matière de formation et d'orientation professionnelle franco-belgo-luxembourgeoise». Mais mise à part l'installation d'une commission mixte, on n'est pas allé très loin sur ce terrain d'entente privilégiée.

De même, les deux gouvernements ont convenu «d'intensifier leur collaboration dans le domaine de l'emploi et des prestations de services et de développer les contacts déjà établis». Là encore, cela relève d'un vœu pieux.

Dans le domaine de l'enseignement, les deux gouvernements avaient convenu d'intensifier leur collaboration. Ils devaient entamer des pourparlers en vue d'organiser en commun «une formation secondaire répondant aux besoins spécifiques de la région frontalière axés sur l'enseignement approfondi des langues et sur l'enseignement, en langues étrangères». A un moment ou à un autre, il fut bien question d'installer une école belgo-luxembourgeoise à Clairefontaine (Arlon). De même, il fut question de coopération en matière de recherche scientifique dans les établissements d'enseignement supérieur.

Nous poursuivons la lecture de la déclaration commune: «Les deux gouvernements conviennent d'entamer rapidement des pourparlers en vue de la création et de l'utilisation en commun d'un home pour handicapés profonds qui sera situé dans la région de Vielsalm». Plus loin: «Les possibilités pour les élèves infirmiers(ères) de poursuivre des stages de formation pratique dans les institutions hospitalières agréées des deux pays seront étendues...».

En matière de transport, les deux gouvernements souhaitent le développement de leurs relations ferroviaires (voir à ce propos l'article ci-joint intitulé: "La bataille du rail").

Les signataires s'étaient encore engagés à régler le problème de l'épuration des eaux de la Sûre dans les meilleurs délais.

Ça n'a pas marché très fort

D'une manière générale, toutes ces bonnes intentions n'ont pas abouti. Ce n'est un secret pour personne. En septembre 1987, Charles-Ferdinand Nothomb écrivait à Léo Tindemans, alors Ministre des Affaires étrangères: «Au sein d'un cercle réunissant les sociaux-chrétiens du Grand-Duché de Luxembourg et de la province de Luxembourg, sous la présidence du Ministre d'Etat honoraire, M. Werner, nous avons constaté que les différentes décisions, accords et conventions figurant au point 4 de la déclaration commune du Comité des ministres de l'UEBL du 9 mars 1981, n'avaient pas fait l'objet d'une mise en oeuvre suivie des faits concrets et continus...».

Une convention fiscale pour éviter les doubles impositions sur les revenus

La convention fiscale passée entre la Belgique et le Grand-Duché a été signée à Luxembourg le 17 septembre 1970 et approuvée par la loi du 14 décembre 1972. Mais les négociations étaient bien antérieures à son entrée en vigueur du 30 décembre 1972. On en parlait déjà en 1959. Un luxembourgeois prenait part aux travaux: Marcel Hollay. «Les négociations ont abouti le 16 novembre 1959» se souvient l'ancien député permanent. Cette convention fut revue à plusieurs reprises. Le 10 juillet 1962, les gouvernements des deux pays s'étaient engagés à entrer en pourparlers comme en témoigne la déclaration d'intention. Mais parallèlement à ce projet de convention fiscale, le gouvernement belge travaillait à la réforme fiscale, traduite dans la loi le 20 novembre 1962. Puis ce fut au tour du Grand-Duché de préparer sa réforme fiscale. Bref, les travaux ont duré. A partir de 1968, Charles-Ferdinand Nothomb était rapporteur à la Chambre lors de discussions relatives à son approbation.

Cette convention nouvelle était appelée à remplacer la convention de même nature datant de mars 1931. Elle visait à éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune. En d'autres mots, l'accord présente deux volets: l'un a trait aux rémunérations des appointés et des salariés (ainsi qu'aux pensions qui s'y rapportent), l'autre concerne les revenus de capitaux (dividendes, intérêts et bénéfices des sociétés).

Les imposés des 5/4

Dans le rapport fait au nom de la Commission des affaires étrangères par M. Nothomb, les motivations apparaissent clairement: «La convention de 1931, fort incomplète ne répondait plus aux nécessités et conceptions actuelles. Par exemple, elle ne contenait aucune disposition relative aux revenus mobiliers, et les dividendes et intérêts belges introduits au Grand-Duché subissaient une double imposition».

Autre exemple: avant cette révision, les travailleurs frontaliers belgo-luxembourgeois étaient les imposés des 5/4: ils payaient 1/4 d'impôts au Grand-Duché puis 4/4 en Belgique.

Mais ramener les motivations du législateur au seul problème des revenus de frontaliers, c'est aller un peu vite en besogne! Cette convention a été négociée au moment

où l'intégration économique entre les deux nations prenait de l'ampleur. Le cas le plus connu est Sidmar. «La nécessité de la révision de la convention fiscale du 9 mars 1931 a été soulignée encore davantage au moment où certaines sociétés luxembourgeoises ont pris des participations très importantes dans des investissements considérables effectués en Belgique» écrit le rapporteur.

Du côté des revenus professionnels

Comme on le lira par ailleurs, les communes frontalières enregistrent une moins-value fiscale du fait que les frontaliers payent leurs impôts au Grand-Duché. Mais ce ne sont pas les seules: l'Etat belge y laisse aussi des plumes. Lors des discussions se rapportant au projet de loi (discussion d'octobre 1972), il avait bien été question de ce problème. «Il faut rappeler que jusqu'à ce jour, en vertu de la convention précédente, ces frontaliers, qui sont aujourd'hui environ 5.000, étaient taxés en Belgique, ce qui représentait une recette fiscale pour l'Etat belge qui peut être estimée à 50 millions de francs belges, à laquelle il convient d'ajouter la recette des provinces et des communes de résidence (environ 1,5 million)» est-il écrit dans le rapport.

Bien sûr, la convention va dans les deux sens. Mais à l'époque seule une cinquantaine de personnes résidaient au Grand-Duché et travaillaient en Belgique.

Aujourd'hui le gros phénomène a pris de l'ampleur. Actuellement, les frontaliers ne sont plus seulement sidérurgistes. Ce type de frontaliers serait même minoritaire. Luxembourg s'est affirmé comme place bancaire et draine plusieurs milliers de personnes.

En outre, en 1972, le nombre de frontaliers n'était pas connu avec exactitude. Les chiffres sont parfois tout à fait divergents. Ils oscillent entre 2.500 et 5.000. Et nous citons: «Le Gouvernement dispose d'éléments sérieux permettant de fixer à environ 2.500 le nombre de résidents belges ayant actuellement (en 1972) la qualité de travailleur frontalier au sens de la convention fiscale du 9 mars 1931 et des arrangements pris en exécution de celle-ci. Il y a forcément des discordances entre ce nombre et celui résultant des recensements en matière de sécurité sociale qui est de 3.700 envi-

ron, la notion de travailleur frontalier étant en ce domaine sensiblement plus large».

Mais attention! Si les frontaliers sont taxés au Grand-Duché, les contributions belges ont besoin de connaître les revenus gagnés au Grand-Duché pour déterminer le total des revenus du ménage. Ce total fournit le taux d'impôts sur la base duquel ne sera imposée que la partie du revenu du ménage acquis en Belgique. En d'autres termes, pour être «puriste» en la matière, nous dirons que les revenus grand-ducaux interviennent en Belgique pour établir le taux d'imposition. D'une manière indirecte (via leur conjoint), les frontaliers interviennent pour une part réduite dans les recettes fiscales des communes et de l'Etat. Il n'en sera plus de même avec la réforme fiscale belge prenant cours l'année prochaine.

Lors des négociations, il n'a pas été possible pour la Belgique d'obtenir la constitution d'une caisse de compensation tant pour les frontaliers belges travaillant au Grand-Duché que pour ceux travaillant en France. «Pour le surplus», note le rapport, «il y a lieu de considérer que les moins-values fiscales qui résulteront de l'abandon du droit d'imposition de nos frontaliers seront compensées par les avantages que tirera la Belgique des solutions intervenues sur d'autres points».

De même, dans le cadre de cette convention, le Gouvernement belge n'a pas obtenu d'assurances quant aux avantages et prestations familiales reconnus aux belges travaillant au Grand-Duché.

Du côté des capitaux, dividendes et bénéfices

Article 10, par. 1: «Les dividendes attribués par une société résidente d'un Etat contractant à un résident de l'autre Etat contractant sont imposables dans cet autre Etat».

En d'autres mots, si la société X implantée au Grand-Duché devait attribuer des dividendes à M. Y qui réside en Belgique, ces dividendes seraient imposés en Belgique. Mais la convention ne prévoit rien en ce qui concerne l'évasion fiscale des valeurs mobilières belges déposées au Grand-Duché. La fraude est en quelque sorte instituée. Dans le chef du Grand-Duché, cela ne revêt aucune importance dans la mesure où ce pays ne perçoit pas de précompte mobilier. Dans le chef de la Belgique, le cas est plus grave. Et bien

malin qui pourra dire avec certitude à combien s'élève l'évasion fiscale vers le Grand-Duché.

Cet article 10 souffre toutefois d'exceptions. Des dividendes (et des intérêts) peuvent être taxés dans l'Etat où est implantée la société à concurrence de 15%. Cependant, ce taux est ramené à 10% dans certains cas. Si la société Y ou si M. Y domicilié au Grand-Duché devait recevoir des dividendes d'une société belge, l'Etat belge pourrait percevoir un précompte de 15 ou 10% sur ces dividendes. La limite est fixée à 10% pour les dividendes attribués à une société qui détient 25% au moins des actions dans la société distributrice ou qui possède dans cette société une participation dont le prix d'acquisition s'élève à 250 millions au moins. Avant cette convention fiscale, la Belgique avait le droit de percevoir son précompte mobilier au taux de 15%. Mieux! La convention de 1931 restait muette en matière de dividendes. La Bel-

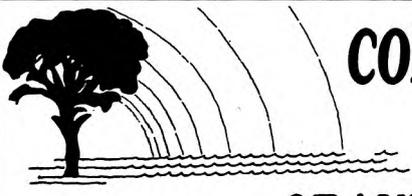
gique appliquait alors une retenue de 20% au titre de précompte mobilier.

On notera que le précompte mobilier appliqué aux gros actionnaires est de 10%, alors qu'il est de 15% pour les petits actionnaires.

La convention a également trait aux intérêts provenant d'un Etat et destinés à un résident de l'autre Etat. Ces intérêts sont imposables dans cet autre Etat. Toutefois, ils peuvent être taxés à concurrence de 15% dans l'Etat de la source, et ce sous les mêmes conditions.

En contrepartie des avantages concédés au Grand-Duché, la Belgique a maintenu le précompte mobilier de 10% sur les dividendes de participation importante; le maintien du précompte mobilier de 15% sur les intérêts et l'exonération des redevances dans l'Etat de la source.

Au vote, le projet de loi a été adopté à l'unanimité.



CONNAITRE LE GRAND-DUCHE

- **VISITE EN CAR DE LA CAPITALE**
(avec guide)
tous les samedis et dimanches
à 9 h 30 et 14 h 30 250 F ou 270 F
Départs: Gare de Luxembourg - Quai
Autobus n° 5
- **Promenade en petit train touristique
sous les murs de l'ancienne forteresse**
tous les jours entre 10 et 17 heures: 200 F
Départ: Pont Adolphe / Luxembourg
- **Excursion d'une journée dans le nord
du pays avec arrêts prolongés à
CLERVAUX et VIANDEN**
tous les dimanches à 9 h 30: 570 F
Départ: Gare de Luxembourg - Quai
Autobus n° 5

VOYAGES H. SALES



BASCHARAGE 50 10 50
MERSCH 3 23 99
LUXEMBURG 46 18 18, r. du Curé 26

22.107041

Une convention fiscale qui lèse les communes frontalières du Luxembourg

La convention fiscale belgo-luxembourgeoise, votée en 1972 et entrée en vigueur en 1974, spécifie que les ressortissants belges travaillant au Grand-Duché de Luxembourg et domiciliés en Belgique paient leur précompte professionnel au Grand-Duché. D'où une perte importante de rentrées pour nombre de communes de notre province. En effet, elles ne perçoivent pas la taxe communale additionnelle à l'impôt sur les Personnes physiques de ces travailleurs frontaliers.

Dès l'annonce de la mise en place de cette convention, nombre d'administrateurs communaux s'alarmaient du fait qu'il y aurait une perte non négligeable pour leur caisse communale. Cris d'alarmes sans échos car à l'époque les travailleurs frontaliers n'étaient pas si nombreux, 2.500, alors qu'en en dénombre aujourd'hui environ 7.500. De telle sorte que les prévisions de perte du début des années septante étaient bien loin des millions actuels... Le nombre des travailleurs frontaliers au Grand-Duché a en effet très rapidement augmenté notamment en fonction des nombreuses pertes d'emplois dans le sud-Luxembourg, avec bien entendu la fermeture de l'usine d'Athus (1977) comme point d'orgue.

Certains ont dès lors essayé de rectifier le tir. Ainsi, pendant deux ans (1981-82), un fonds d'aide exceptionnel dit «de solidarité» fut perçu par des communes qualifiées «Population à faibles revenus». En 1981, sur 67 communes qui percevaient ce fonds, on en dénombrait 29 pour la seule province de Luxembourg. En 1982, des restrictions étant venues entraver les critères d'attributions, seules 28 communes wallonnes bénéficiaient encore de fonds de solidarité. Parmi ces 28 communes, on en dénombrait 17 en province de Luxembourg dont 12 en bordure de la frontière belgo-luxembourgeoise. Une preuve par l'absurde de l'importance du non-paiement du précompte professionnel par les travailleurs frontaliers.

Depuis la suppression de ce fonds de solidarité, l'exode professionnel vers le Grand-Duché s'est encore accru. Malgré plusieurs actions entreprises, la plupart des communes frontalières attendent toujours des compensations de la part de l'Etat. Il est important de rappeler ici que lors des discussions qui ont mené à la signature de la convention fiscale, il était prévu de dédommager les communes concernées. Bref, quinze années après sa mise en application, la convention fiscale continue à léser les communes en bordure de frontière grand-ducale... Il suffit de faire le tour des autorités communales pour en savoir un peu plus long.

Martelange et Attert

S'il est une commune frontalière, c'est bien Martelange. Son bourgmestre, M. Javaux nous explique: «En fait les 3/4 des travailleurs de notre commune travaillent au Grand-Duché. Les pertes au niveau de l'IPP se chiffraient il y a quelques années aux alentours des deux millions alors que l'IPP rapporte au total 3.316.000 francs. Cette perte représente 5 % de notre budget». A propos de 1992, M. Javaux émet quelques craintes: «Si en 1992, les travailleurs sont imposés dans leur pays, on risque de voir une bonne partie des frontaliers aller s'installer au Grand-Duché. La solution serait que l'Etat rembourse les communes et que les frontaliers conservent leurs avantages. Il est normal que l'Etat rembourse puisqu'il crée un préjudice. Cet argent, il pourrait le trouver dans les 700 millions de remboursement d'accises que le Luxembourg donne chaque année à la Belgique. Les frontaliers, quant à eux, ne sont pas du tout en cause comme certains ont essayé de leur faire en politisant le débat...».

Pour la commune d'Attert, le bourgmestre M. Dominicy nous donne un aperçu du problème: «Sur une population de 3.120 habitants, on compte environ 300 travailleurs frontaliers. La perte au niveau de l'I.P.P. se chiffre à environ 3 millions de francs. Pour compenser, nous avons augmenté les centimes additionnels au précompte immobilier à 2.800. Mais ajoutons qu'un centime ne nous rapporte que 3.459 francs, ce qui est beaucoup moins que dans d'autres communes. La solution serait que l'Etat rembourse les communes par le biais de ce que le Grand-Duché rembourse chaque année à la Belgique en matière d'accises».

A Bastogne, on est pleinement satisfait

A Bastogne, on dénombre environ 468 travailleurs frontaliers sur le territoire de la commune et la différence des recettes à l'IPP est estimée à plus ou moins 3.266.000 francs. Le bourgmestre, M. Moinet, nous déclare: «Dans la

conjoncture actuelle, nous pensons que c'est une chance que le Grand-Duché de Luxembourg soit pourvoyeur d'emploi ce dont profite largement notre commune. Par supputation, on peut envisager que si ces possibilités ne nous étaient pas offertes, les charges du chômage et vraisemblablement de l'aide sociale seraient augmentées.

D'autre part, les revenus perçus par nos travailleurs frontaliers sont, pour une bonne part, réinjectés dans le circuit commercial local, qui bénéficie également d'une large clientèle luxembourgeoise. Au plan de notre commune, nous estimons qu'il y a réellement un échange économique important avec nos voisins du Grand-Duché de Luxembourg, et nous en sommes pleinement satisfaits».

Arlon: 1.950 travailleurs frontaliers

Venons-en au chef-lieu de la province. Arlon compte 23.000 habitants et 1.950 d'entre eux travaillent au Grand-Duché de Luxembourg. Le bourgmestre, M. Larcier: «La perte pour notre commune est estimée à environ 40 millions. Approximativement 7.500 habitants de notre commune sont salariés dont 1.950 au Luxembourg. Il en reste donc 4.550 qui paient leur impôt en Belgique et qui

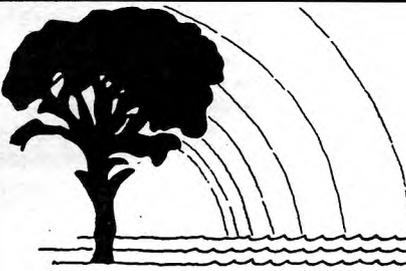
font que l'I.P.P. rapporte annuellement 110 millions à la Ville. Il suffit donc de faire le calcul pour voir la perte pour la caisse communale: l'estimation s'élève à 40 millions de francs». Contrairement à plusieurs bourgmestres qui souhaitent le remboursement par l'Etat belge du fait que celui-ci touche un remboursement de 700 millions de francs pour les accises, M. Larcier souhaite que «puisque l'heure est à la régionalisation, il faut créer, à la Région Wallonne, un critère de complément de fonds pour les communes qui comptent des travailleurs frontaliers. Je vais d'ailleurs m'adresser à ce propos directement au ministre André Cools».

A Messancy, une commune de 6.000 habitants, la proportion de travailleurs frontaliers est bien plus élevée: pour 2.500 actifs, on compte 900 salariés au Grand-Duché. Le bourgmestre M. Narcisse Kirsch: «On perd au moins 10 millions de francs. Il faut que l'Etat rembourse les communes par une espèce de main-morte comme c'est actuellement le cas pour les bâtiments publics. Et ceci, bien entendu, en maintenant l'imposition des travailleurs frontaliers au Grand-Duché». La main-morte est en fait l'argent que verse l'Etat à certaines communes en compensation de missions (par exemple la ville de Bruxelles qui reçoit des diplomates et

Chefs d'Etat étrangers) ou pour des recettes que la commune ne perçoit pas pour des personnes non taxables (ambassades, terrains de l'Otan,...).

A Aubange, le mayeur Rits nous répondait: «Il faut réfléchir sérieusement à ce problème et non lancer des idées en l'air. En fait, on ne sait pas vraiment à qui s'adresser: la Région Wallonne ou l'Etat? Les Finances sont normalement du ressort de l'Etat. Il faudrait qu'il tienne compte de ce problème dans la clé de répartition du fonds des communes. Mais avant tout, il faudrait une réelle concertation avec tous les bourgmestres concernés...».

Voilà donc les avis récoltés dans quelques-unes des communes concernées, certaines n'étant pas en mesure d'avancer de chiffres. Si presque tous s'accordent à dire qu'il y a préjudice de la part de l'Etat, les solutions avancées divergent. Tous mettent également les travailleurs frontaliers hors du débat. Il est vrai que la convention fiscale de 1972 corrigeait, d'une certaine manière, des injustices flagrantes dont ces travailleurs étaient victimes. Ce fut malheureusement au détriment des communes! Et dire que c'est un principe, comme dans le cas de la main-morte dont parlait M. Kirsch, que l'Etat répare le préjudice qu'il a causé...



VOYAGES DE DECOUVERTES EN CARS DE LUXE

16.7	9 jours	BRETAGNE et NORMANDIE	21.340 F
Mont-St-Michel, Saint-Malo, Belle-Ile, La Baule, etc.			
23.7	8 jours	ARDECHE	16.650 F
Paysages de soleil - accueil méridional			
29.7	8 jours	SAVOGNIN (Grisons)	17.630 F
Les sommets de l'Engadine, les frissons du Glacier Express (facultatif), les paysages du Lac de Sarnen			
1.8	8 jours	LOURDES	17.530 F
Lisieux - Mont-St-Michel - Carcassonne			
1.8	6 jours	AIX-LES-BAINS	14.000 F
et la Haute-Savoie : Chamonix, Val-d'Isère, etc.			

Hôtels de premier ordre - Pension complète - Accompagnateur
Pour tout renseignement, adressez-vous uniquement à notre agence de **BASCHARAGE**, tél. 00352-50.10.50.
Départs de LUXEMBOURG ou de toute autre localité sur demande.

VOYAGES H.SALES



BASCHARAGE 50 10 50
MERSCH 3 23 99
LUXEMBURG 46 18 18, r. du Curé 26

Luxembourg, plaque tournante financière

En 1831, la Belgique offrait... 190.000 florins pour le rachat du Grand-Duché

En ces temps lointains des débuts de l'indépendance politique du Grand-Duché de Luxembourg, personne ne pouvait bien sûr se douter que les descendants des quelque 175.000 résidents habituels (selon la terminologie du Statoc) allaient vivre, un siècle et demi plus tard, dans un pays en pleine effervescence économique, l'une des capitales financières de l'Europe communautaire. A l'époque, les Luxembourgeois se dépêtraient d'un lourd régime fiscal hollandais, souvent arbitraire d'ailleurs, taxant par exemple l'eau-de-vie et le vin de la Moselle et de la Basse-Sûre jusqu'à décourager les distillateurs et les vigneron ! Depuis lors, les temps ont fort changé : 190.000 florins de 1831 ne représentent maintenant qu'une infime partie des dizaines de milliers de milliards de francs luxembourgeois de dépôts et de transactions du « Gibraltar financier du Nord ».

La première banque privée : en 1856

La véritable explosion bancaire de Luxembourg ne remonte qu'à une bonne vingtaine d'années. En 1960 en effet, la place ne comptait que 15 banques employant moins de 1.300 personnes, avec une somme des bilans atteignant à peine 23 milliards de FL. A la fin de cette année, le nombre d'établissements bancaires aura tout juste décuplé : 150 instituts bancaires et d'épargne qui devraient largement dépasser les 10.000 milliards de FL de total des bilans. Et l'ensemble des employés — aussi multiplié par dix en 29 ans — se

trouvera également augmenté de quelques centaines, voire un ou deux milliers d'unités. L'effervescence se poursuit donc à l'aube d'un marché européen que l'on veut unique.

La première banque privée du pays y fut fondée, avec des capitaux allemands, en 1856 : la Banque Internationale à Luxembourg — détenant le droit d'émettre des signes monétaires (billets) — dont l'actionariat devint franco-belge à la suite de la dénonciation de l'union douanière avec l'Allemagne (Zollverein) en 1918. Très tôt aussi, les banques françaises s'implantèrent dans la capitale : la Société Générale Alsacienne de Banque (1893), le Crédit Industriel d'Alsace et de Lorraine (1920) et le Crédit Lyonnais (1929). En 1919, la Banque Générale du Luxembourg fut constituée avec la participation de la Société Générale de Belgique, car ce n'est qu'en 1935 qu'elle s'est transformée en société de droit luxembourgeois. Quant à la Kredietbank S.A. Luxembourgeoise, elle fut instituée en 1949.

Du côté financier allemand, la première institution bancaire à s'installer au Grand-Duché fut la Dresdner Bank (1967), suivie de la Commerzbank International (1969) et de la Deutsche Bank (1970) en même temps, ou presque, que les banques à capitaux américains souhaitant travailler sur l'Euro-marché : la Bank of America (1969), la First National Bank of Boston et la Citibank (1970). Puis vinrent les banques suisses : l'Union de Banques Suisses (1973), la Société de Banque Suisse et le Crédit Suisse (1974), il y a donc



Le boulevard Royal, un peu le Wall Street de Luxembourg.



Pierre Jaans, directeur général de l'Institut Monétaire Luxembourgeois : la compétence d'un patron de banque centrale.

A la Bourse ; 8.000 lignes de cotation

C'est ce 6 mai que la Bourse de Luxembourg fêtera ses 60 ans. A l'heure actuelle, elle assure la cotation de plus de 80 % des euro-obligations émises ici et là et a réussi à s'attribuer le quasi-monopole des émissions obligataires libellées en unités de compte (ECU) en tirant profit du développement rapide de l'ECU comme monnaie d'émission. En ajoutant les actions de sociétés indigènes et étrangères et les fonds d'investissement, la cote officielle de la Bourse de Luxembourg comprend, depuis ce 29 mars 1989, 8.000 lignes de cotation. Le 6 mai 1929, la première cote affichait... 213 valeurs mobilières (dont 155 actions étrangères et 48 obligations).

Le véritable démarrage des activités boursières date de 1963, après l'introduction, par l'administration américaine, de la taxe de péréquation des intérêts qui eut pour conséquence de fermer le marché des capitaux américains aux emprunteurs européens. Le 17 mars 1981, la Bourse de Luxembourg effectua la première cotation de l'or. Ici, le marché est plus ouvert qu'à Londres ou à Zurich où le « fixing » du cours se fait entre un nombre limité de participants, sur une base presque privée : les ordres à l'achat et à la vente sont confrontés et une balance établie de laquelle ressort le cours des transactions et échanges envisagés. A noter que, récemment, les autorités luxembourgeoises ont créés

tout juste quinze ans, conjointement avec la Christiana Bank og Kreditkasse, la première des banques scandinaves à offrir ses services à Luxembourg.

Une fois le centre bancaire ayant atteint une certaine taille, d'autres pays se sont intéressés à Luxembourg : le Japon, Israël, la Chine populaire, l'Union soviétique, la Pologne, divers Etats d'Amérique du Sud, etc. Bref, 144 établissements bancaires et d'épargne se trouvent aujourd'hui implantés dans la capitale, et l'Institut Monétaire Luxembourgeois compte en agréer une demi-douzaine supplémentaire d'ici le mois de décembre. Ensemble, ils brassent 10 % du marché euro-obligataire et près de 90 % de la somme de leurs bilans (environ 9.000 milliards de F) constituent des avoirs et des engagements envers des... non-résidents.



La garage de l'Etoile, à l'entrée de Luxembourg : bientôt le siège d'une banque finlandaise !



La Caisse d'Epargne de l'Etat, un monument dans tous les sens du terme.

d'investissement de droit luxembourgeois, dont ces SICAV (sociétés d'investissement à capital variable) bénéficiant — aussi — d'un régime fiscal favorable inspiré du statut accordé aux sociétés holding. Ces dernières, au nombre grandissant (largement plus de 7.000, domiciliées dans les principales banques), constituent un utile instrument juridique pour la gestion centralisée de groupes de sociétés appartenant aux plus importants ensembles multinationaux de la finance, de l'industrie et du commerce.

Toutes ces activités d'investissement et de gestion de patrimoines ont entraîné l'établissement de sociétés spécialisées d'agents de change, de courtiers, de conseillers financiers, d'analystes économiques, d'experts juristes et comptables. Leurs apports, en termes de savoir-faire et de revenus, ne doivent certes pas être sous-estimés.

Tous les gouvernements qui se sont succédés à la tête du pays ont réaffirmé leur attachement à poursuivre une politique active en faveur de la place financière. Les résultats de ces efforts concrets sont bien visibles et des espoirs sont présentement placés dans le développement de secteurs nouveaux, ainsi celui des assurances.

Josy BARTHOL.

Crédit Européen Luxembourg

FORTE CROISSANCE

Principaux chiffres consolidés	30.09.88 en millions de Flux	Croissance
Somme du bilan	35.308	+ 59,8%
Dépôts des clients	25.480	+ 49,5%
Crédits à la clientèle privée	10.292	+ 57,8%
Remplois bancaires	9.528	+ 53,0%
Portefeuille-Effets	13.543	+ 166,9%
Cash flow	419,6	*
Provisions, amortissements et impôts	300,9	*
Bénéfice de l'exercice	118,8	*

* Résultats 1987 sur 9 mois en raison du changement de date de clôture au 30.09 pas comparables à 1988.

- forte expansion des activités (gestion de portefeuille et de fortune, SICAV, corporate banking et activité nationales)
- intégration depuis 1987 dans le réseau international de BBL, actionnaire à 100%
 - la somme du bilan s'est accrue de 60% à Flux 35 milliards
 - les fonds propres, y compris les emprunts subordonnés, ont triplé à Flux 1,624 milliard
 - lead et co-lead manager dans 21 emprunts en Flux pour 6,3 milliards et co-manager dans 142 placements pour 56,3 milliards
- banque dépositaire et guichet payeur pour les SICAV luxembourgeoises de la BBL

Siège: 52, route d'Esch, Luxembourg
 Adresse postale: L-2965 Luxembourg
 Tél.: (352) 44 99 11, Telex 2524 cebank lu, Fax (352) 44 99 12 31



CREDIT EUROPEEN

filiale

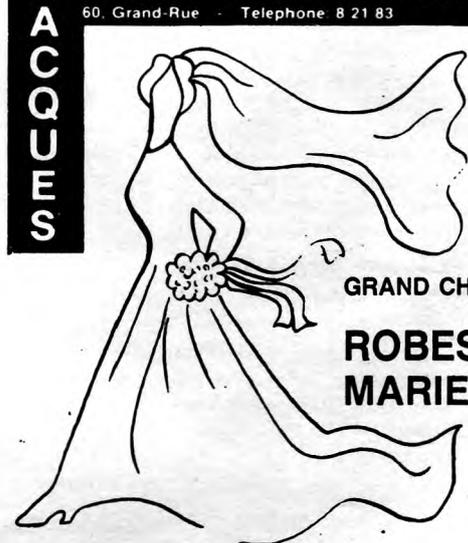
22.107042

les conditions juridiques nécessaires pour permettre le développement des marchés à terme également en Bourse.

La réputation de Luxembourg comme centre des marchés internationaux de valeurs mobilières se mérite d'autant plus que la Centrale de livraison et le dépôt de titres, Cedel, y a installé son siège, réduisant ainsi au minimum les frais de manipulation, d'assurance et de port grevant l'envoi matériel de ces valeurs.

Par ailleurs, au début des années 80, la place a su tirer pleinement profit d'un nouvel essor des formules de placement collectif de l'épargne. Une législation entièrement révisée (loi du 25 août 1983), préfigurant déjà les normes communautaires, offre une solide base de croissance de ces fameux OPC (organismes de placement collectif) en proposant, en toute sécurité, une étonnante palette de fonds

MAISON
KANN ETTTELBRUCK
 60, Grand-Rue - Telephone 8 21 83



22.107045

Concours des deux Luxembourg doté de 25 prix

L'Avenir du Luxembourg organise un concours à l'attention de ses lecteurs. Ce concours est doté de 25 lots (voir liste ci-jointe).

Pour y participer, il suffit de répondre correctement aux 10 questions ainsi qu'à la question subsidiaire et de retourner le bulletin-réponse à l'Avenir du Luxembourg.

Les lots suivants sont mis en jeu

— 1 repas pour 2 personnes au grill du Toit doré à Arlon.

— 1 repas pour 2 personnes au restaurant La Sapinière à La Roche.

— 1 bon pour la location d'un logement familial de 5 à 6 personnes pour 2 nuits du vendredi au dimanche à Herbeumont ou à Ny, à prendre avant le 31 mai 89 (offert par le Club Loisirs et Vacances).

— 2 descentes en barque de Chiny à Lacuisine (offert par les Passeurs réunis de Chiny).

— 2 entrées aux musées provinciaux de la Vie rurale en Wallonie et du fer au Fourneau Saint-Michel (Saint-Hubert).

— 2 entrées pour le musée du Coticule et le musée de l'Histoire et de la vie salminenne.

— 2 abonnements à «Luxembourg Tourisme» (offert par la FTLB).

— 2 livres «Coups de coeur pour le Luxembourg belge» (offert par la FTLB).

— 5 sacs de sport de l'Avenir du Luxembourg.

— 5 parapluies-casquette de l'Avenir du Luxembourg.

— 2 porte-documents de l'Avenir du Luxembourg.

Le règlement du concours

Art. 1. - Ce concours s'inscrit dans le supplément spécial consacré aux deux Luxembourg. Les réponses aux questions ont été publiées dans notre journal. Ce concours est ouvert à tous les lecteurs de l'Avenir du Luxembourg à l'exclusion des membres du personnel et de leur famille.

Art. 2. - On ne peut envoyer qu'un seul bon par adresse.

Art. 3. - Seuls les bulletins découpés dans l'Avenir Plus de ce vendredi 21 avril seront pris en considération. Les photocopies sont exclues.

Art. 4. - Les bulletins doivent être rentrés pour le vendredi 25 avril au plus tard (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante: Mme. P. Marchal, Avenir du Luxembourg, 38 rue des Déportés, 6700 ARLON. Ils pourront être envoyés par courrier postal ou directement déposés à notre bureau d'Arlon par porteur.

Art. 5. - Les bulletins doivent être remplis lisiblement, sans aucune altération.

Art. 6. - Les 25 gagnants seront déterminés par tirage au sort parmi toutes les réponses exactes. Leur nom sera publié dans l'Avenir Plus du vendredi 5 mai prochain.

Art. 7. - Les lots seront attribués aux 25 gagnants par tirage au sort.

Art. 8. - Les organisateurs se réservent le droit d'examiner et de trancher souverainement dans les cas qui ne

seraient pas prévus dans les articles du présent règlement.

Questions et bulletin réponse

1) Cette année, le Grand-Duché de Luxembourg fête le 25^e anniversaire de l'accession au trône du Grand-Duc Jean. A quelle date, la Grande-Duchesse Charlotte a-t-elle abdicqué en faveur de son fils?

2) Quels étaient les trois villages wallons qui en 1839 se sont retrouvés sur le territoire grand-ducal?

3) Ce parlementaire de Bastogne a renoncé à son mandat politique lorsque la Belgique accepta le traité des 24 articles. De qui s'agit-il?

4) Comment s'appelle la déesse «chevauchant» un sanglier qu'adoraient nos ancêtres gaulois?

5) Quel jour fut lancé le mot d'ordre de grève générale au Grand-Duché de Luxembourg, en réaction à l'annexion du pays par le Ille Reich?

6) Quels sont les dialectes romans parlés dans la province de Luxembourg?

7) En matière de chemin de fer, à quand remonte la première convention belgo-luxembourgeoise?

8) A la date du 19 avril 1989, quelle était la valeur de l'ECU en francs belges?

9) Quels symboles représentent les 3 vierges qui ont donné leur nom à une localité du nord de l'Oesling?

10) Qui s'est écrié en 1839, à la Chambre: "Non, non, non. 380.000 fois non pour les 380.000 Belges que vous sacrifiez à la peur"?

Question subsidiaire: Si j'habite à Martelange, et que j'effectue des achats d'alcool et de tabac à Pétange, que je passe la frontière grand-ducale à Pallen tant à l'aller qu'au retour, quelle quantité d'alcool (de plus de 22 degrés) et de cigarettes ai-je le droit de passer? Tout en sachant que je ne suis pas travailleur frontalier.

Nom:

Prénom:

Adresse:

.....

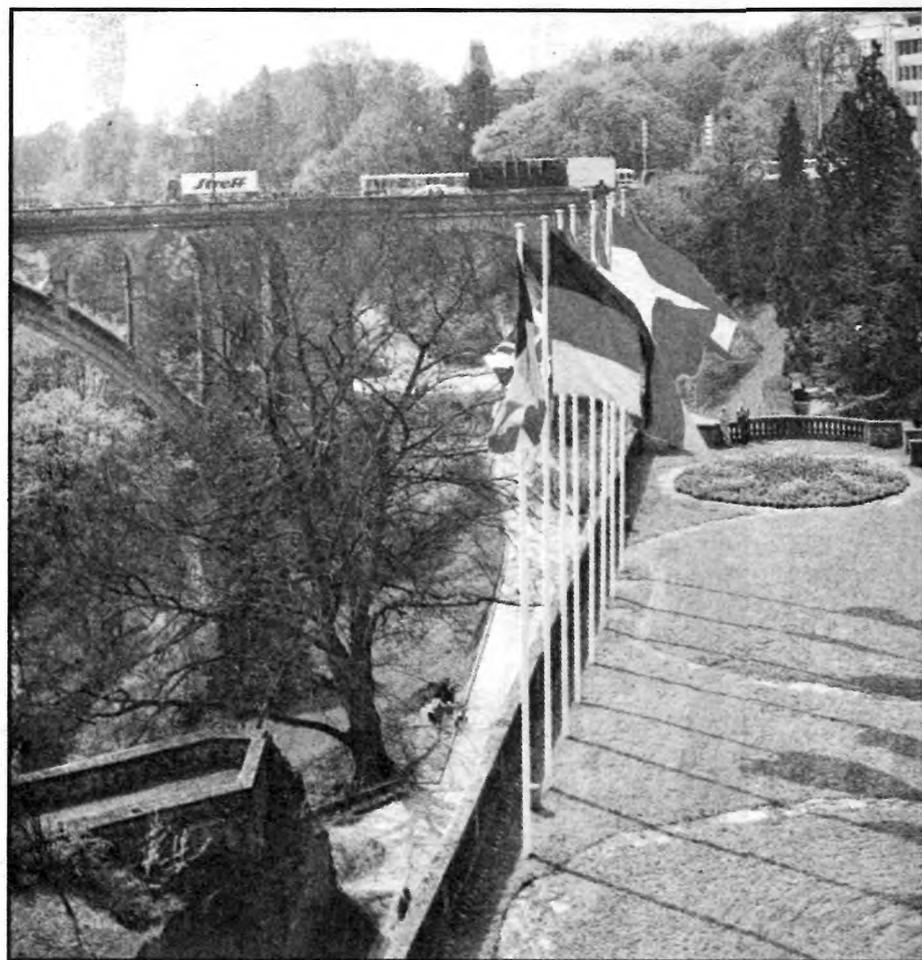
.....

.....

Les cérémonies of du 150^e anniversaire



Les invités de marque et leurs hôtes posent pour la traditionnelle photo de famille.



La levée du drapeau grand-ducal: un instant d'intense émotion pour les men...

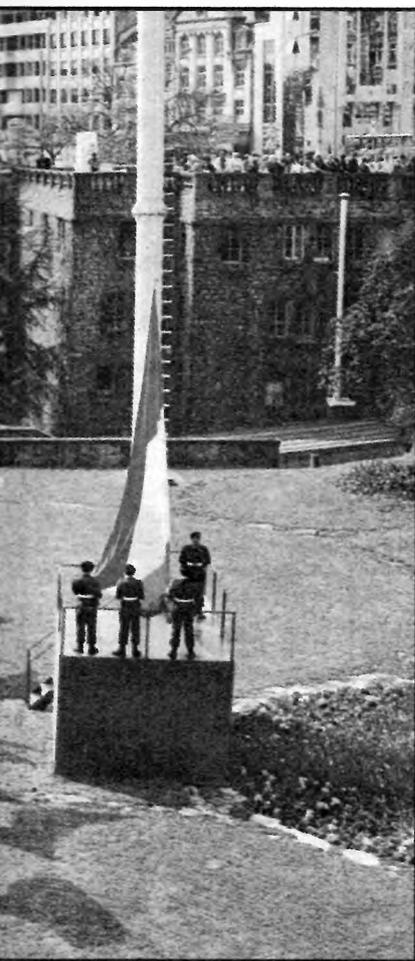
ficielles saire



mille.



Ils étaient quelque 1200 gendarmes, soldats et policiers à assurer le service d'ordre.



mbres du gouvernement grand-ducal.



Conversation (par interprète interposé) entre M. Martens et M. Rijkov (URSS). A droite, M. Rocard.

«Lorsqu'un paysage culturel montre des points communs dans des régions appartenant à différents pays, il ne peut se définir par des références à une frontière. Au contraire, il est un élément essentiel de l'entente entre les nations, en dépassant les caractéristiques nationales et en mettant en évidence des acquis communs, plus profonds, venus d'une longue histoire.

Voilà pourquoi on peut rarement qualifier de national le patrimoine architectural; en effet, les artisans, ainsi que les matériaux de construction, proviennent d'une région donnée, et leurs travaux doivent être considérés comme typiques de cette région, fût-elle transfrontalière».

Ce paragraphe que nous avons placé en exergue du présent article est écrit par Georges Calteux, Conservateur en chef des sites et monuments nationaux du Grand-Duché de Luxembourg, et Vice-président de la R.E.D. (Ruralité-Environnement-Développement).

M. Calteux signe par ailleurs l'éditorial d'une brochure intitulée «Architecture sans frontières» éditée par la R.E.D. et qui propose divers itinéraires pour découvrir le patrimoine rural européen.

M. Calteux est un passionné d'histoire architecturale. En l'espace de quelques lignes, il nous balade aux quatre coins des deux Luxembourg...

«On ne traverse pas la grande forêt»

«Attention, on ne traverse pas la grande forêt» lance-il d'emblée, voulant dire par là que si les ressemblances sont frappantes entre l'habitat des deux Luxembourg, il ne faut pas franchir la forêt d'Anlier. Au-delà de cette forêt, l'architecture est totalement différente. Les similitudes sont donc à découvrir dans la région frontalière. M. Calteux ajoute ensuite un second paramètre: «La frontière linguistique donne le style». Puisqu'on parle de la même langue, on se côtoie, on s'aide, on bâtit ensemble.

Au fil du temps, les deux régions ont subi les mêmes influences, dont les piliers sont: l'époque romaine (Trèves et Metz), la guerre de 30 ans et la domination autrichienne.

«Les matériaux de construction n'ont pas changé depuis l'époque romaine. Aujourd'hui encore, on retrouve la chaux, la pierre et le bois» fait valoir notre interlocuteur.

Après l'époque romaine, la région passe sous l'influence de Charlemagne. Son empire est divisé en 843 au traité de Verdun. La région tombe dans l'escarcelle de Lothaire. M. Calteux enchaîne: «Après la mort de ce dernier, en 855, la Lotharingie connut un destin politique régulièrement agité, et son paysage culturel ne retrouva une identité qu'à travers les nombreux Duchés et Comtés. La patrimoine romain avait de la sorte été supplanté par les Francs et les Carolingiens. Au cœur de cette région divisée aujourd'hui par des frontières, dans le Grand-Duché et dans les régions voisines, subsiste un autre témoin, linguistique celui-là, d'un passé commun: le dialecte francique mosellan est sûrement un des signes les plus vivants du long parcours historique vécu ensemble par ces régions proches et tracé par les puissances voisines. Après la Guerre de 30 ans (1618-1648), durant laquelle presque 2/3 des villages des pays d'Arlon, de Bitburg et de Luxembourg furent détruits, après une période d'abandon et de marasme, la domination autrichienne à partir de 1714 redonnait la prospérité à cette région, entraînant une véritable rage de bâtir».

Cette période de prospérité vit l'abolition du servage, une amélioration du niveau de vie, un accroissement du nombre

L'architecture sans frontière témoigne du passé commun



Le moulin de la Platinerie, entre Bonnert et Tontelange (non loin d'Arlon). Toit unique mais à plusieurs niveaux, avec croupettes; construction en longueur et relation entre les pleins et les vides sont ici caractéristiques.

d'emplois, l'installation de petites usines de minerai de fer, ... Beaucoup de familles avaient alors les moyens de bâtir une maison en pierres.

Maisons de pierre et maisons de bois

Écoutez Georges Calteux: «L'architecture en pierre caractérisait la «villa rustica» des Trévires et des Médiomatrices (habitants des pays de Trèves et de Metz). La prédilection des Francs pour les constructions en bois se traduira au Moyen Âge par la construction de maisons à colombages, à l'exception de quelques grandes fermes féodales. Beaucoup plus tard, les mesures de protection contre le feu prises par l'Impératrice Marie-Thérèse d'Autriche et par les Ducs de Lorraine (1698-1729), et les ordonnances (1783) de la police du feu de l'Électorat de Trèves ramèneront l'usage, presque exclusif, de la pierre dans la construction. En général, on retrouvera cet habitat en pierre revêtu d'un crépi à tra-

vers une grande région, non seulement entre la Sarre et la Moselle, mais aussi dans tout le Grand-Duché de Luxembourg, dans les régions de Thionville (Lorraine française), d'Arlon et de Saint-Vith, de Prüm, de Bitburg et de Trèves».

Deux types d'architecture dominant de part et d'autre de la frontière: le style ardennais (ou Oesling) et le style du bon pays (ou Gutland).

Le style ardennais d'abord: la terre est austère, le paysan est moins riche que dans le sud. La maison est en pierre, et la façade est couverte d'un crépi. Car la pierre prend l'eau (il en va différemment dans la région de St-Hubert où la pierre n'a pas besoin d'être crépie, mais dans ce cas, on traverse la forêt). La façade est peu colorée, souvent blanche, car le sol n'est pas sablonneux: le maçon recourt à la chaux.

Le style du bon pays, ensuite: la terre est meilleure. Au 18^e siècle, les paysans sont plus riches que dans le nord. La mortalité infantile est en baisse, les enfants sont plus nombreux. Les maisons y sont plus grandes. Celles-ci sont construites en pierres, et les façades recouvertes d'un crépi, pour les mêmes raisons de perméabilité. Toutefois, les façades sont colorées. C'est que le sol sablonneux est utilisé dans la fabrication de la couleur.

Mais au-delà de ces différences, il existe plusieurs points communs: la construction en pierre, la croupette (la toiture est inclinée des quatre côtés), le toit unique (parfois à deux niveaux), la construction en longueur, l'absence de colombage, les relations entre les pleins et les vides...

Maisons Marie-Thérèse et fermes «Strehof»

Abstraction faite de certaines variantes, M. Calteux dégage

deux types de maisons: la maison Marie-Thérèse et la ferme «Strehof».

La maison de style Marie-Thérèse est: «tout en longueur, comporte un toit unique, sous lequel sont réunis côte à côte le logis, l'étable et la grange: toutes les entrées se trouvent donc dans la façade parallèle à la rue. Les volumes sont simples et clairement définis. Dans l'Oesling luxembourgeois et l'Isle de l'Éifel, les petites maisons modestes se blottissent contre les versants protecteurs, tandis que dans le Gutland luxembourgeois et dans celui du pays de Bitburg, elles se dressent pleines d'assurance, témoins des récoltes abondantes de leurs propriétaires».

Dans le style «ferme Strehof», la grange et les étables se groupent autour de la maison d'habitation. Au début, les bâtiments sont dispersés puis peu à peu l'ordre évolue vers la forme rectangulaire.

Au-delà, des deux régions architecturales que sont le Bon pays et l'Ardenne, il existe d'autres sous-régions. Celles-ci ont été influencées par les abbayes (Echternach, Orval, Prüm et Stavelot) qui construisaient des fermes pour les paysans (fermes satellites). Il existe aussi une influence de la Moselle sur la Gaume.

«Des Ardennes belges aux larges dépressions de la Sarre, de Trèves à Metz, le long de la Moselle, un style architectural s'est développé au cours des siècles, marquant l'habitat d'une série de points communs, plus particulièrement en milieu rural. Si les signes visibles de cette communauté d'influences ne peuvent remonter pour la plupart qu'au XVIII^e siècle, il sont bien la résultante d'une histoire longue et mouvementée» conclut M. Calteux pour qui la redécouverte des points communs entre les nations est une expérience passionnante.



Useldange (Grand-Duché de Luxembourg) à quelques kilomètres d'Arlon. Un village en rénovation. Les maisons sont du style «Marie-Thérèse».

«L'affaire de Martelange»

Le partage, sans consultation, des terres et des hommes

C'était le dernier dimanche de septembre 1830. L'abbé Clément Lippert (48 ans), prêtre cultivateur et curé de Martelange, se leva comme d'habitude au premier chant du coq, prit son bréviaire, alla réveiller son domestique, puis se rendit à l'église toute proche.

Une nouvelle particulièrement alarmante lui avait été transmise la veille par un franciscain liégeois de passage à la cure: on s'était battu, disait-on, entre Belges et Bataves dans un parc de Bruxelles et certains prétendaient que les Hollandais étaient en fuite.

Le curé Lippert n'en souffla mot en chaire de vérité, mais après l'office, quand tous les paroissiens se trouvèrent réunis à l'entrée de l'église, il leur rapporta fidèlement ce qu'il avait appris.

Visiblement, la déconfiture des Hollandais réjouissait bien des gens. Certains avaient, certes, apprécié la construction, à l'initiative du Roi de Hollande, du nouveau tronçon de route nord-sud qui traversait Martelange, avaient jugé fort utiles le pont métallique sur la Sûre, inauguré en 1827, et le percement, pour le passage de la route, du promontoire rocheux dominant le village au nord. Mais le meunier Feck, très en verve ce matin-là, rappela aussi à tous le souvenir très récent de l'impôt sur la mouture, particulièrement odieux, qui épargnait les riches et consternait les pauvres. «Pourquoi», clamait le meunier «la famille du notaire Collin, composée de 4 personnes, avait-elle droit annuellement à 640 litres de céréales alors que l'horloger Lapière n'en avait que 600 pour nourrir les 10 personnes dont il avait la charge?» (1)

Le curé tenta de calmer les esprits; «Ne vous réjouissez pas trop tôt», leur conseilla-t-il, «attendez plutôt la suite des événements».

Un an plus tard, ceux-ci prirent, en effet, une tournure nouvelle. Pour replâtrer l'équilibre européen compromis par la révolution belge, les représentants des puissances continentales — dont l'objectif était de fixer le tracé de la frontière belge-hollandaise — rédigèrent à Londres le traité des 18 Articles. Il y fut signé le 26 juin 1831. Aux termes du traité, tout l'ancien duché de Luxembourg allait revenir à la Hollande.

Cette décision grave ne fut connue à Martelange que quelques semaines plus tard, en fait au début du mois d'août, lorsque se répandit précisément la nouvelle qu'une armée hollandaise avait brusquement envahi le nord du pays.

Chacun fut soulagé d'apprendre que les Français,

venus à notre secours, avaient refoulé les Bataves. Mais l'intervention militaire hollandaise eut comme conséquence une modification du traité de juin. Un nouveau traité, dit des 24 Articles, allait, cette fois, fixer définitivement les frontières entre les deux Etats. Il allait décontenancer davantage encore les Martelangeois, car si la partie wallonne du Duché de Luxembourg retournait à présent à la Belgique, sa fraction germanique (y compris Martelange) restait, par contre attribuée au Roi de Hollande.

Le 15 novembre; Léopold I accepta ce traité qui sacrifiait quelque 380.000 Luxembourgeois et exigeait des Belges une rente considérable. Mais Guillaume I qui en attendait plus, le repoussa à la surprise générale. L'annexion de Martelange au Grand-Duché de Luxembourg (en fait à la Hollande) n'était donc pas encore devenue réalité et nos gens se mirent à espérer...

Un village en plein essor

Martelange, en attendant la fixation définitive de sa frontière est, vit au rythme des saisons.

Le village est essentiellement agricole: en plus de leurs chèvres et de leurs moutons, 53 ménages s'y partagent 151 vaches laitières de petite taille. Le juge de paix en possède 4, le curé 5 et le bourgmestre 17. Mais la terre manque de chaux et les récoltes de seigle, d'avoine et de pommes de terre sont si maigres que mainte disette a dégénéré en famine au cours des dernières années.

Les activités forestières, quant à elles, ne sont pas négligeables. On débite en forêt d'Anlier quantité de bois de chauffage et de construction et dans les chênaies, au flanc des collines, on récolte l'écorce à tan. Vendues en fagots de 25 kg livrés aux tanneries, les écorces rapportent quelques bons florins.

Depuis une trentaine d'années aussi, des étrangers de plus en plus nombreux (des ouvriers de Fumay surtout) viennent travailler dans les ardoisières de la commune. Production annuelle: quelque deux millions d'ardoises. Leur exportation s'avère cependant difficile en raison de l'isolement géographique du village et de l'état déplorable des chemins. Assez curieusement, le nombre de toits de chaume dans la vallée dépasse encore, et de loin, celui des toits d'ardoises.

Mais il y a dans l'air une promesse d'avenir. Le village compte une scierie, une huilerie, deux moulins, deux auberges, possède une école depuis 1823 et même une brigade de gendarmerie installée en 1796 dans le centre de la localité.

La population a augmenté de façon sensible au cours des dernières décennies. Alors que



A la frontière de Martelange pendant la guerre 14-18.

les trois villages de la commune (villages actuels) comptaient 431 habitants au recensement de 1766, ils en totalisent 926 en 1830: 489 à Martelange, 203 à Radelange et 89 à Grumelange.

Enfin, la gestion communale se trouve depuis 1827 entre les mains d'un jeune maire intelligent et dynamique, Martin Kuborn, «négociant», entrepreneur de routes et de bâtiments, cultivateur et aubergiste, né à Martelange en 1802. Son rôle dans la succession des événements qui vont constituer ce qu'on appellera à l'époque «l'affaire de Martelange» ne sera nullement négligeable.

La longue attente (1831-1839)

Belges et Hollandais avaient, certes, mis fin aux hostilités, mais les deux pays restaient néanmoins en état de guerre. Humiliée par la défaite militaire qu'elle avait subie face aux Bataves, la Belgique, indépendante depuis le 4 octobre 1830, s'empressa d'organiser et de renforcer son armée. Une armée que le Parlement voulait porter à 80.000 hommes.

Martelange, demeurée belge en attendant la signature défi-

nitive du traité, participa, bien sûr, à l'effort militaire du pays. C'est ainsi que, entre 1831 et 1839, la commune fera comparaître devant le conseil de révision du chef-lieu de canton (Redange, à cette époque), 97 jeunes conscrits. Onze d'entre eux seront réformés par «manque de taille» (minimum 1,55 m), mais les autres, fils de cultivateurs, de journaliers, d'artisans, de commerçants, désignés par un tirage au sort que personne n'approuve, iront pendant 28, 36 ou 48 mois (selon l'arme choisie) renforcer les effectifs belges déployés aux endroits stratégiques.

Nos cousins grand-ducaux, durant cette même période, échappent à tout service militaire. La convention selon laquelle le Grand-Duché de Luxembourg devait fournir pour sa protection un contingent militaire équivalent à 1% de sa population ne sera pas respecté en raison des événements qui ébranlent la vie politique belge et hollandaise. Mais depuis 1825 déjà, de jeunes Luxembourgeois poussés par la pauvreté et peut-être par un besoin d'aventure, s'engagent par dizaines dans l'armée des Indes néerlandaises.

La volte-face du Roi Guillaume I

Mais voilà que Guillaume I, brusquement, en mars 1838, décide d'adhérer au traité. Ce revirement inattendu va plonger dans la perplexité tous ceux qui, dans la vallée de la Sûre, sont demeurés attentifs à l'évolution de la situation politique. Non seulement ils craignent de devoir vivre à nouveau sous une administration hollandaise, mais se demandent aussi quel tracé va emprunter la nouvelle frontière qui va être surveillée, disent les plus pessimistes, par des douaniers en armes totalement étrangers au village.

Les mois d'été passèrent sans que rien ne se produisît, puis vint l'automne, enfin l'hiver. On avait fini par ne plus se poser de questions et par s'adapter à cette longue incertitude, quand, un beau jour, à la fin du mois de mars 1839, on apprit que le traité avait été accepté par la Chambre des Représentants (19-3-1839) et, une semaine plus tard, par le Sénat. Martelange allait donc, bel et bien, passer sous domination hollandaise.



L'incroyable erreur: l'emploi d'une carte périmée

C'est à la même époque que l'attention des hommes politiques belges fut attirée par une erreur inattendue du traité.

Aux termes de l'article 2, la route Arlon-Bastogne devait constituer la limite entre les deux Etats dans la traversée de Martelange. Cette route, aux yeux des plénipotentiaires de Londres, était l'ancienne voie Marie-Thérèse telle qu'elle apparaissait sur la carte de Ferraris établie entre 1770 et 1777. Elle contournait, pour ainsi dire, le village par l'ouest. Venant d'Arlon, elle passait par la chapelle St-Nicolas (alt. 465), descendait vers l'ancien pont romain (alt. 360 m), puis remontait le Hardt (alt. 475 m) en direction du lieu-dit «La Roche percée (route de Bastogne)».

C'était une route épouvantable tracée sur une assise rocheuse qui présentait des inclinaisons de 20 à 25°. Les marchands l'empruntaient depuis le XIIe siècle. Chacun savait aussi que les diligences et les convois d'artillerie ne l'affrontaient pas sans inquiétude en raison de la raideur de ses pentes.

Ce que les plénipotentiaires européens ignoraient malheureusement au moment où ils rédigèrent le traité des 24 Articles, c'est que les Français en avaient modifié le tracé en 1808-1809 et, pour ce faire, avaient entaillé l'énorme masse rocheuse du versant ouest de la Rombach. Ce qu'ils avaient également perdu de vue, c'est que les Hollandais, en 1823-1826, avaient construit un pont métallique sur la Sûre et achevé la nouvelle route jusqu'à la sortie nord de Martelange.

En prenant comme ligne frontière l'ancienne voie Marie-Thérèse et en attribuant Martelange au Grand-Duché de Luxembourg, comme le prévoyait le traité, les négociateurs de Londres créaient donc une enclave luxembourgeoise en territoire belge. Ce qui signifiait

que tout voyageur se rendant d'Arlon à Bruxelles devait nécessairement traverser dans la vallée de la Sûre un territoire relevant de l'autorité du Roi de Hollande. Une situation qui pouvait se révéler désastreuse pour la Belgique tant au plan militaire que commercial.

Cette conséquence inattendue de l'application du traité fut signalée aux négociateurs de Londres le 14 avril 1839. Quatre jours plus tard, ceux-ci reconnurent le bien-fondé de la protestation belge. Mais craignant de voir s'ouvrir de nouvelles et interminables discussions, ils chargèrent leurs commissaires-démarcateurs de régler ce problème sur place à la satisfaction des deux parties.

Le traité des 24 Articles fut signé officiellement à Londres le 19 avril 1839. Mais Guillaume I, en désaccord avec les principes invoqués par les Belges pour corriger l'erreur qui avait été commise, fit entendre qu'il était opposé à toute modification des limites. Il imagina dès lors de nouveaux stratagèmes en vue de conserver Martelange et secrètement donna l'ordre à ses démarcateurs de s'opposer à l'argumentation des commissaires belges.

Le Roi s'obstine. La troupe occupe Martelange

La prise de possession des territoires qui changeaient de domination devait avoir lieu le 23 juin 1839.

La veille déjà, un Lorrain, Michel Tock, directeur des contributions directes du Grand-Duché et membre de la commission de démarcation, se présenta à Martelange pour prendre possession de la localité au nom du Roi de Hollande. Comptant sur un effet de surprise, il alla trouver à l'auberge de la Croix d'Or le bourgmestre Kuborn et le pria de considérer que le centre du village (la partie située à l'est de l'ancienne route) se trouvait dorénavant sous l'autorité du gouvernement hollandais.

Econduit par le bourgmestre, Michel Tock fut prié de quitter le village. En remontant à cheval la route d'Arlon, il découvrit que celle-ci était surveillée par les gendarmes de la brigade locale et par quelques douaniers venus en renfort. Il apprit également que des douaniers hollandais étaient arrivés la veille et que le juge de paix de Martelange avait tenté de les faire expulser, mais que ces derniers, ayant exhibé des passeports en bonne et due forme, s'étaient déclarés décidés à demeurer au village en attendant de pouvoir assumer officiellement leurs fonctions.

Michel Tock, voyant que les événements tournaient à l'aigre, jugea plus sage de retourner à Luxembourg et de consulter son supérieur direct, le général hollandais Van Hooff.

Le surlendemain, c'est-à-dire le mardi 25 juin, la localité connut à nouveau un regain de tension lorsqu'on apprit ce qui s'était passé au poste-frontière de Steinfort. Sans autre forme de procès, disait-on, une cinquantaine de uhlans de la garnison de Luxembourg y avaient sur ordre de l'autorité hollandaise, enlevé la bascule, les registres et l'argent des douaniers belges.

Puis, nouveau coup d'audace des Hollandais: ils venaient de déléguer auprès de Martin Kuborn, Philippe-Charles Munchen, haut fonctionnaire des postes, chargé de faire fléchir le bourgmestre.

A son tour, Bruxelles ne tarda pas à réagir. Comme une rumeur (fausse d'ailleurs) signalait qu'une partie de la garnison prussienne de Luxembourg avait quitté la ville pour aller occuper Martelange, le gouvernement ordonna l'envoi de troupes dans la vallée de la Sûre.

C'est ainsi que l'on vit arriver à Martelange, les 2 et 3 juillet, le 1er et le 9e de ligne, un bataillon du 3e de ligne, un escadron du 2e Chasseurs à cheval et une batterie d'artillerie (4 canons). L'ensemble de l'effectif était placé sous le

commandement du général L'Olivier et du colonel Kreuzweski.

Pour défendre Martelange, des patriotes d'Arlon et des environs étaient accourus et logeaient tant bien que mal chez l'habitant.

Les villages environnants regorgeaient de soldats prêts à rejoindre Martelange à la moindre alerte. Il faisait chaud. Des compagnies entières s'ébrouaient, le matin, dans l'eau fraîche de la Sûre. Et le soir, les enfants en grand nombre s'agglutinaient obstinément autour des bivouacs et des cuisines roulantes.

Un patriotisme énergique, une volonté ferme d'en découdre avec les Hollandais pénétraient tous les habitants. La perspective d'une frontière dont la ligne couperait en deux la localité paraissait à tous insupportable et ridicule.

Les démarcateurs s'affrontent, la presse s'en mêle

Entre-temps, les réunions des commissaires démarcateurs se multiplient, mais sans résultat. La «question de Martelange» est constamment débattue et constitue un obstacle à la poursuite des autres travaux. Les commissaires belges sont tellement excédés qu'ils vont jusqu'à refuser de participer au dîner d'apparat offert aux deux missions par le gouverneur de la province.

Ils sont d'autant plus irrités qu'ils viennent d'apprendre que les Hollandais refusent à présent de négocier sous la contrainte militaire et exigent l'évacuation des troupes. Or, comme l'écrit «Le Politique» (1-8-1839), «la présence des troupes à Martelange n'a jamais eu pour but d'appuyer les négociations, mais d'empêcher la prise de possession de la part de la Hollande». Pour faire bonne mesure, les Bataaves ont, de surcroît, dévoilé une nouvelle exigence, notamment la possession de toutes les sections de Martelange, celle de quelques centaines d'hectares de bois dans la forêt d'Anlier et la mainmise sur l'ardoisière de Haut-Martelange.

Le gouvernement belge se rendit à leurs arguments en ce qui concerne la présence de la troupe et, le 26 juillet, le 9e de ligne quitta Martelange et se retira en partie à Arlon, en partie à Bastogne, les autres troupes demeurant encore dans leurs cantonnements. Mais il n'était pas question de céder la «banlieue» de Martelange, car ce «principe» ne figurait pas dans les clauses du traité.

Les cultivateurs de Martelange, entre-temps, rentrèrent leur foin, engrangèrent leur seigle et leur avoine et quand ils apprirent que les commissaires allaient se réunir à Kapellen (Anvers), prièrent le Ciel d'intercéder.

Les discussions prirent, cette fois, une tournure positive. On

convient que les 4/5es de Martelange, c'est-à-dire la partie du village située à l'ouest de la route Bastogne-Arlon et la route elle-même reviendraient à la Belgique. Aussi les dernières troupes quittèrent-elles les villages voisins le 26 août à l'aube. Mais la presse ne manifesta guère d'enthousiasme en apprenant le résultat des pourparlers. «Le Politique» (journal de Liège) du 26 août 1839 estima que la Belgique avait commis une belle imprudence. «L'importance de la possession de Martelange», écrivait-il, «consiste surtout en ce qu'elle assure la liberté de communication entre Arlon et le nord du pays. Or, cette liberté, comment, au moindre conflit, est-elle assurée lorsque les abords, pour ainsi dire les fossés de la route, sont gardés par une puissance étrangère».

Vif mécontentement aussi dans «L'Echo du Luxembourg» qui mène campagne, tambour battant, contre le démembrement du Luxembourg. Il écrira le 15 juillet 1840: «Il y a un an que le traité des 24 Articles est ratifié et aucune des commissions nommées, soit pour les délimitations soit pour la liquidation, etc... etc... n'a terminé ses travaux. Les difficultés surgissent à tout moment. Cet état de chose ne profite qu'à nos commissaires qui reçoivent de gros émoluments pour ne rien faire».

Et d'annoncer à nouveau, le 14 octobre de la même année, une nouvelle qui enflamme les esprits: il serait question pour ne pas que Martelange forme une enclave en territoire belge, d'échanger le village contre Sterpenich, c'est-à-dire d'écorner la frontière belge du côté d'Arlon.

Quelques mois plus tard, on alla jusqu'à affirmer («Echo du Lux.» du 9-1-1841) qu'il était question de détacher le village de Tintange pour le réunir au Luxembourg germanique. Puis on prétendit que tout le débat entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg à propos de Martelange devait être soumis à la décision de la Diète germanique (Echo du Lux. du 10-7-1841), les Allemands estimant que le grand-duc de Luxembourg n'avait pas le droit d'échanger une possession faisant partie du territoire de... l'Allemagne.

Le calme revint insensiblement à Martelange et les esprits s'apaisèrent. Dans l'entre-temps (22-9-1839), le conseil communal avait autorisé les démarcateurs à pratiquer des ouvertures dans le clocher de l'église paroissiale afin de faciliter les opérations topographiques nécessitées par le placement des bornes-frontière.

Le pire avait, certes, été évité. Mais nous perdions Haut-Martelange (60 âmes), centre ardoisier en pleine expansion, et Martelange-Rombach composé d'une douzaine de maisons. Deux d'entre elles (dont



l'actuel hôtel de la Maison Rouge) situées à moins d'un mètre de la ligne de démarcation eurent droit à un régime particulier. Pour éviter d'inutiles complications, on accorda aux habitants de ces deux immeubles le libre passage (sans contrôle douanier) vers la grand-route.

L'accord final

C'est le 11 décembre 1843, à 11 heures du matin, que les deux Etats purent finalement entrer en possession des territoires qui leur avaient été attribués.

C'est alors seulement que les habitants de Martelange (tant belges que grand-ducaux) ressentirent au plus profond de cette séparation. Hommes et femmes de part et d'autre de la frontière avaient depuis des temps immémoriaux tissé entre eux mille liens familiaux, sociaux, économiques. Ils parlaient la même langue, fréquentaient la même église, avaient connu les mêmes joies et les mêmes vicissitudes. L'union avait été si longue et si profonde qu'il fallut même par quelques conventions atténuer toute la rigueur de cette séparation territoriale. C'est ainsi, par exemple, que les habitants de Martelange-Rombach furent autorisés à fréquenter, comme par le passé, l'école et l'église de Martelange et à être administrés, en cas d'urgence, par le desservant de la paroisse (A.R.G.D. du 23-9-1844). Ils conservèrent également le droit d'être inhumés au cimetière de Martelange. Et, bien entendu, les villages grand-ducaux de Wolwelage et de Perlé qui appartenaient jadis à la cour de Martelange ne furent pas privés des droits d'affouage qu'ils possédaient depuis toujours dans la forêt d'Anlier.

Enfin, les émotions de la contrebande

C'est au cours de l'année 1843 que les premiers douaniers apparurent à Martelange.

Sans doute y en eut-il déjà quelques-uns avant cette date en d'autres endroits de la nouvelle frontière, car l'historien luxembourgeois A. Calmes dans l'ouvrage qu'il a consacré à la «Restauration de Guillaume I, Roi des Pays-Bas, 1839-1840» (p. 218) fait allusion à un combat qui eut lieu dans les bois de Bavigne au cours de la nuit du 29 janvier 1840 entre 28 contrebandiers venus de Belgique et 5 douaniers de la brigade de Harlange. Le chef de la bande fut tué et 3 fraudeurs grièvement blessés.

A peine les gabelleurs furent-ils installés à Martelange qu'ils se trouvèrent confrontés à une contrebande bien organisée de produits divers (fil ou toile de coton, tabac, sel, allumettes, bougies, alcools, jambons fumés, etc...) ou d'animaux de ferme (bêtes à corne et chevaux surtout).

Dès qu'une différence apparaissait entre les prix pratiqués dans les deux pays, les fraudeurs passaient à l'action. Leurs expéditions se déroulaient de jour comme de nuit aux endroits les plus sauvages et les plus déserts de la vallée de la Sûre qui, sur une distance de 12 km, forme la frontière entre la Belgique et le Grand-Duché.

Les itinéraires des douaniers étaient observés attentivement, leurs heures de service soigneusement notées et leurs

postes de guet repérés. Les nuits les plus sombres étaient les plus tentantes pour les coureurs de nuit, silhouettes insaisissables, récidivistes endurcis ou contrebandiers d'un soir, qui se glissaient furtivement dans le silence et l'obscurité.

En dehors de la contrebande, il y avait aussi le braconnage. La chasse et la pêche sans permis, à une période défendue, en des lieux ou avec des engins prohibés, présentaient un attrait particulier le long de cette frontière qui permettait si facilement d'échapper à toute poursuite.

Est-il besoin d'ajouter que les peines prononcées au 19e siècle contre tant de pauvres hères coupables de contrebande ou de braconnage étaient totalement disproportionnées au délit commis. C'est ainsi, par exemple, qu'il n'était pas rare qu'un homme fut condamné à un mois de prison ferme pour la fraude d'un litre de genièvre.

150 ans ont passé. La douane n'a pas disparu...

C.S. Schmit.

(1) Cette inégalité s'explique par l'introduction dans le système fiscal d'une notion étrangère à l'accise qui consiste à tenir compte des ressources présumées du ménage.

Quand tout le Duché de Luxembourg venait prier Notre-Dame

Le 17e siècle fut le siècle noir du Duché de Luxembourg. En effet, le pays fut ravagé par les guerres et les épidémies. Tant et si bien que les deux tiers de la population du Duché disparurent et que nombre de villages furent à jamais rayés de la carte.

De telle sorte que nos ancêtres se cherchèrent des protecteurs. Et c'est ainsi qu'en 1654, à l'instigation des moines Capucins de Saint-Donat, la ville d'Arlon adoptait la Vierge Marie comme protectrice. Dès son «intronisation», Notre-Dame d'Arlon connut un succès retentissant auprès de la population. Un succès tel qu'il incita les Jésuites et les habitants de Luxembourg à agir de même en 1666, en choisissant Notre-Dame Consolatrice des Affligés comme palladium de leur ville. Là, aussi le rayonnement de la protectrice fut immédiat, voire supérieur à celui d'Arlon et, 12 ans plus tard, le Sénat du Duché de Luxembourg choisit Notre-Dame de Luxembourg comme patronne de tout le Duché et du Comté de Chiny (faisant alors partie intégrante du Duché). Ce choix fut ratifié d'abord par les évêques de Trèves et Liège qui avaient chacun juridiction sur une partie des paroisses du pays, puis à Rome par la

Sacrée Congrégation des Rites.

C'était la naissance d'un des symboles du Duché de Luxembourg. En effet, depuis lors, la plupart des églises des deux Luxembourg possèdent une image de Notre-Dame des Affligés (à l'exception d'Arlon qui a gardé sa protectrice). C'est également de cette époque que datent les pèlerinages à Luxembourg. Des pèlerinages, auxquels participaient toutes les paroisses. Notre-Dame devenait ainsi un lien d'unité. Des prêtres orangistes de Luxembourg y font écho en 1832 dans une pétition contre le partage du Luxembourg en revendiquant implicitement tout le Luxembourg pour Guillaume Ier: «Les prêtres soussignés... viennent associer leurs vœux à ceux de leurs compatriotes, en protestant contre le déchirement de leur patrie et le projet machiavélique d'effacer par ce morcellement mesquin, la nationalité séculaire des Luxembourgeois: nationalité gravée dans nos moeurs, écrite dans notre histoire, cimentée par la solidarité de nos intérêts matériels et moraux; cimentée par une communauté immémoriale d'administration, par les alliances des familles, les usages traditionnels des populations, et à laquelle la pieuse

sollicitude de nos ancêtres a imprimé dans la solennité annuelle du culte public de la capitale (allusion à l'Octave) le cachet religieux de stabilité et l'auguste sanction des croyances chrétiennes».

Ces pèlerinages se déroulent encore aujourd'hui à partir de paroisses de la province de Luxembourg et d'anciennes

paroisses du Duché (Bitburg, Saint-Vith,...). Ils se déroulent principalement pendant l'Octave les 3e et 4e dimanches de Pâques.

Les pèlerinages actuels, même s'ils se font principalement en car (des pèlerins de la région d'Arlon, il y a quelques temps encore, rejoignaient la cathédrale luxembourgeoise à

pied et de nuit), ont conservé un certain caractère folklorique et traditionnel. En effet, le «Knudeler» (la place Guillaume) proche de la cathédrale est, pendant toute la période de l'Octave, couvert de nombreuses baraques où les pèlerins (et tant d'autres...) peuvent se rassasier après avoir prié Notre-Dame.



La cathédrale de Luxembourg : un haut lieu de pèlerinage.

Vus de l'intérieur, vus de l'extérieur: les Luxembourgeois (belges) sont-ils des canards sauvages?

1839-1989: 150 années qui ont vu se créer une conscience et une solidarité grand-ducale. Qu'en est-il dans notre province de Luxembourg? Nous avons rencontré Marie-Anne Lorgé, licenciée en histoire et auteur d'un mémoire qui «voyait» le Luxembourg «belge» par la lorgnette du mouvement jociste.

A.L.: Peut-on parler d'un esprit luxembourgeois, d'une identité provinciale?

M.-A. L.: «L'atavisme dans le Luxembourg est une «façon de parler de la vie» qui ne se rencontre pas ailleurs; ceci n'exclut pas un Virtonais de se démarquer d'un Arlonais ou d'un Bertrigeois: la terre (donc aussi le travail de la terre), la terre et tout ce qu'elle suppose comme rythme, comme respiration, comme horizon détermine le Luxembourgeois et les différences entre Luxembourgeois. Ces différences se révèlent d'emblée dès l'entreprise d'une «étude» relative au Luxembourg».

A.L.: Comment sont vécues ces différences?

M.-A. L.: Les Luxembourgeois vivent «pacifiquement» leurs différences, ce qui n'est pas le cas entre Wallons et Flamands. Ces différences sont typiques et constituent l'essence même du paysage socio-culturel du Luxembourg. On peut dire qu'il y a des mentalités en Luxembourg: ces différences ne divisent pas, elles nuancent, colorent, caractérisent la région. Elles ne correspondent pas nécessairement au découpage administratif».

A.L.: L'autocollant représentant un sanglier avec la phrase «Une ardeur d'avance» pourrait-il cependant être considéré comme un signe d'unité au niveau provincial?

M.-A. L.: «Avoir envie de mettre cet autocollant peut vouloir dire qu'on se sent Luxembourgeois, qu'on veut être Luxembourgeois et qu'on est «heureux» d'être Luxembourgeois. Il y a dans cet autocollant un relent de vert et de terre... indéniable et fascinant! Mettre cet autocollant peut également signifier que je suis d'une région bien précise, que je suis Luxembourgeoise plutôt que Wallonne (voire Belge!): ceci ne relève pas d'une volonté de me dresser contre X ou Y; il ne s'agit pas de férocité ou d'agression, c'est simplement l'envie de l'expression d'une fierté d'appartenir à une terre, d'avoir un enracinement au sens propre du terme. Quant à l'ajout «Une ardeur d'avance», personnellement je le refuse».

A.L.: Pourquoi un tel refus?

A.-M. L.: «Dans le mot ardeur, il y a une notion de compétitivité que je ne crois pas reconnaître dans le Luxem-

bourgeois. Il tient plutôt à une reconnaissance, à une revalorisation de ce qui existe déjà, surtout au plan touristique et socio-culturel».

Un peu de géographie

A.L.: Comment se répartissent géographiquement ces différences?

M.-A. L.: «Dans le cadre de ma recherche concernant le jocisme, j'avais pu en effet dresser une carte sociologico-économique et des mentalités en Luxembourg. Cette carte date d'il y a une dizaine d'années et reflète une situation du début de siècle. Au nord, on trouve ce qu'on appelle les Ardennais: des gens qui échappent aux fumées lorraines, aux navettes tout autant qu'à la verbalité méridionale de la Gaume. Il y a ensuite le pays d'Arlon où on retrouve toute l'infrastructure et la superstructure que suppose le siège du gouvernement provincial, l'assise de l'enseignement et l'axe commercial. Il n'y a pas si longtemps, le centre de la province était occupé par des migrants-alternants: des gens qui retrouvent «leurs jardins» hebdomadairement après une semaine passée dans la sidérurgie du sud et qui souffrent particulièrement du milieu usinier. Dans le sud et encore dans la région d'Arlon, on a quelque chose de très particulier: les ouvriers-mixtes. Ces luxembourgeois habitant à 20 ou 25 kilomètres des usines, regagnent chaque soir «leurs jardins» et en s'y adonnant, ils refusent ou oublient tous les problèmes inhérents à l'atmosphère et au travail en usine. Leurs maux se situent au niveau des déplacements (lent, longueur,...). Dans cette même région, on a également des ouvriers purs: à côté d'une minorité de Luxembourgeois, on dénombre des Carolorégiens, des Liégeois aux côtés d'Italiens et Portugais».

A.L.: A propos de cette carte, y-aurait-il de nouvelles nuances à ajouter?

M.-A. L.: «Il y a bien sûr des nuances à apporter. La quasi disparition des migrants-alternants vu l'amélioration des communications. L'autre nuance est l'explosion du secteur bancaire au Grand-Duché qui touche principalement des jeunes entre 20 et 40 ans. Il existe des a priori de la part de ces travailleurs frontaliers: on

aspire à travailler au Luxembourg mais on refuse la mentalité grand-ducale. Ou plutôt les «contraintes linguistiques». Par ailleurs, mes travaux actuels en matière d'histoire collective (T.S.F., cinéma(s),...) me poussent à constater qu'il faut davantage procéder par monographies qu'englober ces thèmes dans une vision provinciale».

Le Luxembourg, un cas à part?

A.L.: Tout ceci est bien entendu perçu différemment à l'extérieur de la province...

M.-A. L.: «Le Luxembourg perçu de l'extérieur est un tout et un tout «à part» des autres régions. Un exemple: ce matin en écoutant Radio 21 j'ai entendu un présentateur annoncer: «Vous aurez des nouvelles de Liège, de Namur et du Luxembourg... de la région, de la province de Luxembourg, bien sûr!» Pour-

quoi cette précision fut-elle nécessaire?»

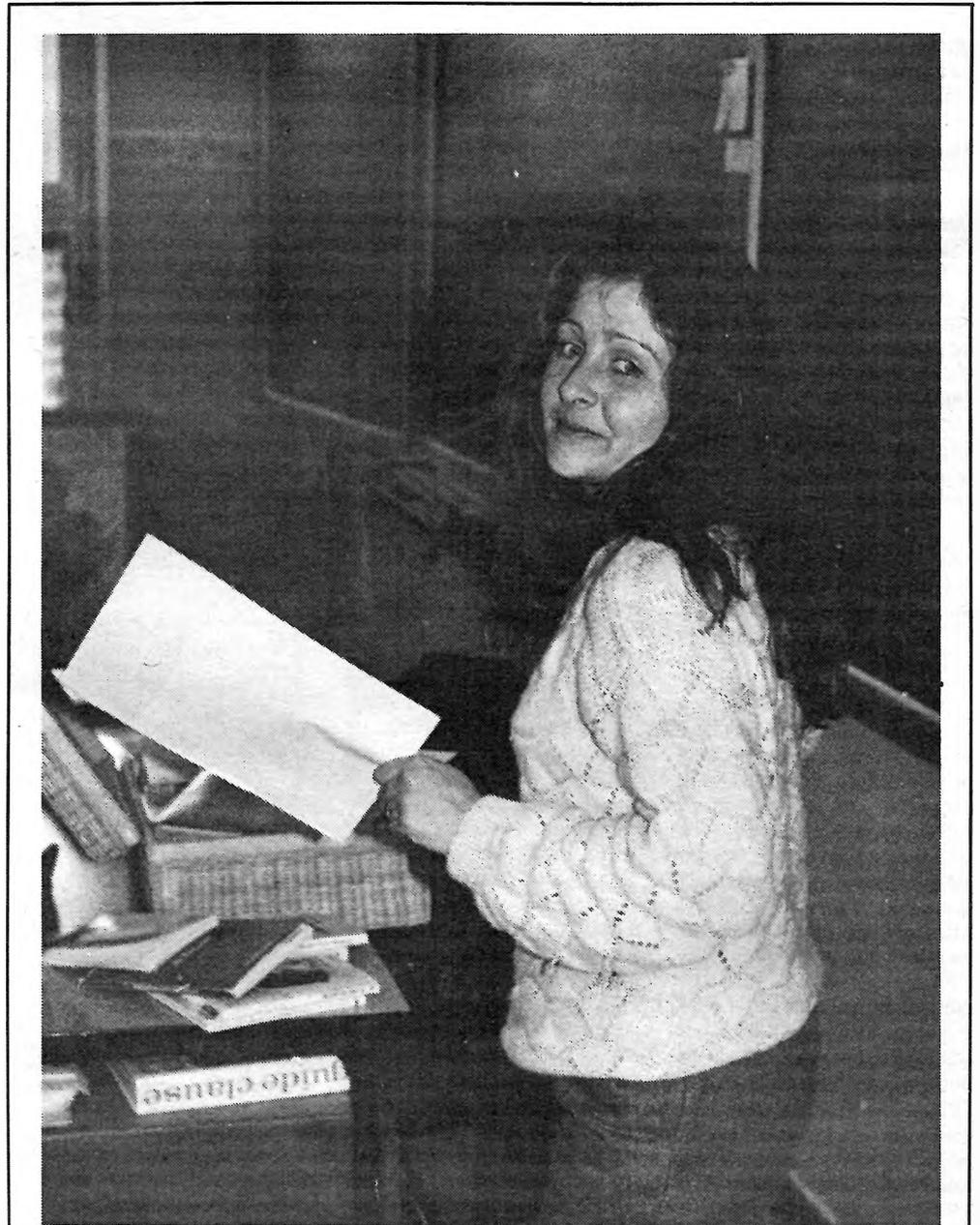
A.L.: Comment se présente cette perception en Wallonie?

M.-A. L.: «On dit les Luxembourgeois comme on dit les Flamands mais sans acrimonie, au contraire, avec une vision bucolique: le Luxembourg est perçu comme une zone de villégiature, donc différente de zone de vacances. Zone, c'est-à-dire qu'on y perçoit peu de localités. On ne va pas à Arlon, à Virton mais on va dans les Ardennes. On confond souvent le Luxembourg avec les Ardennes. Il y a également un «brin de pitié» pour le Luxembourg; il n'est pas ou peu perçu que la province de Luxembourg est une terre d'investissements et d'innovations, il n'y a guère d'allusions à la sidérurgie».

A.L.: Le Luxembourgeois lui-même, comment se présente-t-il à l'extérieur?

M.-A. L.: «Il y a un besoin d'être reconnu. Je prendrai

l'exemple de «La LUX» à Louvain-la-Neuve. Cette régionale est une institution sans équivalent. C'est un besoin des étudiants d'une reconnaissance. Ce n'est pas une volonté de démarcation, de se marginaliser ou de se différencier: c'est un simple besoin d'être reconnu. De même en qualité de comédienne, lorsque je suis au Grand-Duché et que je me présente comme Luxembourgeoise, on me considère comme Grand-Ducale. Si je dis que je suis Belge, on me voit habiter Bruxelles. A Bruxelles si je me présente comme Luxembourgeoise, on me demande d'emblée «de la province ou du Grand-Duché?». Le Luxembourgeois doit bien souvent préciser ses origines, se localiser culturellement et géographiquement... En parlant de localisation, les déplacements «obligés» (professionnels ou culturels) sont la quotidienneté des Luxembourgeois, alors qu'ils relèvent de l'exception pour le reste de la wallonie».



Marie-Anne Lorgé. Ici, dans le cadre d'animation poétique dans les écoles.

De la langue luxembourgeoise ou de la particularité d'être né «ici»...

Il est impensable de traiter, un tant soit peu, du Grand-Duché de Luxembourg sans s'attacher à ce qui le particularise dès le premier abord : sa langue. Une langue que beaucoup considèrent comme le ciment essentiel de la nation grand-ducale telle qu'elle est aujourd'hui. A ce propos, nous avons rencontré Julien Bestgen, germaniste et journaliste culturel au *Luxemburger Wort* (journal grand-ducal). Julien Bestgen a toujours habité la région d'Arlon et le dialecte arlonais est sa langue maternelle. Il fut également président du groupement «*Pour Arlon et son Folklore*» fondé en 1955.

A.L. : A quand remontent les origines de la langue luxembourgeoise ?

J.B. : «L'origine de la langue luxembourgeoise remonte aux invasions franques. C'est un parler germanique qui a été utilisé sans interruption depuis les débuts du Moyen Age».

A.L. : Quelles étaient les frontières de ce parler, comment se sont-elles fixées ?

J.B. : «On utilisait ce parler germanique au pays d'Arlon et le Luxembourg actuel bien entendu, mais également sous les horizons limitrophes en Allemagne et en Lorraine française. Des personnes utilisent encore ce dialecte dans ces régions non grand-ducales. Les Luxembourgeois eux-mêmes emploient toujours un terme germanique pour nommer la ville de Thionville : *Diedenhoven*. Quant à la frontière entre les univers romans et germaniques, plusieurs théories en ont proposé différentes approches explicatives. La plus courante de ces explications veut que cette frontière soit une frontière dite de «repli». Pour faire bref, on notera que les Francs étaient allés plus loin que la

frontière linguistiques. Ainsi, simples illustrations, le nom de *Meix-le-Tige* signifie étymologiquement *Meix l'Allemand*. C'est aujourd'hui un village gaumais qui fut un moment germanique. Ou encore en France, non loin d'Esch/Alzette, on a une même étymologie avec *Audun-le-Tiche* à comparer avec *Audun-le-Roman*».

A.L. : Peut-on dire que le parlé luxembourgeois est à l'allemand ce que le parler wallon est au français ?

J.B. : «Non. Et déjà l'histoire et l'évolution du français et de l'allemand sont très différents. Ainsi — comme nous avons pu l'apprendre en humanités — la langue allemande ne s'est pas imposée de la même manière que la langue française. La langue française s'est imposée dès l'époque capétienne avec l'île de France comme centre politique et culturel. La langue allemande s'est propagée beaucoup plus tard avec notamment le rayonnement de la Bible qui fut traduite en allemand par Luther. En Allemagne, aujourd'hui encore, les dialectes sont généralement restés plus vivants qu'en France. On sait aussi que l'Allemagne a été unifiée beaucoup plus tard que la France et qu'elle ne possède pas de capitale culturelle comme la France avec Paris».

A.L. : La langue luxembourgeoise connaît-elle des différences selon les régions ?

J.B. : «Oui. Il y a des différences quant à certaines expressions, certains vocables et certaines prononciations. En entendant parler quelqu'un, on peut souvent dire de quelle région il provient. Cependant ces différences sont minimes dans l'ensemble et, en fait, spécifiques à tous les dialectes.

Des avantages d'être né «ici»

A.L. : Parler le luxembourgeois : avantage ou inconvénient ?

J.B. : «C'est un avantage certain. Si on me demandait où j'aurais voulu naître, je répondrais : là où je suis né. En effet, nous sommes à la croisée des cultures romane et germanique. Je peux lire dans leur langue des auteurs allemands,



La «*Knipchen arlonaise*» : un pays d'entre-deux.

français et luxembourgeois. De là, une évidente facilité dans l'apprentissage des langues».

A.L. : Le dialecte de la région d'Arlon est-il du luxembourgeois à part entière ?

J.B. : «Oui en tous cas pour ceux qui le maîtrisent encore tout à fait. Certains philologues et linguistes considèrent même qu'il est plus «pur», plus préservé que le luxembourgeois actuel. L'arlonais est considéré comme un dialecte «relique», il y reste pas mal de formes anciennes là où le luxembourgeois ferait plus d'emprunts à la langue allemande».

A.L. : L'avenir du luxembourgeois ?

J.B. : «Au Grand-Duché, le problème ne se pose pas. Chaque Luxembourgeois parle le luxembourgeois : du jardinier, au Premier Ministre, de l'enfant de choeur à l'archevêque, etc... Par exemple dans mon travail, sur 100 coups de téléphone que je donne plus de 70 des communications se feront en luxembourgeois. Le reste se fera en français, en allemand ou parfois en anglais. Le luxembourgeois est devenu une langue à part entière. Nous tenons régulièrement des conférences de rédaction au cours desquelles nous abordons tous les sujets d'actualité tant économiques, politiques que sportifs ou culturels et toute les conversations se font évidemment en luxembourgeois. Pour la région d'Arlon, c'est différent : le français s'y est imposé. Dès 1936, Alfred Bertrang, spécialiste du dialecte arlonais, avait intitulé une de ses études sur ce dialecte : «*Die Sterbende Mundart*» (Le dialecte mourant). L'arlonais est un mourant qui met cependant bien longtemps pour rendre l'âme!»

A.L. : Les causes de la diminution de son emploi dans la région d'Arlon ?

J.B. : «Il y a bien entendu des raisons sociales, historiques et politiques. Il y a ainsi le fait qu'Arlon soit devenu le chef-

lieu d'une province à nette majorité francophone, a beaucoup contribué à propager le français. Cependant, on peut dire que la seconde guerre mondiale a porté une sorte de coup d'assomoir à ce parler. Il y a eu pendant et après la guerre un mouvement anti-germanique. Par patriotisme, les gens se sont mis à parler français. Soit à noter ici en insistant : le pays d'Arlon n'a jamais eu à recevoir de personne de leçons de patriotisme. A cet égard, il existe une parenté entre nos régions et les terres d'Alsace : en un commun patriotisme, comme on dit à Strasbourg. Pour comprendre le pays d'Arlon, il faut savoir aussi qu'il fut très longtemps une terre bilingue français-allemand. Pour ma part, j'ai eu à l'école primaire de mon enfance, des cours dans les deux langues, avec priorité au français. Par ailleurs, le catéchisme se donnait encore en allemand et la plupart des homélies se faisaient également dans la langue de Goethe. De même, bien des cantiques étaient encore chantés en allemand».

Et l'Arlerland a Sprooch

A.L. Comme patoisant, que pensez-vous d'un mouvement comme l'Arlerland a Sprooch ?

J.B. : «Ce mouvement a fait de bonnes choses, comme par exemple l'organisation de cours de luxembourgeois ou d'activités théâtrales. Je compte d'excellents amis dans ses rangs mais je n'ai jamais adhéré au mouvement. J'ajouterai qu'en 1978, les responsables d'Arlerland a Sprooch m'avaient posé 17 questions auxquelles j'avais répondu, le plus objectivement et le plus sincèrement possible, dans un article paru, sous le titre «*Dialecte et langues au Pays d'Arlon*», à l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg (Volume XI, «*Pour une dialectologie*

moderne»). Quoi qu'il en soit, mon modeste credo linguistique tient dans ce bout de phrase : il convient que le cher et délicat plaidoyer du parler arlonais reste toujours fraternel, réaliste et empreint de bon sens. Dans cet esprit, mes souvenirs du groupement «*Pour Arlon et son Folklore*» sont tous excellents, notamment quand je songe aux activités communes que nous organisons avec le Cercle Wallon que présidait Jean Goffinet. Dans une merveilleuse amitié. Cette heureuse connivence reste pour moi comme le symbole de la «*Knipchen*» arlonaise et de ses vastes horizons européens».

A.L. : Vous pourriez peut-être rappeler quelles étaient les activités du P.A.F.

J.B. : «Nous organisons surtout des conférences. Donnant ainsi appui à notre groupement des personnalités de qualité comme le professeur Alfred Bertrang (sur le dialecte), Jean-Baptiste Beyer (sur nos chansons populaires), le R.P. Hénusse (connu jusque Paris), le maître-tailleur Jules Jungbluth (sur la vie dans les rues d'Arlon à la Belle Epoque), l'avocat Léo Kauten (sur la résistance telle qu'il l'avait vécue) le poète et journaliste Frédéric Kiesel concernant le chef-lieu en 1900, l'avoué Kirsch (sur la vie universitaire de sa jeunesse), l'avocat Xavier Michaëlis (sur Godefroid Kurth, à qui il avait consacré un livre), Pierre Nothomb (sur la vocation européenne de notre pays d'entre-deux), le docteur Marius Schandeler (sur l'écologie) avant l'époque écologiste)... Plusieurs de ces rencontres étaient accompagnées d'un souper campagnard aux menus typiquement arlonais où fraternisaient jeunes et aînés de la région. Tout cela illustre, je pense, la fidélité du P.A.F. à l'âme du Pays d'Arlon. Cette fidélité se voulait aussi une ouverture dans l'équilibre à la fois des versants rhénan et mosan de notre ligne de faite...».



Une tombe à Messancy : les inscriptions se faisaient en allemand.

1839-1989: 150 ans d'évolution linguistique en Pays d'Arlon

En dépit de toute considération linguistique et ethnique, le Pays d'Arlon fut brutalement détaché, le 19 avril 1839, du quartier allemand de l'ancien Duché de Luxembourg auquel il appartenait depuis plusieurs siècles afin de satisfaire les exigences stratégiques de l'équilibre européen. Dans les semaines qui suivirent, la ville d'Arlon fut promue à titre définitif au rang de chef-lieu de province, alors qu'avant la Révolution belge, elle n'était qu'une humble bourgade de deux mille âmes, étouffant dans ses remparts vétustes.

Si la conjonction de ces événements gratifia la région d'un développement inespéré, elle eut également une conséquence inattendue: l'extinction progressive du dialecte germanique au profit de la langue française.

A la croisée des mondes germanique et latin

Avant 1839, la langue utilisée par la population arlonaise était l'idiome germanique appelé aujourd'hui «luxembourgeois» ou «francique mosellan». Dans les écoles primaires et à l'église, la langue de base était l'allemand. Quant à l'administration, elle était dominée tantôt par le français, tantôt par l'allemand, selon les époques, les influences, les dynasties.

Mais depuis le Moyen Age, la proximité de la frontière linguistique avait conduit la bourgeoisie de la ville à un extraordinaire bilinguisme français-allemand, très utile pour faire commerce ou carrière dans l'administration.

C'est sans doute cette connaissance de deux langues qui fit la fortune et la grandeur d'Arlon, berceau d'hommes influents. A l'époque de la Renaissance, l'Humanisme y fut florissant. Que l'on pense un instant à Petrus Jacobi Arlunensis (1459-1509) ou à Barthélémy Latomus (1496-1570). Plus tard, on vit nombre de familles arlonaises donner naissance à de grands diplomates, prélats, magistrats ou dignitaires princiers.

Invasion de wallons et transformation d'une petite ville campagnarde

Nouveau chef-lieu du Luxembourg, la ville d'Arlon se transforma rapidement et en profondeur. Par centaines, puis par milliers, fonctionnaires, militaires, et ouvriers du chemin de fer, tous wallons hormis quelques flamands dans l'armée, affluèrent dans la région. De nouveaux quartiers tel Schoppach pour les cheminots, furent construits. On ouvrit un collège, une gare de premier rang avec d'importants

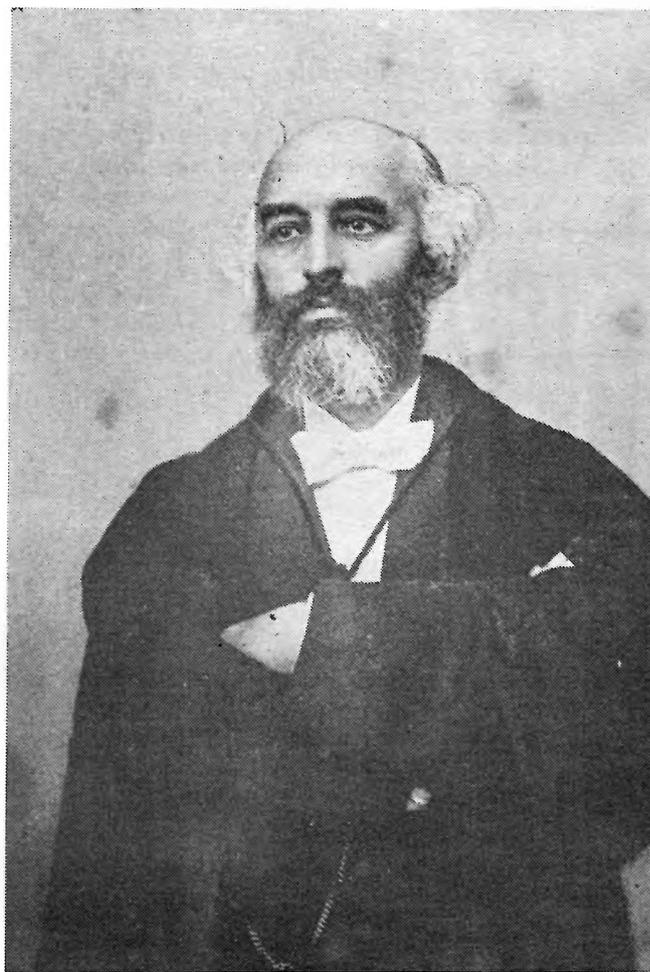
ateliers, et même une prison et un nouveau cimetière. Il fallut paver les rues, pourvoir à leur éclairage et installer des pompes pour remplacer les vieux puits à ciel ouvert. Parmi les nouveaux venus dont le nombre ne cessait d'augmenter, citons encore les Jésuites, les Soeurs de Notre-Dame et les Frères Maristes.

Pendant des siècles, le nombre d'habitants était resté à peu près stationnaire et n'avait guère dépassé les deux mille. A partir de 1830, il augmenta tous les dix ans de plus d'un millier: 3.283 en 1831, 4.507 en 1841, 5.707 en 1851.

Au sud du Pays d'Arlon, un phénomène comparable se produisit avec le développement industriel d'Athus et l'exploitation de la minette à Halanzy. Sur le territoire de l'ancienne commune d'Aubange, la population s'accrut de 700 % entre 1846 et 1930.

Le déclin du patois germanique

Tous ces nouveaux venus ne parlaient ni l'allemand ni le dialecte local et n'avaient aucun intérêt à l'apprendre. La population des communes rurales, germanophones où les Wallons ne s'installaient pas, décru rapidement en raison d'une forte émigration.



Godefroid Kurth (1847-1916).

Le plus logiquement du monde, le français fit son apparition à l'école primaire et à l'église. Lettres pastorales et mandements des évêques furent traduits. Le catéchisme en français de l'abbé Martin de Noirlieu remplaça celui de Scouville en allemand. Alors que jadis le français était surtout une langue administrative, il devint dans la seconde moitié du XIXe siècle, la langue usuelle de toute la bourgeoisie arlonaise et d'une partie notable du peuple.

En effet, pour entreprendre des études secondaires, pour travailler dans l'administration, le français était devenu indispensable. Depuis 1839, la langue allemande ne menait nulle part dans l'Etat belge. De plus, le français donnait pleinement l'impression d'être «Belge». C'était une preuve de patriotisme national aux dépens de la mentalité de langue allemande.

Mais le facteur décisif qui assura sans mal la victoire au français fut le snobisme. Parler le français pour un patoisant arlonais, revenait à se présenter comme une personne distinguée appartenant à la bonne société. Bientôt, le patois fut réservé uniquement à la maison et à la vie familiale.

Une société de défense de la langue maternelle

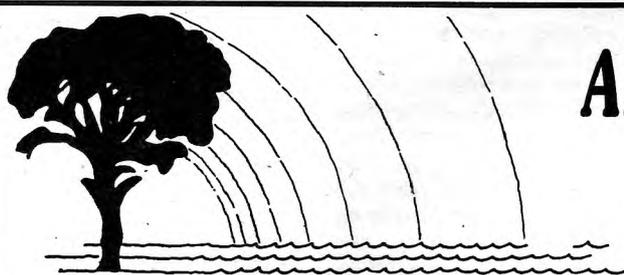
Soucieux de sauver d'une déchéance irrémédiable la langue maternelle et la religion

chrétienne, toutes deux agressées par la langue de Voltaire et ses conceptions philosophiques trop libérales, diverses personnalités catholiques arlonaises se réunirent en 1893 autour de l'illustre enfant du pays, Godefroid Kurth, professeur d'histoire à l'Université de Liège. Ainsi naquit le «Verein für Rege und Pflege des Deutsche Mundart». Son objectif était de faire de l'allemand la troisième langue nationale afin d'assurer aux germanophones belges une place à part entière.

Conférences, publications et bibliothèques allemandes, pétitions auprès du Parlement, campagnes de presse furent ses principales activités tandis que les libéraux arlonais ripostaient en organisant à Arlon en 1907 un congrès international pour l'extension de la langue française, et en créant l'année suivante l'Association Française d'Arlon.

1914: la résistance aux tentatives de germanisation

Après les horreurs commises dans le Luxembourg au mois d'août 1914 par les envahisseurs allemands, le Verein de Godefroid Kurth se dissout spontanément. Malade, le grand historien mourra deux ans plus tard après avoir signé un violent réquisitoire contre l'Allemagne pour ses crimes ignobles.



ADRIATIQUE ITALIENNE

VACANCES AU SOLEIL ET DANS LA BONNE HUMEUR

Départ de Luxembourg* chaque vendredi et mardi soir pour :
(10 jours en pension complète)

	à partir de :
BELLARIA	9.990 F
CATTOLICA	9.490 F
RICCIONE	8.870 F
RIMINI	9.450 F
RIVAZZURRA	11.060 F
TORRE PEDRERA	7.970 F

Le premier départ de nos cars de luxe :
le vendredi 12 mai

* Autres points de départ sur demande.

VOYAGES H. SALES



BASCHARAGE 50 10 50
MERSCH 3 23 99
LUXEMBURG 46 18 18, r. du Curé 26

Intéressé par le caractère germanique de la région, l'occupant tentera de rétablir par la contrainte l'équilibre linguistique en faveur de l'allemand. Diverses ordonnances de germanisation de l'adminis-

tration et de l'enseignement communal sont publiées. Mais c'est sans compter sur la résistance unanime du conseil communal d'Arlon et de l'échevin de l'Instruction Paul Reuter, déporté en 1917. Quant à la

population, plutôt que de continuer à parler une langue germanique, elle choisit résolument le français, préférant oublier sa langue maternelle par patriotisme mais aussi par honte.

Le spectre de l'annexion
Au début des années 30, alors que le Parlement belge s'appête à voter les grandes lois linguistiques en matière

d'enseignement, administration et justice, un mouvement culturel financé par l'Allemagne et dénommé «Bund der deutsch-Belgier» provoque l'indignation générale en demandant un statut spécial pour la région arlonaise en raison de ses spécificités linguistiques.

DIMANCHE, 19 AOÛT 1934

MIR WELLE JO KENG PREISEN SIN

Nous ne voulons pas être des Prussiens

Journal créé par souscription publique pour répondre au FLIEGENDE TAUBE

Une infâme provocation

Pour tous les cœurs belges liés nés le 4 août est une date mémorable qui rappelle l'odieuse agression allemande. Le 4 août 1914 l'Allemagne parjure et puissante nous déclarait la guerre. Guerre fratricide et joyeuse. 33.700 civils furent massacrés sur le territoire belge par la sadocité et éprouvante des Allemands.

son premier programme, il n'avait réussi qu'à se mettre tout le monde à dos, il fit semblant d'avoir mis beaucoup d'eau dans son vin, il fit semblant d'admirer les revendications du «Bund» et de ne plus le présenter que comme une sentinelle chargée de veiller à ce qu'il ne soit pas porté atteinte au dialecte. Quelle hypocrisie ! Comme si le dialecte, le patois était sacré ! Jamais, au grand jamais, personne ne le menaça, personne n'est assez fou pour vouloir empêcher une population de se servir de sa langue usuelle. Mais l'ancien rare du allumés escompte, avec cet argument, faire impression sur les campagnards et les rallier à sa mauvaise cause. Autrement dit il prend nos campagnards

Lettre ouverte à M. le Curé Schaul

Monsieur le Curé,
Je voudrais vous demander si vous connaissez deux textes que je dénie, le premier dans «L'Invasion Allemande» par le chanoine Schmitz et Dom Norbert Nieuweland, et le second dans un prospectus vendu à la Foire de Spire, en Allemagne.
A la page 16 du tome VII de «L'Invasion Allemande», vous pourriez lire quand vous le voudrez :
« Parmi les morts, on compte cinq prêtres : l'abbé Jean Georges, curé de Tintigny, tué dans une fusillade collective avec 39 de ses paroissiens; l'abbé Willibrord Chauden, curé de Latour, et l'abbé

Ce que les catholiques pensent du B. D. B.

Pour s'attirer la sympathie des campagnards, le «Bund» prétend qu'il est un mouvement catholique et que seule la presse anticléricale est contre lui.
Il en a menti. Les dirigeants catholiques luxembourgeois le condamnent de la façon la plus absolue. Parmi les adversaires du «Bund» on trouve autant de catholiques que de non catholiques. Quant à la presse catholique, on va voir par les extraits que nous publions ci-dessous, quelle n'a pas, elle non plus, ménagé ses dévotions.
M. le Gouverneur van den Corput, réprovoque le Bund.
Alors qu'il était encore député de notre

le, sans que d'ailleurs cette appellation ne nous fasse d'illusion sur le caractère égoïste de la politique économique française à notre égard ! Vraiment, vous n'avez pas plaisir à confondre et à créer de la confusion.
Nous voulons bien que dans l'attention vous ne soyez pas des jangermanistes, et cela, malgré vos exagérations si maladroites. Mais nous persistons à croire, que consciemment ou non, vous faites en Belgique, le jeu des jangermanistes. Il y a d'ailleurs chez vous des gens qui sont loin de nous donner à ce sujet tous nos apaisements.

La levée des boucliers est totale: conseils communaux, les trois partis locaux, presse, groupements patriotiques, associations commerciales, etc., sont aux côtés du bourgmestre Reuter et du journaliste Omer Habaru qui ont pris la tête d'un vaste mouvement de protestation. Une édition du «Fliegende Taube», journal à la solde du Bund prônant la germanisation d'Arlon et ses villages, est distribuée le 4 août 1934, jour du 20e anniversaire des atrocités allemandes. Les Arlonais y répondront par un journal financé par une souscription publique. Devant une hostilité généralisée, le Bund disparaît en 1935.

Durant la deuxième guerre mondiale, le Gauleiter Gustav Simon régnant en maître absolu sur tout le Grand-Duché, rêve de réparer l'anomalie de 1839 en annexant tout le Pays d'Arlon. Une politique de germanisation en vue d'une annexion ultérieure est mise sur pied.

Création du journal «Areler Volkszeitung», du mouvement de collaboration «Sprachverein», libération anticipée des prisonniers de guerre arlonais, mise en place d'un bourgmestre et d'un collège collaborateurs, germanisation de l'enseignement, etc., n'auront pas raison du patriotisme de la population. Mais la langue maternelle fait une nouvelle fois les frais des tentatives absurdes de l'occupant. Au lendemain de la guerre, plus personne n'ose s'exprimer dans la Muttersprache.

La réponse de l'Administration Communale d'Arlon : "Nous ne voulons pas être des Prussiens", un journal "toutes boîtes" financé par une souscription publique, le 19 août 1934.



Die fliegende Taube.
Katholisches Volksblatt.
AUBEL - Druck und Verlag von JOSEPH WILLEMS - Telefon: AUBEL Nr. 4.

67. JAHRGANG SAMSTAG 4. AUGUST 1934 NUMMER 62. Sonderausgabe für die Provinz Luxemburg

Der Bund der Deutsch-Belgier. Abteilung Provinz Luxemburg

Dem Könige aller Belgier

Im Namen aller Mitglieder des BUNDES möchten wir zunächst Seiner Majestät, dem Könige Leopold III., unsere Gefühle treuer Anhänglichkeit an ihn und an das belgische Herrscherhaus ausdrücken.
Alle, und ganz besonders diejenigen unter uns, die im Weltkrieg als Freiwillige, Frontkämpfer, militärische oder politische Gefangene, Deportierte oder Mitglieder des gesamten Nachrichtendienstes für Belgien gestritten und gelitten haben, gedenken wir

An unsere Leser!

Im Monate September werden es drei Jahre sein, dass der «BUND der DEUTSCH-BELGIER» gegründet wurde. Manche Zeitungen haben bereits öfters seinen Tod gemeldet oder berichtet, er liege in den letzten Zügen. Totgesagte werden meist sehr alt. Deshalb erfreuen uns jene falsche Nachrichten und wir geben uns den prächtigsten Hoffnungen hin.
Da nun, neben besagten Todesnachrichten, auch mancherlei Verleumdungen und irreführende Gerüchte über den BUND verbreitet worden sind, hat uns ein grossmütiger Freund unserer Muttersprache den Rat

Unsere Vorkämpfer G. KURTH

All unsern Vorkämpfern möchten wir gleich zu Beginn dieser Schrift unsere Huldigung aussprechen. Ganz besonders jedoch der berühmten Areler Persönlichkeit eines G. Kurth. Vor allem sei darauf hingewiesen, was Kurth in seinem Buche über Belgien Entstehung und Entwicklung so meisterhaft hervorgehoben hat, daß nämlich unsere Regierungen die Eigenart der verschiedenen Volksstämme, aus denen Belgien zusammengesetzt ist, stets an-

Une renaissance inespérée

Il faudra bien des années pour mettre fin à ce malentendu. Conscient des avantages que peut représenter le bilinguisme dans une Europe qui se construit à petits pas, Pierre Nothomb sera un des premiers à tenter l'impossible à la fin des années 50. Il est encore trop tôt. Pourtant de l'autre côté de la frontière, le luxembourgeois conquiert ses titres de noblesse et s'élève progressivement au rang de langue nationale.

La distribution dans la région arlonaise, le 4 août 1934, du journal de langue allemande "Die Fliegende Taube", fut ressentie comme une provocation par la population.

CONCITOYENS,
Je m'empresse de porter à votre connaissance la nouvelle officielle qui précède, et que je reçois à l'instant.
Je ne doute pas que vous ne l'accueilliez avec la vive satisfaction qu'elle inspire à tous les amis de la révolution et de l'indépendance du pays.
Arlon, le 15 juillet 1831.
Le Gouverneur civil,
THORN.

Mitbürger!
Ich beehre mich, Ihnen vorgehende amtliche Neuigkeit, die ich so eben erhalte, mitzutheilen.
Ich zweifle gar nicht, daß Sie dieselbe mit dem lebhaftesten Vergnügen, welches sie allen Freunden der Revolution und der Unabhängigkeit des Landes einflößt, empfangen werden.
Arlon, den 15ten July 1831.
Der Civil-Gouverneur,
Thorn.
Jean-Marie Triffaux.

Notre Luxembourg : mosaïque d'identités ?

Avril 1839

La diplomatie européenne sépare les deux Luxembourg. L'événement est-il enregistré dans la mémoire des habitants de la province belge ? Il est vraisemblable que seuls quelques intellectuels l'ont clairement en tête. Situation sans doute fort différente au Grand-Duché. Et pour cause ! Cette date y marque la naissance de l'Etat en tant que tel, avec toute sa signification pour le peuple luxembourgeois. Si l'identité grand-ducale ne fait aucun doute, qu'en est-il de l'identité de son homonyme belge ?

Identité ? Réalité complexe pour laquelle il faudrait d'abord chercher une définition. A moins d'accepter ce que l'usage lui a donné comme contenu intuitif. Identité collective... plus floue encore. Comment concrétiser ce que cachent ces termes ?

On pourrait par exemple analyser la notion de Luxembourg à travers les discours politiques et journalistiques depuis cent ans, dépouiller la presse, les interventions parlementaires, les discours des gouverneurs etc... Ce ne serait encore qu'une vision bien particulière.

Du look à l'identité

Le langage courant nous a cependant armés pour évoquer ce que cachent ces notions. On parle en effet de « look », d'image de marque, d'esprit de corps, mais aussi de conscience collective. Tous ces mots n'ont évidemment pas la même profondeur, ni les mêmes connotations. Ils peuvent malgré tout nous aider dans notre intuition. La Fédération Touristique travaille pour donner le plus beau look, la meilleure image de marque de la province; dans un autre secteur, IDELUX fait de même; et il arrive qu'un douanier belge offre le sanglier digitalisé à l'ardeur d'avance à un concitoyen automobiliste qui roule vers d'autres cieux.

Il semble donc exister des volontés conjointes pour affronter l'opinion publique et lui imposer une image du Luxembourg belge. Est-ce là l'identité ? Question complexe ! Que dire alors du travail à faire pour arriver à des conclusions fondées, à des énoncés recevables sur l'existence et la conscience d'une identité collective ?

Y a-t-il une âme luxembourgeoise dont les caractères seraient immuables, présents de toute éternité ? Un imaginaire collectif luxembourgeois ? Les deux Luxembourg

séparés par la volonté diplomatique des grandes puissances ont-ils été déchirés dans leur conscience commune ? Leur appartenance forcée à une famille princière avait-elle suscité une conscience pré-nationale telle que leur séparation puisse être considérée comme un contresens historique ? Probablement non ! Aussi bien la question qui se pose ici n'est pas de regretter le passé. Il nous faut donc chercher d'autres perspectives.

Au départ des idées d'« ici et aujourd'hui ensemble » peut-être progresserons-nous plus facilement dans notre analyse. Se reconnaître dans un espace familier, se sentir chez soi, maîtriser l'espace dans lequel on vit, offrir une image bien typée qui dépasse l'autre et lui fasse sentir qu'il est d'ailleurs mais qu'on l'accueille. Voilà une part des aspects de l'identité liés aux lieux.

Identités

Si cet ensemble fonctionne bien pour chacun à l'échelle de la maison, il n'en est plus de même à l'échelle d'une province. Et ce qui est vrai pour l'ingénieur des ponts et chaussées ou le gouverneur ne l'est plus du tout pour le commun des mortels. Sur nos autoroutes, des panneaux rappellent les noms des grands lieux traversés, imposent des images et des slogans. Nous, autochtones, n'avons pas besoin d'eux pour nous situer, nous reconnaitre mais ce sont des éléments constitutifs de notre image pour l'autre et qui peuvent en retour modifier certains de nos comportements.

Notre mémoire des lieux est une pièce importante de notre identité. Mais plutôt qu'à l'entité provinciale, ne renvoie-t-elle pas à des régions ? Le paysage, l'habitat traditionnel, même s'ils sont en cours de banalisation, évoquent une mosaïque de caractères régionaux : Ardenne, Lorraine, Famenne, dont nous sentons bien la réalité, comme aussi quelques variantes de tempérament du nord au sud et une diversité de dialectes. Mais il n'y a pas de paysage ni de village ni de parler, ni de caractère luxembourgeois (au sens belge) et personne pour le regretter. L'identité d'un territoire s'accommode très bien de la diversité de ses terroirs.

Où trouver alors ce qui détermine de manière incontestable l'identité luxembourgeoise ? La réponse qui s'impose est administrative et politique. Nous disposons d'un complexe d'administration qui nous est propre et nous choisissons directe-

ment pour nous représenter, cinquante conseillers provinciaux, cinq députés et deux sénateurs. Ces sept mandataires nationaux, élus directs, sont heureusement renforcés depuis 1893 par trois sénateurs provinciaux et tout récemment un sénateur coopté que nous a offert le Sénat. Ces onze personnes, porteuses d'une part de notre identité collective, évoluent dans des assemblées totalisant 395 parlementaires; elles constituent donc une bien faible force. Et le poids des particularismes locaux ne la consolide pas.

D'ailleurs, la commune, davantage que la province, est un lieu où le citoyen se retrouve et sans doute s'identifie mieux à une communauté même si l'on prend en compte l'existence de consciences locales fortes, renforcées par la fusion administrative des communes en 1976 : une entité peut rassembler des sections où l'on refuse l'identité du centre pour conserver jalousement celle de l'ancienne commune. La nostalgie d'un pouvoir proche du citoyen a laissé quelques traces et rares sont ceux qui ne regrettent pas leur ancien conseil, leur bourgmestre et leurs échevins si proches.

D'un point de vue religieux et pour les chrétiens, les paroisses, doyennés et diocèses sont aussi facteur d'identité. Ces découpages souvent très anciens sont loin de coïncider avec les limites communales et provinciales. Il n'y a pas d'évêque d'Arlon... même si notre évêque de Namur est un ancien doyen d'Arlon. Pour les chrétiens pratiquants, l'unité de vie communautaire après la famille est la paroisse dont le curé est désigné par l'évêque, donc à Namur.

Mais...

Ceci et ce qui précède permet de mesurer à sa juste valeur le poids du Luxembourg et, ajouté à d'autres éléments, de comprendre un certain sentiment d'impuissance. Nous sommes peu nombreux, nous n'avons pas de grandes villes sur le territoire provincial pour le structurer. Notre poids économique est insignifiant et à la mesure de notre poids politique. Tout cela est-il fait pour nous donner le goût de notre histoire, la fierté de nos origines et nous rendre maîtres de notre destin ?

Mais peut-être, justement, est-ce cette conscience négative, ce sentiment d'impuissance qui nous auraient donné une cohésion, une volonté de résistance, une certaine conscience de notre originalité et de

nos richesses ? Si nous revenons à l'histoire, nous ne voyons les Luxembourgeois se mobiliser vraiment que deux ou trois fois et toujours au sein de mouvements plus vastes. Le rexisme, la question royale, la guerre scolaire, les manifestations agricoles, ont suscité beaucoup de débats; des Luxembourgeois s'y sont exprimés, souvent en réaction contre les forces progressistes. Ce qui nous force à reconnaître ici au moins une spécificité luxembourgeoise, à la différence des autres provinces wallonnes. Mais tous les Luxembourgeois se reconnaissent-ils dans ces monuments du conservatisme qu'ont été avec de rares exceptions les hommes politiques catholiques et sociaux chrétiens luxembourgeois ? Un peu sans doute car ils les ont élus et maintenus au pouvoir. Mais pouvait-il en être autrement ? Ici, une frustration existe : la vie politique est souvent bloquée en Luxembourg, en dépit de quelques alternances. Le pouvoir se tait, agit en secret, négocie en catimini, peu de choses transparaissent, rien n'est débattu, les conflits sont évacués. Tout cela est bien négatif.

Ceux qui parlent

On pourrait aussi lire et analyser les écrits qui ont contribué à dessiner l'image devenue quelque peu simpliste et mythique du Luxembourg. Convoquons tous nos littérateurs, tous nos photographes et nos peintres, d'hier et d'aujourd'hui, pour interroger leur lyrisme, leur finesse d'analyse, l'habileté de leur pinceau. Nous y trouverons tout. Du chant dithyrambique à l'écrit d'humour, amer devant la vanité des choses et des gens, du jaune des seigles au gris ardoise en passant par les verts et les rouges rarement agressifs. Si nous opérons un tri, ne conservant que les chants inconditionnels, nous aurons avec nous les éléments de base pour une séance académique à la gloire du Luxembourg, dans la majesté de ses somptueuses forêts vibrant au brame du cerf. Fort beau ! Mais tout le monde n'y sera pas. Ce ne sera donc pas l'expression de l'identité d'un peuple. Ce sera le nectar. Fort agréable mais courtisant le mythe et trop loin de la réalité que nous voulons saisir.

En prêtant l'oreille à des voix moins officielles et moins élitistes, en recherchant des descriptions plus incisives, en écoutant des porte-parole plus percutants qui enfin émergent et s'imposent, nous serons plus près des racines. Avec

quelques-uns d'entre eux, nous toucherons à la réalité bien plus en profondeur. En abordant les historiens, les philologues, les sociologues et autres, nombreux à s'être penchés sur le Luxembourg (mais dont les travaux restent confinés le plus souvent dans le silence feutré des bibliothèques), nous verrons déjà se profiler une image plus multi-facée.

Tout cela nous éloigne déjà des clichés et nous donne une meilleure approche de la réalité luxembourgeoise. Mais ne faudrait-il pas aussi, pour affiner le tableau et accentuer la ressemblance, donner le pinceau à des milliers de peintres anonymes ? Tout compte fait, ne faudrait-il pas interroger l'homme de la rue (prépondérance de l'urbain jusque dans le vocabulaire !), voir comment il se définit, s'identifie. Savoir cela nous rapprocherait encore de la vérité. Certes on peut deviner une partie de la réponse; elle sera faite de lieux communs. Souvent, d'ailleurs il les mettra sur le compte des fabricants de lieux communs : « C'est comme on dit... Je ne sais pas moi, mais on dit que... il y en a qui disent que... » ou bien gêne de répéter des phrases entendues mais qu'on ne peut pas faire passer pour siennes, ou bien prudence astucieuse.

Les « Taiseux »

Le Luxembourgeois a toujours été terriblement silencieux dans l'histoire et jusque dans le présent. Il faut donc avant tout le faire parler... et parler le moins possible à sa place. Etais-il donc si bête, si retardé, si illettré qu'on trouve si peu de traces de sa parole ? Mais enfin ! Que se disaient les compères au marché du bourg, les commères au lavoir, les jeunes et les vieux ménages au creux du lit ? Que racontaient les vieux à leurs petits enfants ? Des histoires de nutons, cela on le sait et on les a recueillies partiellement. Que racontaient les curés à leurs ouailles ? On peut le deviner... on croit le deviner mais les surprises sont grandes quand on enquête à ce sujet auprès des tout vieux et même des moins vieux !

La perception que le Luxembourgeois a de sa région, il la forme à partir de son vécu. Mais a-t-il les moyens de l'exprimer ? Sa perception, c'est aussi la restitution d'images d'origine savante, le plus souvent des stéréotypes forgés par des personnes extérieures à la région. Ces vues « extérieures », si elles ne sont pas le

reflet d'une observation superficielle, peuvent mettre en lumière des caractéristiques, des spécificités d'une région, invisibles aux habitants eux-mêmes qui, n'ayant guère franchi les frontières, manquent de points de comparaisons.

Ce qu'on vient de dire des « extérieurs » géographique, peut être dit des « extérieurs » socialement ou intellectuellement.

On en revient donc toujours à l'importance et à l'urgence de susciter l'expression des anonymes et des muets. En se souvenant que leur témoignage, au début en tous cas et pour une bonne part, est le reflet du discours de l'instituteur, celui-ci étant à son tour le reflet des rares écrits sur le sujet émanant tous de quelques intellectuels, touristes, journalistes, bourgeois locaux, curés, qui, depuis un siècle environ, projettent leur vision du haut de leur instance de pouvoir, de leur position sociale dominante. Tout ce discours fait de vérités et de lieux communs, fait de vécu et de répété, il faut prioritairement le recueillir, le trier, le « critiquer », tâcher que s'en dégage une image plus « réelle », la somme de milliers d'images individuelles (et collectives...), si elles parviennent à venir au jour et s'exprimer.

Avant de parler, il faut donc retourner aux sources. Interroger les vivants, les morts, les écrits, les photos, les paysages, les objets, les maisons. Imaginer. Rejeter les clichés.

Et déjà il ressort de tout cela qu'ils n'étaient nullement arriérés nos prédécesseurs ! Pas trop complexés, jouant bien leur rôle, sans doute, dans la conscience de leurs limites, sachant être gais, spirituels dès qu'ils se sentent entre eux, à l'aise comme toute, ni plus ni moins que d'autres, en ville, qui sait, peut-être. Faisons alors une hypothèse, la construction d'un modèle théorique : le Luxembourgeois n'est ni plus bête, ni plus rustre qu'un autre. Seul le silence pesant sur son histoire non écrite le dessert et en a porté certains à le croire arriéré.

Ce peuple rural, obligé pour vivre d'adhérer aux valeurs des propriétaires fonciers et des notaires n'a pas parlé. Le silence est d'or ! Conseil souvent donné par les vieux aux jeunes prêts à s'engager dans la vie. Conseil bien suivi comme les consignes qui tombaient de la chaire à prêcher aux jours d'élections. C'était le prix pour la vie éternelle et pour l'estime de ses semblables. Aujourd'hui encore cela pèse dans le souvenir.

Les conditions minimales

Pour que se développe une conscience régionale, il faut que soient réunies un certain nombre de conditions. Certaines sont probablement indispensables, en tout cas plus importantes que d'autres, certaines le sont sans doute moins

mais peuvent constituer le cas échéant des atouts. Comment les définir ? Peut-on même les énumérer ?

Le fait de constituer une entité administrative telle qu'une province est un élément intéressant qui donne d'emblée un certain nombre de chances. Mais, faut-il le dire, c'est un facteur largement insuffisant puisque des peuples sans nation, sans reconnaissance politique aucune (sans existence politique), voire même sans territoire, peuvent avoir une conscience collective infiniment plus forte que des Etats reconnus depuis des siècles et qui se disloquent faute simplement de se reconnaître, d'accepter un destin commun...

Nous pensons que si l'on ambitionne d'œuvrer au développement d'une identité luxembourgeoise, il ne faut pas compter sur quelques slogans grandiloquents et ridicules s'il manque « à la sauce » les ingrédients fondamentaux. L'« ardeur d'avance » du Luxembourg ne manque pas nécessairement pour nous quelques « longueurs de retard » car il faudrait alors dire « en retard sur quoi ? » Mais la formule sonne creux parce que, de toute évidence, il man-

que bon nombre d'éléments essentiels pour que l'ardeur serve à quelque chose.

La méthode coue

Face à la question de l'identification luxembourgeoise, on est ainsi partagé. On est tenté d'utiliser ce ciment pour créer une cohésion. Mais dans quels buts ? Pour servir quel type de projets ? Pour dérouler des tapis rouges devant des investisseurs potentiels qui plieront bagage trois ans plus tard ?

Que les gens collent à leur voiture l'autocollant « une ardeur d'avance » est certainement le signe d'un besoin d'identification, du désir de se joindre à un cri de ralliement. Mais dans le chef de ceux qui vendent la marchandise, le service après vente est-il à la hauteur de la prétention des colporteurs ?

Car faisons l'inventaire de nos moyens :

Pouvoir économique quasi nul, pouvoir politique dérisoire, aucun centre de décision, absence de classe dirigeante, absence de centre intellectuel, manque de lieux d'échange d'idées et de moyens de diffusion des idées.

Et s'il faut en dire un mot, voici ce qu'il faut mettre au compte de nos propres déficiences : absence de débat d'idées, politique du surplace jusqu'à l'écoeurement, à en pleurer de rage. Incompréhension totale des enjeux véritables de nos sociétés en cette fin de siècle, obsession du quantitatif, du quantifiable, du court terme. Occupation du terrain, politique de l'étouffoir permanent, à faire fuir au galop les bonnes volontés les plus éprouvées. Laminage des talents et des idées (par peur, complexe, manque de modestie), surdité obstinée à tous les appels du pied, à décourager les plus vertueux...!

Faut-il le dire, rendre souffle à une région, prétendre en tracer le profil, en forger l'identité et lui préparer un avenir ne s'ambitionnent pas sans avoir les reins solides. Faire appel à la mobilisation des masses apparaît bien risible quand la pratique dément la volonté réelle d'associer les forces vives au mouvement.

Du passé, faisons table rase ?

En tout état de cause, ce qui nous préoccupe, nous, dans

cette recherche d'identité, en définitive, ce n'est pas celle d'un cadre géographique, politique ou culturel mythique, le Luxembourg ! (et il y a aussi les Trois Frontières, la Wallonie...) Mais plus simplement, plus fondamentalement la recherche d'une fierté, d'une conscience de soi, d'un esprit de « résistance » à la domination (qui est sans frontière), pour affronter le présent et l'avenir.

D'aucuns pensent qu'il y a, d'une part, des nostalgiques qui s'occupent du passé et des farfelus, des rêveurs qui s'occupent des idées et, par ailleurs, des gens sérieux qui s'occupent du présent et des vrais problèmes. C'est évidemment une vue absurde, une myopie qui peut avoir des conséquences tragiques.

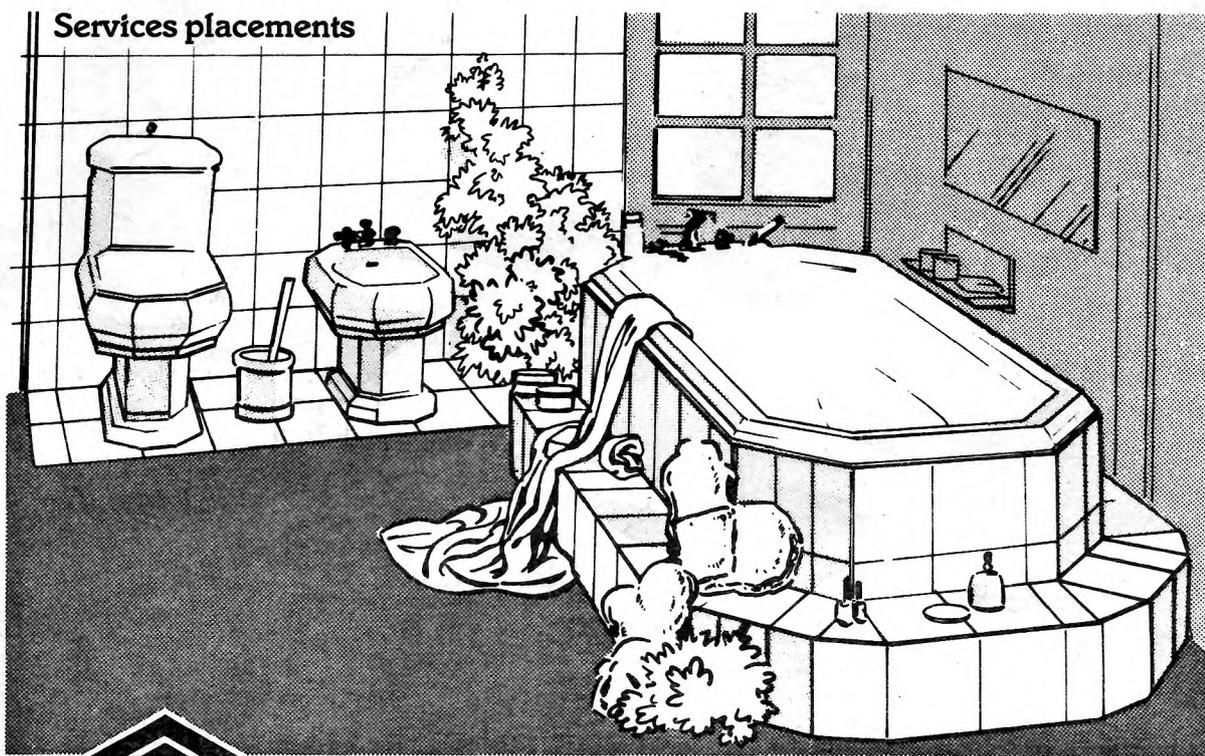
Pour nous, la mémoire collective est le lieu où une population peut le mieux s'intégrer dans une recherche d'identité et de définition d'elle-même, par elle-même, comme préalable indispensable à la mise en place d'un nouveau projet social où elle ait son mot à dire.

Pour « Histoire Collective » J.M. Caprasse, J. Dupuis, A. Rousseau.

Adresse : Histoire Collective, 1, rue C. Joset, 6728 Rossignol.

UNE ENVIE DE SALLE DE BAINS

Unique au Grand Duché! Salles d'exposition nouvellement aménagées. Des espaces tout en couleurs, où vivent en harmonie salles de bains, carrelages, accessoires sanitaires... Elles sont si belles, si claires, si séduisantes, que l'on rêve d'y passer sa journée. Originales ou classiques, astucieuses et fonctionnelles, gaies et éclatantes, «in» ou sages, elles sont si attirantes...



CLEMENT

Expo-Carrelages-Sanitaires

Ouvert:
Lundi-vendredi:
8-12 - 14-18 heures
Samedi: 8-12 heures

Op der Barrière - 1, rue Nennig Dommeldange Tél. 43 29 29 - 43 71 45



Il cantuccio

14, av. de la Faïencerie - L-1510 Luxembourg - Tél. 234 32

- Plus de 250 places...
- Un service impeccable...
- La même cuisine qu'à
...NAPLES,
...ROME,
ou ...MILAN
- Une ambiance...
- Vaste parking (Glacis)...

**Votre restaurant italien
à LUXEMBOURG**

22.107094



11, rue Philippe II
L-2340 LUXEMBOURG
Téléphone 48 19 27



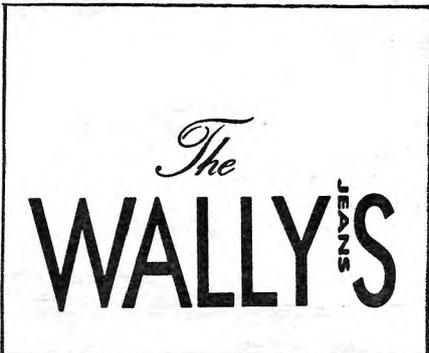
13, rue St-Antoine
L-9205 DIEKIRCH
Téléphone 80 89 11



501
JEANS

JEANS

**Décontracté ou habillé, Jeans,
Sportswear, T-shirts personnalisés**



CONNIE'S

22.107093

Les dialectes romans dans la province et... au Luxembourg

La frontière entre les deux Luxembourg a été faite sans tenir compte de l'avis de tout un peuple et des réalités linguistiques du pays. Ainsi, la région d'Arlon, germanophone, fut intégrée dans le Luxembourg francophone. Des villages wallons sont également passés au Grand-Duché germanophone. A l'époque de la séparation, le français et l'allemand étaient peu usités dans les deux Luxembourg et les dialectes composaient le langage de tous les jours. A ce propos, nous avons rencontré M. Francard, professeur de linguistique à l'UCL, qui travaille en collaboration avec le Musée de la Parole du pays de Bastogne.

Lors de la séparation des deux Luxembourg, 3 villages wallonisés de la région de Bastogne se sont retrouvés sur le territoire du Grand-Duché: Doncols, Sonlez et Watrange. En 1839, les chefs de ménage de ces localités s'étaient regroupés pour marquer leur souhait de rester Belges, comme bien d'autres Luxembourgeois. En 1880, une étude sur les villages de Sonlez et Doncols y signalait encore la présence de 206 Luxembourgeois parlant wallon et 24 Wallons belges pour les 331 habitants de ces villages. M. Francard: «En fait dans ces villages, qui sont d'une curiosité remarquable, on parlait 4 langues: le wallon, le luxembourgeois, le français et l'allemand. Cependant la toponymie des lieux témoigne de ce passé wallon. De nombreux lieux-dits proviennent du wallon tels que «Fagnes du Maréchal» ou «Bois de Hesse (Hêtre)». Du côté francophone, on retrouve également des traces germaniques ainsi le village de Lutrebois qui vient de l'allemand Lauterbach (ruisseau d'eau claire), le nom a été déformé par le parler wallon pour lui donner son nom actuelle.

Nouvelle étude sur ces villages en 1980 effectuée par M. Atten de l'Institut grand-ducal de linguistique: il ne reste plus que 3 Wallons dans ces villages et encore, des Wallons d'origine belge. Les raisons du déclin de la langue wallonne? «Le parler wallon a reçu un gros coup en 1904 dans ces villages. C'est la date à laquelle le curé du village, l'abbé Molitor, a décidé de remplacer les prières françaises par des prières en allemand. L'Eglise était le dernier rempart du parler wallon. Les patoisants wallons ont longtemps boudé l'église du village...».

Le Lorrain et le Wallo-Lorrain

A part le dialecte de l'Arelerland, quels sont les autres parlers de la province? «Le Luxembourg se coupe en deux grandes parties. Le sud avec le parler lorrain ou le gaumais et

linguistiques. Comme dans tous les patois, il y a une différence de village à village. Ces différences et ces interférences entre dialectes se constatent également à Liège, à Tournai,....».

De l'usage des dialectes

Au fil des années, on a vu un recul des parlers et dialectes, quant est-il dans la province? «Un exemple: à Lutrebois au début du siècle tout le monde parlait le wallon. C'étaient la langue maternelle et les instituteurs l'utilisaient même pour les cours. Aujourd'hui, 30 % de la population parle et comprend le wallon. C'est à peu près la proportion actuelle pour l'usage des parlers dans la province».

Comment s'est passé le déclin de ces parlers? «On peut avancer 1920 comme la date principale de la chute des dialectes. A cette époque, les instituteurs font passer la consigne aux familles d'utiliser le français et principalement aux mères de familles. De telle sorte qu'à la génération suivante, on verra une différence de l'usage du patois selon le sexe. En effet, les filles plus proches de leur mère parlent le français tandis que les garçons

auront réappris le wallon dans la rue et avec leur père».

Existe-t-il des interférences entre le wallon-lorrain et le luxembourgeois? «Oui, il y a nombre d'emprunts d'étimons de part et d'autres. Ces emprunts proviennent de très loin dans le temps, sans doute après les invasions germaniques et au début du Moyen Age. Des mots germains ont été rewallonisés. Un exemple: le terme désignant la pomme de terre en luxembourgeois est «Kromperen». En ardennais, le terme utilisé est «Crompîres». En luxembourgeois le mot «Kieler» vient de «Collier». On voit dans l'Oesling (Ardenne grand-ducale) l'emploi d'un terme comme «Mononc» (mon oncle)».

De l'avenir du wallon

Le déclin du dialecte wallon-romain se poursuit-il? «Je ne suis pas sûr qu'on puisse conclure à la mort du wallon. Il y a pour l'instant en Wallonie de nombreux groupes qui revendiquent le wallon comme marque d'identité et ceci notamment au niveau professionnel: des cultivateurs et des ouvriers revendiquent le wallon comme langue de milieu de travail. Il faut dire qu'en Belgique on vit dans un état d'insécurité linguistique. Le Belge qui parle

français a l'impression de parler une langue étrangère. Parce qu'on nous a mis en tête que le seul bon français est celui de Paris, de l'Île de France. Ceci n'est pas particulier à la Belgique, les Lillois font également des complexes. Il y a des tas de préjugés à propos de l'usage du français. Notez que les plus grands grammairiens ne sont pas Français. C'est bizarre de voir un grammairien belge dire qu'il y a de bons et de mauvais belgicisms... C'est spécifique au monde francophone. En allemand ou en anglais, on accepte et on digère beaucoup plus facilement les différences régionales. Aujourd'hui, ce sont les Québécois et des Africains qui nous donnent des leçons en affirmant leurs différences au sein de la francophonie».

Quel serait ce nouveau wallon? «Ce serait un wallon différent. Il fait plus d'emprunts au français ou à d'autres wallons. C'est bon signe, cela prouve que c'est une langue bien vivante. Le latin est une langue morte: il n'a pas évolué, il n'a pas fait d'emprunts. Je pense contrairement à certains que lorsque la langue française fait des emprunts, par exemple à l'anglais, c'est un signe de vitalité. On ne peut pas figer une langue».



Le village de Doncols : d'une curiosité remarquable au niveau linguistique.

Quand le lait luxembourgeois se donne une finesse d'avance

Les quotas laitiers nous sont imposés... Il faut en sortir

Déjà en 1983

Au nom de la Province de Luxembourg, le Député permanent, Gérard Mathieu, attirait l'attention des responsables gouvernementaux sur les problèmes spécifiques rencontrés par les Luxembourgeois face aux quotas laitiers.

« Nous voudrions surtout vous rendre sensible à la situation devenue précaire, pour un bon nombre d'agriculteurs, surtout des jeunes, particulièrement lésés par l'instauration des quotas laitiers ; pour ceux-ci, en effet, rien à ce jour n'est encore prévu dans la réglementation. »

Afin de les aider, le Député permanent a annoncé la création d'une ASBL regroupant des représentants des agriculteurs et des industries laitières. Cette ASBL « Défense des Producteurs laitiers » a pour objectif :

- de montrer une volonté unanime d'en sortir ; tant chez les producteurs que chez les transformateurs ;
- de mener, avec le soutien de la santé publique, une politique au niveau du consommateur en menant différentes actions sur le terrain.

Pour la santé des enfants de nos écoles

1986 :

la première action a été conclue : jugez-en :

En 1984, l'Office National du Lait distribuait 15.000 litres de lait distribués annuellement dans les écoles de notre province.

L'ASBL a contacté les 432 établissements scolaires ; elle a distribué un fascicule-concours aux 42.000 élèves de chez nous et apposé plus de 1500 affiches dans les lieux publics ; son but était d'amener les responsables scolaires à distribuer un verre de lait chaque jour aux élèves.

Le résultat a été atteint. En effet, à ce jour, c'est un total de plus de 2.000.000 de litres de lait qui leur est fourni annuellement. Ce qui représente la production d'environ 500 vaches laitières ou de 10 exploitations agricoles d'une certaine importance.

« Une performance à retenir dans le cadre d'une bonne politique de santé », affirmait M. Drouguet, directeur des Centres de Santé de la Province et de rappeler les paroles de feu le professeur Bacq, président

de l'Académie de médecine : « Le lait est un produit naturel résultant d'une évolution biologique extraordinaire ; comment ce qui est indispensable à l'enfant deviendrait-il toxique pour l'adulte ? ».

Depuis lors, l'action se poursuit et, régulièrement, des responsables d'école sollicitent l'ASBL pour des livraisons de produits laitiers.

Le lancement du plat provincial

1987 :

Le Blanc Bleu Belge au Beurre d'Ardenne

La deuxième opération visait surtout à sensibiliser le monde de la restauration.

Pour ce faire, l'Association a propulsé conjointement notre Beurre d'Ardenne et notre Blanc Bleu Belge. Elle en a fait une union de qualité.

- Le Beurre d'Ardenne, objet d'un label.
- Le Blanc Bleu Belge : qui ne connaît l'initiative de M. Albin Cop ?

Le sérieux du suivi (qualité et origine) est assuré par l'ASBL PROMAG.

Voici donc lancée, avec les bouchers et les restaurateurs de la province, une vaste campagne avec, pour objectif, la création d'un plat typiquement provincial ; là aussi, le but est atteint : 108 restaurants de chez nous reprennent ce plat à leur carte ou à leur menu.

Un dépliant a été édité, qui en reprend la liste à raison de 50.000 exemplaires en français et 30.000 exemplaires en néerlandais. A titre exemplatif, les responsables de l'ASBL, Gérard Mathieu, Député permanent et Jean-Baptiste Buckinx, agent provincial, viennent de contacter, sur place, les syndicats d'initiative de la côte belge où ils ont été chaleureusement reçus. Enthousiaste a également été l'accueil lorsqu'il y a eu peu, ils se sont rendus en Hollande, avec les déplianters porteurs du message.

Qui dit lait, dit aussi « fromages »...

1988 :

Cependant que la promotion du Blanc Bleu Belge au Beurre d'Ardenne se poursuit, l'initiative est lancée de mettre en valeur la production des fromagers de notre province.

Quelques chiffres révélateurs... 11 producteurs de fromages à base de lait de vache et 9 producteurs à base de lait de chèvre fabriquent à eux tous, environ 15 tonnes de fromage par semaine ; il faut savoir que le Belge en con-

somme plus ou moins treize kilos par an. Mais où donc peut-on les trouver ?

Afin de répondre à cette question, un nouvel objectif vient de naître : une meilleure connaissance et une mise en valeur de ceux-ci, chez nous et ailleurs.

5, 4, 3, 2, 1... c'est parti...

1989 :

Ce 19 avril 1989, dans les locaux de la Générale de Banque à Arlon, son directeur, M. Dautrebande, le Député permanent Gérard Mathieu, président de l'ASBL et son adjoint Jean-Baptiste Buckinx viennent, entourés de la presse et des producteurs de fromage, de lancer officiellement la campagne...

Celle-ci démarrera en force par une Foire aux fromages de la province de Luxembourg, une première du genre, le 4 mai prochain, à l'occasion de la Foire commerciale de Neufchâteau.

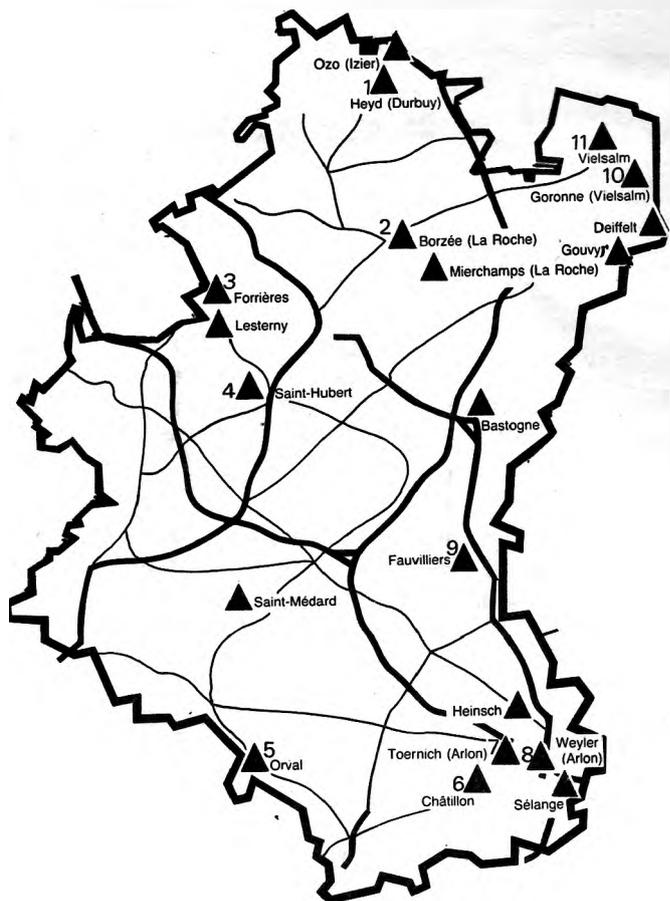
Un dépliant vient de sortir de presse : il reprend la route du fromage à travers la province de Luxembourg ainsi que les coordonnées de tous les producteurs. Il s'accompagne d'un bulletin-réponse d'un concours qui permettra de remporter de nombreux prix de valeur.

Vous pouvez trouver, ci-dessous, un coupon-réponse à découper et à renvoyer à l'ASBL, 1, rue Netzer, Bte 39, 6700 Arlon. A l'occasion du lancement de cette campagne, notre journal vous offre la réponse à la 1^{re} question ; avis aux lecteurs attentifs : lisez et relisez cette page et à vos plumes !

Un autre aspect concret et original de cette campagne est la présentation de *planchettes en bois du pays, aux armoiries de la Province*, appelées à servir de support à nos merveilleux fromages. Celles-ci pourront être obtenues au siège social de l'ASBL ; elles seront également disponibles à l'occasion de la Foire de Neufchâteau.

Il est trop tôt sans doute pour vous dévoiler ce que les responsables de l'association envisagent de réaliser, d'une manière grandiose, lors de la Foire agricole de Libramont...

Voici donc une opération, comme vous le constatez, déjà bien élaborée ! Son objectif est que vous puissiez bientôt découvrir, dans toutes nos crémeries, le fruit d'une tradition conservée par nos maîtres fromagers, souvent de façon locale et artisanale, mais présentant tous les atouts d'un produit naturel.



Défendre l'intérêt des producteurs

L'ASBL « Défense des Producteurs laitiers de la Province de Luxembourg » est là pour aider les producteurs laitiers de chez nous, en défendant leurs intérêts auprès des pouvoirs publics et des organismes officiels ou privés ; si elle assure un service de guidance pour tout agriculteur qui connaît des difficultés, elle prétend aussi aider, dans la mesure de ses moyens, les entreprises consommatrices de lait qui ont leur siège dans notre province.

En plus de toutes ces réalisations, l'ASBL et son président Gérard Mathieu, tout en assurant le suivi des actions précitées, applique un plan d'action élaboré dès 1985.

Déjà se profile, pour 1990, une autre action de sensibilisation dans le secteur de la boulangerie-pâtisserie...

Oui, notre province de Luxembourg, mérite à coup sûr, à travers les réalisations de cette association, ce slogan qu'elle lui a choisi : « Une finesse d'avance ».

Pour tous renseignements, pour obtenir les déplianters sur la route du Blanc Bleu Belge et du fromage : « ASBL Défense des Producteurs laitiers de la Province de Luxembourg », 1, rue Netzer, 6700 Arlon - tél. 063/22.04.92 (J.B. Buckinx).

COUPON à détacher et à retourner au plus tard le 15 août 1989 à l'ASBL « Défense des Producteurs Laitiers », 1, rue Netzer - 6700 Arlon ou dans une agence de la Générale de Banque.

- 1 Quelle était, en 1987, la consommation moyenne de fromage par an et par habitant en Belgique ?
 7 kg
 13 kg
 19 kg
- 2 Un nouveau fromage de chèvre type va être fabriqué par tous les producteurs de la Province de Luxembourg ; il s'appellera "Capricette d'Ardenne". Quelle sera sa forme ?
 1 carré
 1 cylindre
 1 coeur
- 3 Le fromage est l'aliment idéal pour prévenir l'ostéoporose parce qu'il apporte, en plus des protéines, une

vitamine indispensable à la fixation du calcium dans les os. Quelle est cette vitamine ?

Vit.A Vit.C Vit.D
 (la réponse à cette question peut être trouvée dans le livre de Guy et Yvette Bouchez "Découvrez les fromages belges")

- 4 En 1989, s'est installée à Weyer (Arlon) la fromagerie Italiana. On y fabrique toute une gamme de fromages à base de lait de vache. Parmi la liste suivante, pouvez-vous cocher l'intrus ?

Le "Mozzarella"
 Le "Ricotta"
 Le "Scamorze"
 Le "Turinella"
 Le "Provolone"

Question subsidiaire : "Maître Morteau, huissier de justice à Arlon, a effectué pour vous, avec J.B. Buckinx, la route des fromages à base de lait de vache. Ils ont, suivi l'ordre des chiffres (de 1 à 11) reproduit sur la carte ci-jointe. Quelle est, la distance qu'ils ont parcourue lorsqu'ils se sont arrêtés devant la fromagerie de Vielsalm ?
 Kms

Nom : Prénom :

Adresse :

Age : Profession :

La bataille du rail avec la ligne du Nord!

Nous aurions pu également titrer «Un remake de la guerre des sudistes contre les nordistes!» C'est que depuis trois ans environ, partisans de la ligne du nord (Liège-Luxembourg) et de la ligne du sud (Athus-Meuse) confrontent leurs arguments en faveur de la modernisation de leur axe ferroviaire préféré. Cela aussi fait partie du contentieux belgo-luxembourgeois. En effet, au grand dam des Chemins de fer luxembourgeois (C.F.L.), la Belgique a officiellement opté actuellement pour l'axe Athus-Meuse, jugé prioritaire dans l'acheminement des marchandises d'Anvers et Zeebruges vers le Grand-Duché, l'est de la France, la Suisse et l'Italie.

Mais le Grand-Duché ne veut pas s'en laisser compter. Coûte que coûte, nos voisins souhaitent poursuivre jusqu'en 1993 les travaux d'électrification qu'ils ont entamés sur la ligne 42 entre Luxembourg et Gouvy. Ils rappellent aussi à la Belgique ses obligations en la matière, notre pays s'étant engagé à quatre occasions à moderniser l'axe Liège-Luxembourg. Ces quelques rappels historiques remontent à 1862, 1946, 1980 et 1981.

1862: le 22 juillet 1862, la Convention belgo-luxembourgeoise, dans son préambule, précisait que la Belgique et le Grand-Duché avaient convenu d'établir un chemin de fer direct de Liège à Luxembourg. L'art. 11 de cette Convention ajoutait qu'en cas de désaccord entre les administrations des chemins de fer des deux Etats sur les moyens d'assurer la prospérité du trafic sur cette ligne, les deux Etats devaient intervenir ensemble pour prendre les mesures nécessaires.

1946: la Convention belgo-franco-luxembourgeoise du 17 avril 1946 était beaucoup plus stricte.

Elle prévoyait dans son article 4: «aucun détournement du trafic devant emprunter naturellement le réseau grand-ducal ne sera favorisé par des mesures prises par les administrations des Chemins de fer belges ou français». Cette convention tripartite allait jusqu'à soumettre à la décision de la Cour de Justice internationale toute contestation relative à l'application de ces dispositions.

1980: la veille de Noël 1980, Guy Spitaels, à l'époque vice-Premier ministre et ministre des Communications, écrivait à son homologue luxembourgeois, le ministre des Transports Josy Barthel, en ces termes: «J'ai le plaisir de vous annoncer que j'ai pris la décision de faire procéder à l'électrification totale à double voie de la ligne qui assure la liaison entre Liège et Luxembourg par Gouvy».

1981: dernier élément historique à verser à ce contentieux, la prorogation de la Convention de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise (UEBL) le 9

mars 1981. Au chapitre «transports», on peut y lire qu'en vue d'absorber l'augmentation de trafic (coke et minerai) des ports belges vers la sidérurgie luxembourgeoise, «le gouvernement belge fera électrifier et mettre à double voie le tronçon Rivage-Gouvy de la ligne 42; de son côté, le gouvernement luxembourgeois fera effectuer de la même façon et de concert, des travaux identiques sur le tronçon luxembourgeois de cette ligne».

Compensations...

Côté belge, on n'a pas eu cure de ces engagements de notre pays vis-à-vis du Grand-Duché. Le ministre des Communications Herman de Croo, ensuite son successeur Jean-Luc Dehaene ainsi que le président du conseil d'administration de la S.N.C.B., Didier Reynders, ont clairement démontré depuis deux ans qu'il était impossible pour la S.N.C.B. d'électrifier la partie belge de la ligne Liège-Luxembourg. Deux éléments en particulier ont plaidé en défaveur de cette ligne 42: le profil accidenté de son parcours qui accroît d'autant les charges, et la chute de plus en plus prononcée du trafic de coke du port d'Anvers à destination des usines de l'ARBED.

Le gouvernement belge a officiellement pris position fin 88 en faveur d'une modernisation de la ligne Ouest passant par l'Athus-Meuse (Namur-Dinant-Bertrix-Virton-Athus). Officiellement, cet axe a été jugé «économiquement plus intéressant» que l'axe de l'Est entre Liège et Luxembourg. Les premiers travaux de modernisation de l'Athus-Meuse sont prévus pour cette année, mais une électrification en 25.000 volts n'aura pas lieu avant 1998!

Evidemment, le Grand-Duché n'a pas apprécié ce non-respect des engagements de notre pays concernant la ligne du Nord. Une commission mixte S.N.C.B./C.F.L. a été mise sur pied - notre pays reste d'ailleurs intimement lié à la gestion des C.F.L., plusieurs hauts fonctionnaires belges siégeant dans le conseil d'administration de la société

luxembourgeoise. Fin juin au plus tard, cette commission mixte devra dégager des conclusions visant l'intérêt commun des sociétés de chemins de fer des deux pays. La Belgique joue serré dans ce domaine, le Grand-Duché réclamant fort légitimement des compensations aux conventions non respectées (voir plus haut).

Une de ces compensations pourrait bien être le report de certains trains marchandises de l'axe Athus-Meuse sur l'axe Gouvy-Rivage à partir de la fin mai, de même que la spécialisation du triage des trains dans les gares de Stockem (dans le sens nord-sud) et de Bettembourg (sens sud-nord), ce afin d'améliorer la productivité des deux réseaux.

La ligne 42 entre les T.G.V. Nord et Est

Les Luxembourgeois n'en démordent pas. Ils veulent faire de leur ligne du Nord une artère internationale performante. Ils poursuivront comme prévu pendant quatre ans

encore les travaux de modernisation de la ligne du Nord jusque Gouvy. M. Kugener, directeur général des C.F.L., et M. Schneider, président du conseil d'administration, l'ont encore confirmé récemment. D'ici '93, leurs objectifs sont pour la ligne 42:

— une électrification totale de la ligne;

— une augmentation de la vitesse des circulations par l'utilisation de techniques modernes;

— une amélioration du confort et de la sécurité des voyageurs;

— un relèvement de la vitesse des trains sur certains tronçons jusqu'à 100 km/h;

— l'allongement des voies d'évitement et de croisement, l'élargissement de l'entrevoie ainsi que la réalisation d'un gabarit de libre passage permettant l'acheminement du matériel voyageurs du service intérieur belge et des transports combinés rail-route.

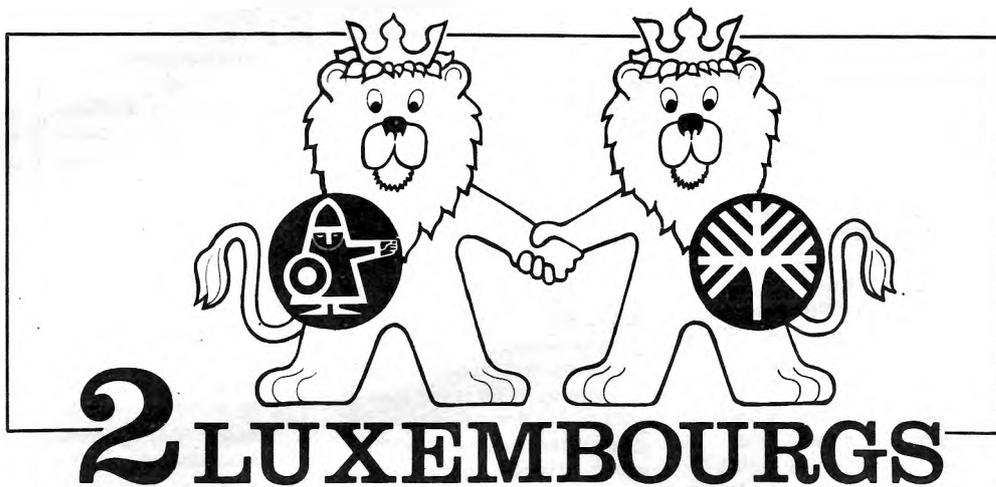
Pourtant en matière de trafic voyageurs, plusieurs reconnaissent — et même parmi les

C.F.L. — que la liaison Liège-Luxembourg présente un intérêt limité, un intérêt qui risque encore de s'amoinrir dans quelques mois lorsque l'autoroute E25 sera entièrement opérationnelle entre Liège, Bastogne et Luxembourg. Actuellement, le système de cadencement toutes les deux heures n'y est pas de nature à favoriser l'organisation des dessertes à caractère régional côté belge et luxembourgeois.

Mais les Luxembourgeois préfèrent gommer ces inconvénients pour concrétiser leur idée-force: faire de la ville de Luxembourg un point de transition du futur réseau européen à grande vitesse. Pour eux, l'avenir réside dans la transversale Metz-Liège qui assure au sud l'accès au T.G.V. Est et au nord, l'accès au T.G.V. Nord. Ainsi la ligne du Nord Liège-Luxembourg pourrait avoir un rôle de maillage entre la ligne Londres-Paris-Bruxelles-Cologne et la ligne du T.G.V. Est de Paris vers la Lorraine et l'Allemagne.

Dominique ZACHARY.

Les deux Luxembourgs se tendent la main en matière de tourisme



Les voyageurs étrangers, voire belges, ne font pas toujours la différence entre la province de Luxembourg et le Grand-Duché. Ainsi, nombre de syndicats d'initiative provinciaux sont sollicités au sujet de manifestations ou de curiosités se rapportant au pays voisin. De même, il n'est pas rare qu'un touriste de passage à Luxembourg s'intéresse à Arlon ou Bouillon ou encore à Durbuy ou Bastogne.

Dans le but de mieux répondre à la demande, une collaboration en matière de tourisme et de promotion des deux régions a été signée entre la province de Luxembourg et le Grand-Duché. Cet arrangement a été «ratifié», le 2 mars 1983, par M. Boden (Ministre grand-ducal du tourisme) et M. Planchard (Gouverneur).

Cette convention est l'aboutissement de plusieurs réunions de concertation entre d'une part, la délégation du Ministère du tourisme et l'Office du tourisme luxembourgeois et d'autre part, la délégation de la province de Luxembourg et la Fédération touristique du Luxembourg belge.

A la suite de cet arrangement, divers échanges de collaboration ont été mis sur pied. Epinglons: la participation à la foire annuelle de printemps à Luxembourg; l'édition d'une carte touristique commune avec un volet cartographique et un volet «circuit d'un ou de plusieurs jours» propres et communs aux deux régions; la réalisation d'un sigle commun aux deux Luxembourgs, les échanges de documentation touristique entre la FTLB et l'office national du tourisme.

Rien à déclarer?... Pour en être sûr

Lequel d'entre nos lecteurs n'est jamais allé au Grand-Duché et n'en est revenu chargé d'une ou de deux bouteilles d'alcool ou fardes de cigarettes?

Quel étudiant luxembourgeois n'a jamais été sollicité pour un de ses collègues d'université bruxellois lui demandant de ramener spiritueux ou autres produits de tabac?

Et qui ne s'est jamais demandé s'il était en règle avec les douanes en franchissant la frontière, le véhicule chargé d'un ou de deux litres de «bonne goutte luxembourgeoise»? C'est vrai que les prix diffèrent sensiblement d'un pays à l'autre. Par exemple, le prix d'un paquet de cigarettes est de 56 F au Grand-Duché alors qu'il est à 68 F en Belgique. En cause: essentiellement une application différente des taxes indirectes, TVA et accises.

Pour en savoir plus long au sujet des franchises en matière d'importation des produits, nous avons posé la question à l'Administration des douanes et accises qui fort aimablement nous a remis le tableau ci-joint. Ce tableau demande quelques éclaircissements...

Pays de la CEE et pays tiers

Comme on le voit dans les colonnes 2 et 3 du tableau, la franchise diffère selon que les marchandises sont importées d'un Etat ou non membre de la CEE. Le Grand-Duché faisant partie de la CEE, c'est donc de la colonne 2 qu'il faudra tenir compte. (NDLR: Attention, ce n'est pas toujours aussi simple. Prenons le cas de l'Italie, pays membre de la CEE! Fait partie du territoire douanier de la Communauté, le territoire de la République italienne, à l'exception des communes de Livigno et Campione d'Italia ainsi que des eaux nationales du lac de Lugano comprises entre la rive et la frontière politique de la zone située entre Ponte Tresa et Porto Ceresio, mais y compris le territoire de la République de San Marino. Fin de citation).

La notion de territoire européen étant définie, il faut à présent s'arrêter aux termes «marchandises» et «bagages».

Par «marchandises», il convient d'entendre, non seulement les souvenirs de voyages, mais aussi les autres objets qui peuvent être achetés à l'étranger. Cela peut aller de l'électroménager, à l'outillage de jardin; des petits meubles à la bicyclette, ...

L'Administration des douanes et accises prend le terme «bagages» dans un sens très large: bagages à mains, mais

aussi coffre ou habitacle de voitures, porte-bagages, etc...

On notera que pour les marchandises autres que les alcools, produits de tabac, parfums, eaux de toilette, café ou thé, la franchise est de 15.800 F (TVA comprise).

Les communes d'avant la fusion

Ici, une précision s'impose: l'Administration appelle «frontalier» les personnes «qui résident dans les communes dont le territoire est compris entièrement ou partiellement dans un cercle de 15 km de rayon dont le centre est le point d'intersection de la frontière géographique et de la voie suivie à l'entrée». Par exemple, M. X est frontalier s'il réside à Athus et qu'il fait ses achats à Rodange ou Pétange; mais ce même M. X n'est plus frontalier s'il a effectué ses achats à Luxembourg ou Wiltz. Bien sûr, il appartient à M. X de démontrer qu'il a procédé aux achats à tel ou tel endroit.

Attention car le calcul n'a rien de simple! Surtout lorsqu'un autre paramètre entre en ligne de compte: les communes fusionnées. Nous citons: «Il y a lieu en l'occurrence de continuer à considérer le territoire des communes avant la fusion. Dès lors, lorsqu'une personne, titulaire d'une pièce d'identité délivrée dans une commune dont le territoire est nouvellement compris entièrement ou partiellement dans ledit cercle de 15 km, revendique les franchises ordinaires parce que sa commune de résidence précédente n'était pas comprise dans ledit cercle, les dites franchises pourront être accordées si la pièce d'identité porte encore l'indication de la commune de résidence précédente ou si ce n'est plus le cas, si l'intéressé établit par tous les moyens en sa possession qu'il réside dans une commune qui avant la fusion n'était pas comprise dans ledit cercle.»

Frontalier et travailleur frontalier

Pour l'Administration, un «frontalier» n'est pas «un travailleur frontalier». Et le travailleur frontalier qui se déplace dans le cadre de ses activités professionnelles bénéficie de la franchise réduite (colonne 4).

Cependant, s'il apporte la preuve qu'il ne se déplace pas dans le cadre de son activité professionnelle (par exemple, s'il franchit la frontière alors qu'il est en congé), il bénéficie des franchises frontalières (colonne 4) ou ordinaires (colonne 2) selon qu'il est ou non «frontalier» dans le sens défini par

l'Administration. La colonne 5 du tableau a trait aux marchandises acquises hors taxe. La franchise pour l'essence est de 10 litres.

Les mêmes restrictions sont en vigueur lorsqu'il s'agit de personnel des moyens de transport utilisés en trafic international.

Enfin, il faut encore savoir que les franchises ne s'appliquent aux marchandises dépourvues de tout caractère commercial. En outre, ces marchandises doivent être destinées à l'usage personnel ou familial ou encore être offertes en cadeau. L'Administration tient également compte de l'âge des voyageurs: «Les limites de valeur prévues pour les «autres articles» (lettre g du tableau, colonnes 2 et 3) sont ramenées à l'égard des voyageurs de moins de 15 ans respectivement à 4.000 F et 1.000 F. Les voyageurs de moins de 17 ans ne bénéficient d'aucune franchise pour les «produits de tabac» et les «alcool et boissons alcooliques».

A bon entendre salut!

Les «frontaliers» bénéficient des franchises inscrites dans la colonne 4 du tableau. Cependant, les «frontaliers» des frontières belgo-luxembourgeoise ou belgo-néerlandaise qui apportent la preuve qu'ils ont acquis leurs marchandises au Luxembourg ou aux Pays-Bas bénéficient toujours des franchises inscrites dans la colonne 2 à l'exception toutefois de la franchise prévue pour les «produits de tabac» et les «boissons distillées et boissons spiritueuses ayant un titre alcoométrique de plus de 22 % vol ainsi que l'alcool éthylique non dénaturé de 80 % vol et plus» qui sont limitées respectivement à 100 cigarettes ou 50 cigarillos ou 25 cigares ou 125 grammes de tabac à fumer et à 0,25 litre.

RIEN à déclarer ?

Désignation des marchandises	Marchandises importées d'un Etat membre de la CEE	Marchandises importées de pays tiers	Franchises réduites	
			4	5
1	2	3	4	5
a) Produits de tabac : cigarettes ou cigarillos ou cigares ou tabac à fumer	300 pièces 150 pièces 75 pièces (1) 400 gram.	200 pièces 100 pièces 50 pièces (1) 250 gram.	100 pièces 50 pièces 25 pièces 125 gram.	100 pièces 50 pièces 25 pièces 125 gram.
b) Alcools et boissons alcooliques : vins tranquilles et soit : boissons distillées et boissons spiritueuses ayant un titre alcoométrique de plus de 22 % vol.; alcool éthylique non dénaturé de 80 % vol. et plus	5 litres (2) au total 1,5 litre	2 litres au total 1 litre	1 litre 0,25 litre	1 litre 0,25 litre
soit : boissons distillées et boissons spiritueuses, apéritifs à base de vin ou d'alcool, tafia, saké ou boissons similaires ayant un titre alcoométrique de 22 % vol. ou moins; vins mousseux, vins de liqueur	au total 3 litres	au total 2 litres	0,50 litre	0,50 litre
c) Parfums	75 gram.	50 gram.	7,5 gram.	7,5 gram.
d) Eaux de toilette	0,375 litre	0,25 litre	0,125 litre	0,125 litre
e) Café ou extraits et essences de café	1000 gram. 400 gram.	500 gram. 200 gram.	500 gram. 200 gram.	500 gram. 200 gram.
f) Thé ou extraits et essences de thé	200 gram. 80 gram.	100 gram. 40 gram.	100 gram. 40 gram.	100 gram. 40 gram.
g) Autres articles	Valeur globale maximum : 15.800 F	Valeur globale maximum : 2.000 F	Valeur globale maximum : 2.000 F	Valeur globale maximum : 1.000 F

(1) Ces quantités sont portées respectivement à 400, 200 et 100 pièces et à 500 grammes en cas d'importation par des voyageurs ayant leur résidence hors d'Europe.

(2) Les voyageurs d'au moins 17 ans qui entrent en Belgique par la frontière luxembourgeoise peuvent importer en plus une quantité maximum de 8 litres de vin tranquille d'origine luxembourgeoise.

De la Route du Vin à la Petite Suisse en passant par Luxembourg

Si l'économie, la finance et l'industrie font la renommée du Grand-Duché de Luxembourg, il n'en possède pas moins une riche carte touristique. Le voyageur y découvrira avec plaisir de nombreux et divers sites naturels et une foule de vestiges d'un passé glorieux. Des rives de la Moselle aux rives de la Sûre et de l'Attert, le Grand-Duché recèle des trésors touristiques qui en font un haut-lieu de villégiature.

La ville de Luxembourg, la capitale, possède à elle seule de quoi calmer la soif de curiosités de plus d'un promeneur. Cette cité dont l'origine remonte à 963, date à laquelle Sigefroid la choisit pour construire son château-fort (on peut encore en visiter les ruines). Au fil des siècles, Luxembourg devint une des plus importantes places fortes du monde. Ses remparts (trois ceintures fortifiées) comprenaient 23 kilomètres de galeries souterraines et plus de 40.000 m² de casemates dont certaines sont encore ouvertes au public. On peut visiter ces fortifications, aménagées en parcs et promenades à partir du «Bock» (pont du château) et dans la Vallée de la Pétrusse. Un circuit en petit train est également prévu en période estivale pour permettre sans fatigue la visite d'une partie de la ville.

Au fil d'une promenade et au travers des quelque 110 ponts que compte Luxembourg, le badaud aura l'occasion de visiter la cathédrale Notre-Dame (1621), d'apercevoir le Palais Grand-Ducal (1572 pour la plus vieille des parties) ou visiter le Musée National (montée de Klausen) ainsi que de nombreuses galeries d'art. Le quartier du Grund (en cours de rénovation) et la partie ancienne de Luxembourg valent sans conteste le détour. Côté amusement, on trouvera une plaine de jeu ainsi qu'un mini-golf dans la Vallée de la Pétrusse.

La route du vin

Une excursion le long de la Moselle surplombée de nombreux vignobles a de quoi combler les plus fervents admirateurs de Bacchus. En partant du sud à Schengen (donjon du XIIIe siècle) et passant par Remerschen (caves coopératives, sports nautiques, réserve naturelle), Schweb-sange (port de bateaux de plaisance, musée en plein air), Bech-Kleinmacher (musée folklorique et viticole) et Wellenstein (caves coopératives), on arrive à Remich où le promeneur pourra visiter des caves à vin mousseux taillées dans le rocher ainsi que plusieurs pavillons de dégustations. Sur

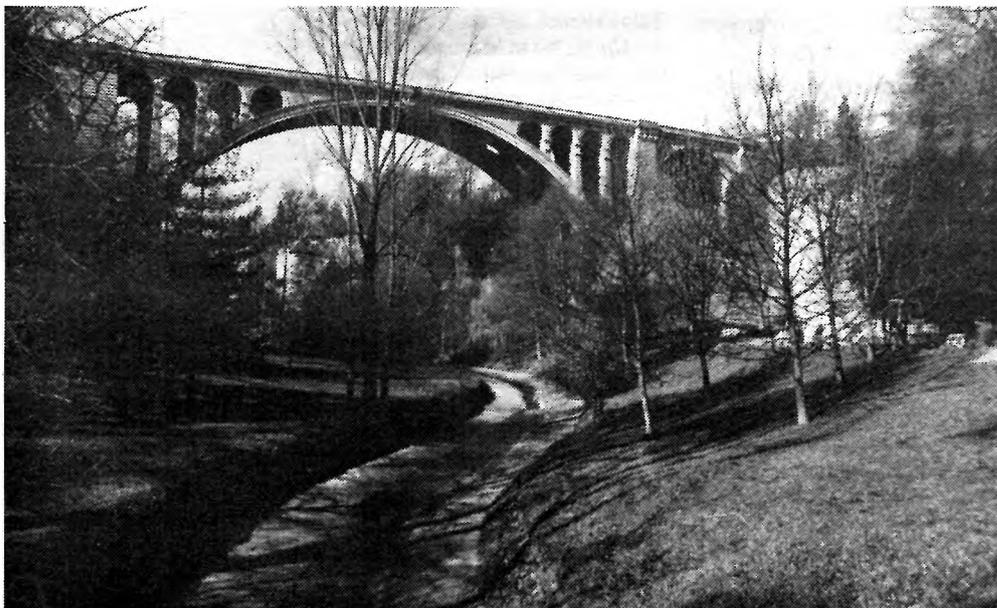
les quais de Remich, un bateau de plaisance vous attend pour une promenade sur la Moselle.

En continuant notre périple vers le nord, on passera par Stadtbredimus (caves coopératives) et Ehnen (vieux villages typiquement viticole avec église orbiculaire) avant d'atteindre Grevenmacher (caves coopératives et à vins mousseux) où l'on peut découvrir les vestiges d'anciennes fortifications avec beffroi dans le vieux quartier du village. La Route du Vin se clôture avec Mertert (port fluvial, parc) et Wasserbillig (aquariums de poissons indigènes, église baroque). Une Route du Vin riche en paysages «méridionaux» qui se complètera à merveille par quelques relais de dégustations vinicoles et gastronomiques.

La Petite Suisse

Les versants escarpés et rocheux de la vallée de la Sûre ont donné son nom à cette région du Luxembourg. Une vallée luxuriante où de nombreux et tumultueux torrents encombrés de rochers ajoutent au charme du paysage. De nombreux sentiers balisés permettent de parcourir en tout sens cette Suisse en miniature. A proximité de Berdorf, on peut visiter l'«Ile du Diable», les «Sept Gorges» et «Kasselt», un promontoire de 353 mètres d'altitudes ainsi que la «Werschrummschluff», une splendide crevasse entre deux parois rocheuses.

Plus au sud, on parcourt avec un semblable plaisir la vallée du Mullerthal tandis que plus au nord, on découvre la capitale de la Petite Suisse: Echternach, internationalement connue pour sa procession dansante qui se déroule chaque mardi de Pentecôte. Une procession dédiée à Saint Willibrod fondateur de l'abbaye construite au 7e siècle. Un magnifique musée de la miniature retraçant le travail des moines copistes se trouve au sein de cette abbaye. Aux portes de la ville, un grand centre récréatif a été aménagé au bord d'un lac artificiel pour la plus grande joie des petits et des grands. Toujours en bordure de la frontière allemande,



La vallée de la Pétruse : havre de paix et de verdure au sein de la capitale.

on trouvera le château impérial de Vianden. Une place forte superbement restaurée et qui peut être visitée toute l'année. Le centre ville qui a conservé tout son cachet d'antan comprend la maison et le musée Victor Hugo, le grand poète ayant séjourné tout un temps au Grand-Duché. On peut également visiter la station de pompage de l'Our (la plus grande station d'Europe).

En Ardenne

Au sein des Ardennes luxembourgeoises, la Clerve borde la cité abbatiale de Clervaux (l'abbaye date de 1911).

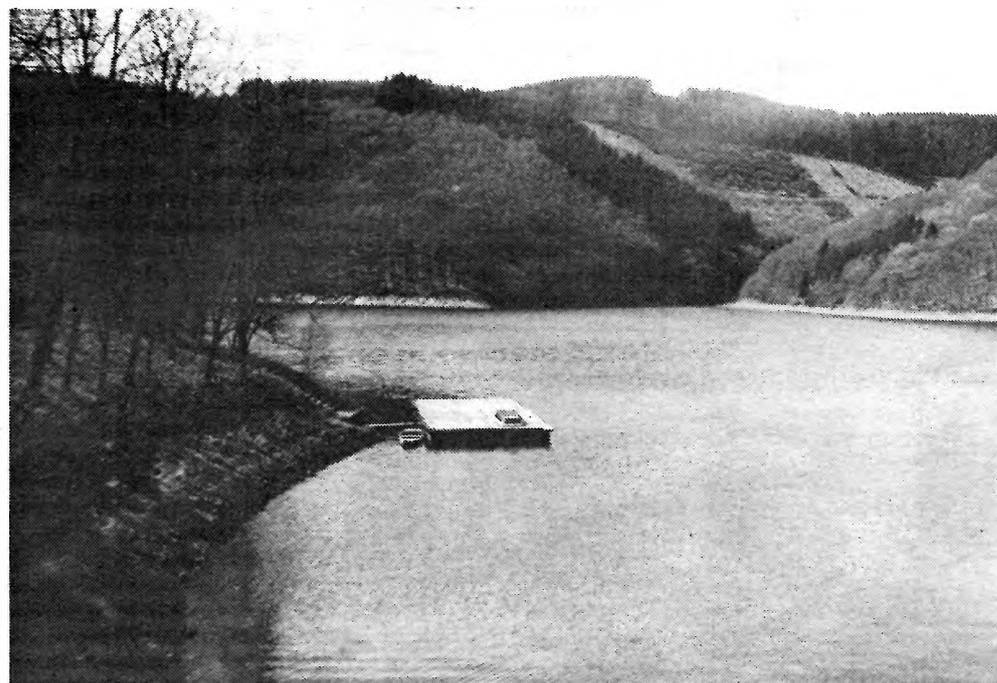
Un château féodal du 12e siècle y abrite une exposition de maquettes d'anciens châteaux-forts du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que des souvenirs, documents, armes

et uniformes de la guerre 40-45. Deux étangs attendent également les amoureux de la pêche. A quelques kilomètres de là, se trouve Troisvierges, dominée par son église à «bulbe» construite en 1640. L'intérieur de cette église est orné d'un splendide mobilier baroque. Les «Troisvierges» qui ont donné leur nom à cette localité font l'objet de pèlerinages et représentent successivement l'Espérance, la Foi et la Charité.

En redescendant vers l'ouest, à quelques emcablures de Bastogne, on trouve Wiltz, la cité martyre du Grand-Duché de Luxembourg. Un musée y retrace d'ailleurs la bataille des Ardennes dont eut tant à souffrir la cité nordique du Luxembourg. En période estivale, Wiltz prête son nom et ses infrastructures à un festival de

musique en plein-air. Un festival de musique classique qui accueille des artistes mondialement célèbres. Plus au sud et toujours en bordure de la frontière belge, le barrage d'Esch/Sûre constitue un régal pour les amateurs de sports nautiques et les fervents de la gaule.

Bien des choses resteraient à dire ou à écrire sur les curiosités du Grand-Duché de Luxembourg. Ainsi le musée des trains et la mine à Fonds de Gras, la Vallée des Septs Châteaux ou encore des localités comme Diekirch, Mondorf-Bains, Larochette,... Tant de lieux et sites qui valent le détour au cours d'une randonnée à travers le Gutland (le Bon Pays, la partie sud du Duché) et l'Oesling (la partie nord du pays).



Le barrage d'Esch-sur-Sûre : un site tout indiqué pour les sports nautiques.

Terre de vacances et produits du terroir: pour tous les goûts et tous les jours

Province de Luxembourg: merveilleuse terre de vacances ou encore belle province... Les slogans et les images ne manquent pas. Du nord au sud, d'est en ouest, les possibilités touristiques sont nombreuses sur les 4.418 km² qui forment le territoire provincial.

«*Nature sauvage, population discrète mais accueillante, relief accidenté, patrimoine riche, folklore coloré, équipes touristiques de qualité*» affirme la FTLB dans une brochure qui souhaite la bienvenue aux visiteurs. Si nous avons placé cette phrase en tête du présent article, c'est parce qu'elle résume assez bien les atouts touristiques de la 9e province.

Pour partir à la découverte de ces richesses, nous empruntons quelques chemins tracés sur la carte des «2 Luxembourgs» par la FTLB et son homologue grand-ducal, l'ONTL.

Route des forêts

La route des forêts (balisée sur ses 106 km) balade le promeneur dans la Famenne et sur le massif ardennais recouvert de forêts dans lesquelles cerfs, chevreuils et sangliers ont élu domicile.

Le point de départ est Marche-en-Famenne, capitale de la Famenne mais aussi de la dentelle. Le 15 août, s'y déroule le marché aux oiseaux. Toute l'année, l'église Saint-Remacle y présente ses trésors. A quelques kilomètres de là, Waha exhibe son église romane consacrée en 1050 et surmontée d'une tour du 12e siècle. L'intérieur abrite des oeuvres d'art et un reliquaire du 13e siècle. La balade se poursuit par Lignièrès, Bande, Nassogne. Avant de quitter ce village, et de pénétrer dans la forêt ardennaise, un coup d'oeil du côté de la collégiale Saint-Monon s'impose. Après Lavacherie, arrive Saint-Hubert, ancienne cité monastique. Ce haut lieu d'histoire propose son palais abbatial et sa basilique reconstruite au 16e siècle à la suite d'un incendie et transformée 2 siècles plus tard. Sa visite dure 30 minutes environ. Les amoureux de la nature pourront emprunter l'un des

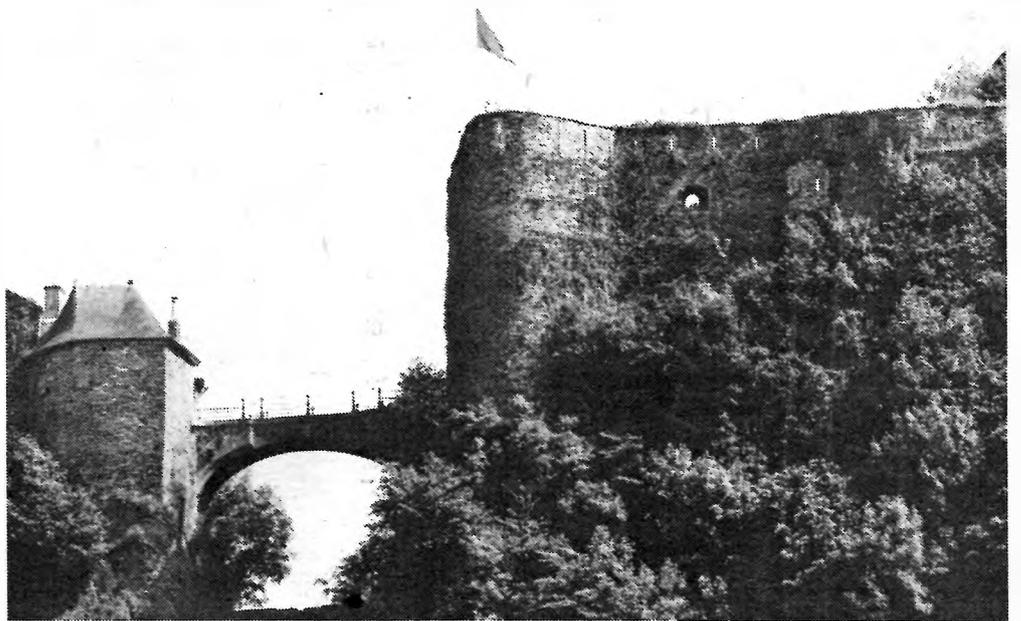
multiples sentiers pédestres ou encore visiter le parc à gibier. A moins que le visiteur ne préfère le jambon et le saucisson. En remontant vers Marche (via Forrières et Marloie), une escale s'impose au Fourneau Saint-Michel où se trouve le musée du fer et le musée de la vie rurale. Le premier présente un ensemble métallurgique du 18e siècle; le second regroupe des maisons rurales anciennes. En regagnant Marche, il est encore intéressant de s'arrêter à Awenne (village aux multiples fontaines), à Forrières pays des légendes...

Un petit air de Beaujolais

Comme son nom l'indique, le circuit Ourthe et Aisne promène le vacancier ou le flâneur dans les vallées de deux rivières. Ce circuit aurait également pu être dénommé «Circuit du Beaujolais», car les syndicats d'initiative de cette région se sont jumelés avec la région viticole, ce qui leur permet de proposer un vin renommé. A Bomal, on prend la direction de Durbuy et l'on part à la découverte de la vallée de l'Ourthe. On croise Barvaux, un centre touristique avec ses activités nautiques, et ses installations de loisirs. La visite du Vieux Durbuy s'impose. La plus petite ville du monde est un endroit de villégiature très fréquenté tant pour la beauté du paysage (rocheux) que pour son lointain passé (origine romaine, halle aux blés à colombages et château du 17e siècle). La ville est abondamment fleurie et son quartier piétonnier est attrayant. Diverses activités sportives et culturelles y sont organisées. Avant de s'arrêter à Hotton pour visiter les grottes des Mille et Une Nuits, on traverse le village de Deulin et son château. Peu après, à Marcourt un paysage splendide s'ouvre aux promeneurs à proximité de l'ermitage.

A Marcourt, on change de cap; on quitte la vallée de l'Ourthe pour suivre l'Aisne. A moins qu'un petit détour par La Roche-en-Ardenne ne soit trop tentant...

La Roche est un important site touristique: sports nauti-



Bouillon et son château fort.

ques, complexe sportif et installation de loisirs y attendent les vacanciers. La ville est agréable et l'environnement pittoresque. Plus de 120 km de promenades balisées sillonnent les alentours. Un château du 11e siècle se dresse sur un éperon rocheux, tandis que dans la localité, une poterie de grès bleu propose ses objets (des visites sont organisées). Plus haut, au-dessus du château, un belvédère succède à une petite chapelle. Un parc à gibier satisfait la curiosité des amoureux de la nature.

Mais revenons à nos moutons! Ou plutôt au circuit de l'Aisne. Après Marcourt, on bifurque vers Dochamps et vers Erezée où se trouve un musée de la vie rurale. Un tramway touristique promène le visiteur à travers la région: Wéris avec ses dolmens et son église du 11e siècle. La visite se termine à Bomal, confluent des deux rivières.

D'Orval à Arlon. D'Arlon à Bouillon

Au sud de la province, la carte des «2 Luxembourgs» propose différents itinéraires. Le parcours «nature et patrimoine» par exemple, qui mène le flâneur de Villers-devant-Orval à Martelange. Le trajet n'est pas bien long, certes. Mais il peut durer longtemps...

Le périple débute par une visite du site d'Orval. L'abbaye médiévale s'y prélassse. Le temps semble arrêté. Le silence est roi et la pureté de la nature est reine. L'abbaye propose son musée, son jardin des plantes, ou ses ruines. A moins que le visiteur ne préfère le fromage, le pain ou la bière d'Orval. Lorsqu'on quitte Orval, on prend la direction de Virton, la capitale de la Gaume. La région jouit d'un micro climat. La cité s'est développée à partir d'un village romain. Le musée gaumais présente d'intéressantes collections:

«taques» de cheminée, reconstitutions d'intérieur, ... Plusieurs excursions partent de Virton: Montquintin et son musée de la vie paysanne ou encore Torgny et ses maisons de pierre aux tuiles romaines. Dans cette région aussi, les produits de bouche sont légion: zigomar, cochonnailles, ou encore bières régionales et autres spécialités gaumaises. «*Vous rejoindrez Arlon par le circuit (50 km) des sites gallo-romains, en passant par Saint-Mard, Robelmont (Château des Sarrazins), Croix-Rouge, Huombois, Villers-sur-Semois, Etalle, Montauban (musée et parc archéologique)*» indique la carte. Puis c'est Arlon, l'une des plus vieilles villes de Belgique. Son musée abrite des collections lapidaires gallo-romaines. La réputation du musée est internationale. Les amoureux d'histoire ancienne s'arrêteront également devant les thermes romains ou dans la tour romaine; les amoureux d'histoire immédiate tourneront autour du char de la place Léopold. A moins que les uns et les autres ne préfèrent l'apéritif régional: le Maitrank. Le périple se poursuit jusqu'à Martelange en passant par Habay et ses étangs.

C'est à Arlon que la Semois prend sa source. Dès lors pourquoi ne pas en profiter pour remonter jusqu'à Chiny et suivre la vallée de la rivière jusqu'à Bouillon, puis de Bouillon à Bohan. Des descentes en barque sont possibles de Chiny à Lacuisine. Voilà qui permet d'admirer et d'entrer en contact avec l'aspect sauvage de la vallée. Des randonnées en kayaks sont organisées. Au fil de l'eau, défilent Chassepierre, Herbeumont, Mortéhan, Cugnon, Dohan et Bouillon.

Les curiosités sont nombreuses à Bouillon. A commencer par son château dont certains vestiges remontent au 10e siècle. Tout comme la forteresse, le musée ducal avec ses gale-

ries consacrées à Godefroy de Bouillon ou à l'histoire et au folklore mérite plus qu'une simple visite. Le voyage se poursuit jusqu'à Dohan.

Pour revivre l'Histoire

Bastogne, Bande, La Roche, Houffalize, Gouvy ou Vielsalm sont autant de localités mises à dure épreuve lors de la bataille des Ardennes durant l'hiver 1944-45. Aujourd'hui, des monuments et musées témoignent de ce passé.

A Bastogne, par exemple, on ne manquera pas le site du Mardasson ou encore l'Original Museum. Sur la place de la ville se trouve un char Sherman de l'Armée des USA. Pour commémorer le siège de décembre 44, des tourelles de chars ont été placées le long des routes qui accèdent à la ville. Chars américains pour Bastogne, char allemand pour Houffalize. C'est que cette localité fut presque anéantie durant l'offensive Von Rundstedt.

Mais ces diverses localités sont aussi des endroits de villégiatures. Houffalize offre de très beaux points de vue et possède ses infrastructures touristiques tout comme Vielsalm ou Bastogne. Non loin de là, le barrage de Nisramont est un endroit de prédilection pour les amoureux des sports nautiques et de la promenade.

Nous arrêterons là les présentations. Encore que nous aurions pu nous attarder davantage! Mais il eut été difficile de présenter toutes les attractions. Dommage! Il y en a pour tous les goûts et pour tous les jours. Qu'on aime le sport ou la table. Qu'on apprécie les promenades en solitaire ou les bains de foule dans les villes touristiques... Pour obtenir de plus amples renseignements, il est possible de contacter la FTLB, 9, quai de l'Ourthe à La Roche.



Bastogne, sur la colline du Mardasson.

Bastogne et Wiltz: deux villes membres de l'Union mondiale des villes martyres, villes de la paix

Entre le Grand-Duché de Luxembourg et la province du même nom, les liens et les échanges sont multiples. C'est surtout vrai pour les localités situées de part et d'autre de la frontière. Un des cas les plus significatifs est sans doute celui de Bastogne et de Wiltz, deux villes distantes de 20 km et qui sont en quelque sorte cousines germaines.

Pour s'en convaincre, il suffit de déambuler à travers les rues de Bastogne un jour de marché ou un dimanche. Les Grand-Ducaux et plus spécialement les gens du pays de Wiltz s'y retrouvent en rangs serrés. En sens inverse, nombreux sont les Bastognards qui ont trouvé embauche dans la cité industrielle voisine. Et puis, il faut rappeler que lors de l'offensive des Ardennes, les deux villes ont connu les mêmes angoisses, le même désastre ce qui les rassemble aujourd'hui dans cette Union mondiale des villes martyres, villes de la paix aux côtés de Coventry, Cuneo, Kalavrita, Kragujevac, Madrid, Marzabotto, Varsovie, Verdun et Volgograd.

Le canton le plus meurtri: Wiltz

Si le périmètre de Bastogne eut le plus à souffrir de l'offensive de décembre 1944 avec ses 430 victimes civiles et 850 immeubles totalement détruits, de l'autre côté de la frontière, c'est le canton de Wiltz qui sortit le plus meurtri de la bataille.

Durant le conflit 40-45, la ville de Wiltz était sortie une première fois de l'anonymat en 1942. Comme signalé par ail-

leurs, c'est là que fut déclenchée la fameuse grève contre l'enrôlement dans la Wehrmacht. En ce qui concerne la bataille des Ardennes, le bilan de Wiltz et de sa région fut lourd. M. Jean Schweig, qui vécut sur place l'offensive, est sans doute l'historien attiré de la cité martyre. Nul mieux que lui ne pouvait nous résumer les événements douloureux de cette époque.

Tout comme Bastogne, Wiltz avait été libérée le dimanche 10 septembre 1944 par le même régiment, le 110e de la 28e division d'infanterie. Et c'est le jour même où les blindés allemands enveloppaient Bastogne que Wiltz était réoccupée: le 21 décembre 1944. Un mois durant, les 2.000 habitants, qui n'avaient pas quitté la localité, vont vivre en troglodytes dans les abris réputés les plus solides: les caves de la brasserie Gruber, le château, l'église décanale, la clinique St-Joseph. Des Américains qui n'avaient pu rejoindre leur unité et une douzaine de très jeunes soldats allemands déserteurs partageront leur inquiétude.

Les bombardements par l'artillerie et l'aviation se succèdent, celui du 30 décembre anéantissant une partie de la

Grand-Rue. La vie n'était possible que grâce au dévouement de volontaires tels que Georges Hansen, Nicolas Kreins, Nicolas Schambourg, Jean-Pierre Schweig qui ravitaillaient la population. Quant aux blessés, ils furent soignés par les soeurs franciscaines à la clinique St-Joseph.

A l'heure de la libération

Lorsque les troupes américaines libèrent Wiltz pour la seconde fois, on mesure l'étendue du désastre: une cinquantaine de personnes ayant notamment trouvé la mort dans les bombardements. Cette désolation se prolongeait dans toute la région, le village de Berlé étant le plus détruit du Grand-Duché.

A l'image de Bastogne, Wiltz pansa ses plaies et la ville retrouva peu à peu son charme

et sa joie de vivre. Mais le souvenir de l'offensive des Ardennes est toujours présent avec le musée installé dans le château médiéval, le monument de

la 28e division d'infanterie (le premier inauguré au Grand-Duché) et le char Sherman.

J. Heintz



Le monument national aux victimes de la grève de 1942.



Comme à Bastogne: un char Sherman rappelle la bataille des Ardennes.

Le monument national aux victimes de la grève de 1942

Dès 1940, les Luxembourgeois refusèrent l'idéologie fasciste qu'on voulait leur imposer par l'entremise du gauleiter Gustav Simon. Le 10 octobre 1941, l'administration allemande organisait un référendum par lequel les Luxembourgeois devaient décider de leur nationalité ainsi que de leur langue maternelle et de leur appartenance communautaire. Nos voisins s'opposèrent massivement à cette manoeuvre ennemie.

Le 30 août 1942, le Grand-Duché était officiellement annexé, ses jeunes ressortissants nés entre 1920 et 1926 étant enrôlés de force dans la Wehrmacht. Le lendemain, 31 août, c'est de Wiltz que partait le mot d'ordre de grève générale décrété pour protester contre pareille annexion, les écoles fermant notamment leurs portes. Le pays fut rapidement paralysé. La répression fut aussi rapide que brutale. Vingt-et-un «meneurs» furent arrêtés et fusillés. Parmi eux, 6 Wiltzois: 4 instituteurs (Charles Meyers, Célestin Lommel, Joseph Even, Alfred Bruck), le secrétaire communal (Nicolas Muller) et le secrétaire du service de ravitaillement (Michel Worré).

Au centre de Wiltz, un monument, surmonté d'une haute tour, rappelle cet épisode de l'occupation. Le nom de ces 21 patriotes y sont gravés sur une plaque tout à côté d'une inscription: «Passant, vénère ce haut lieu érigé à la mémoire de ceux qui aux jours les plus sombres de notre histoire ont fait le sacrifice de leur vie par amour de la patrie et de la liberté».

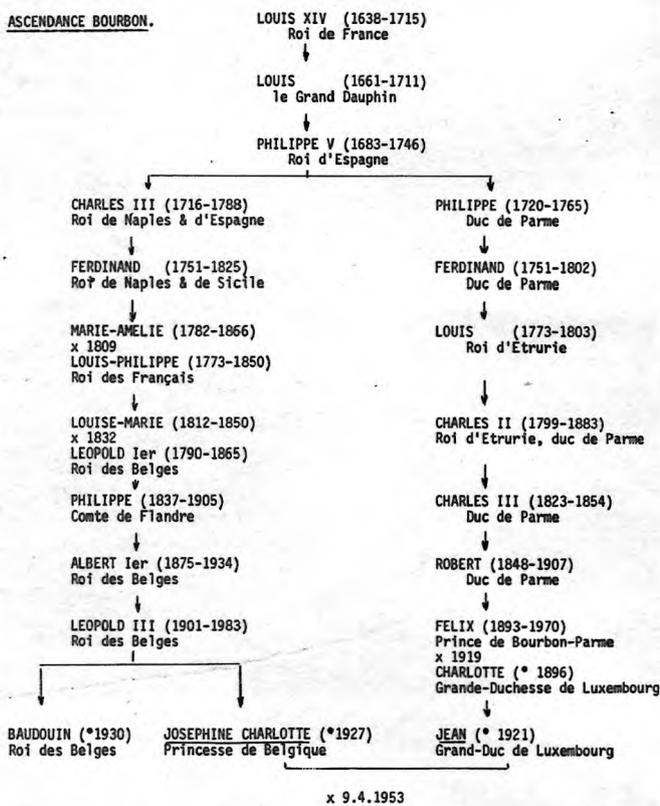


2e libération de Wiltz par le 6th U.S. Cavalry Group le 21 janvier 1945. (Photo Archives U.S. Signal Corps)

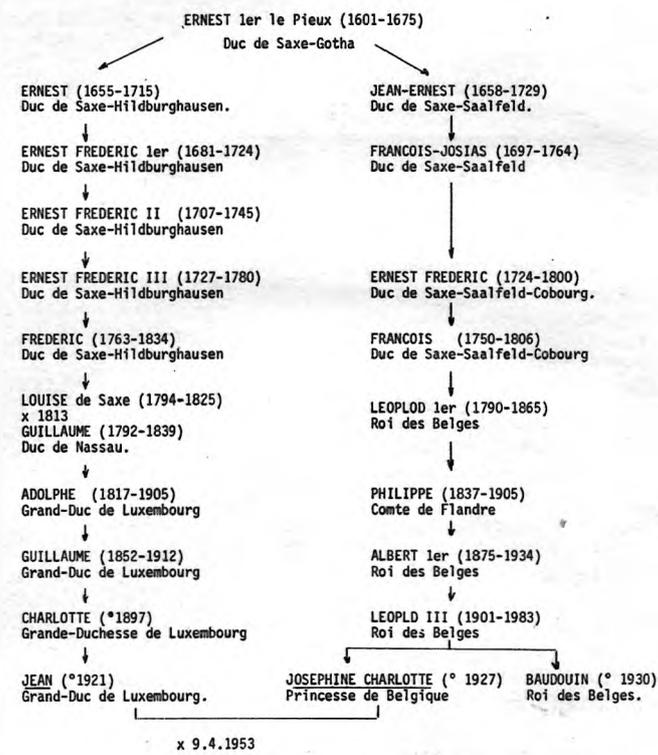
Nos Souverains



ASCENDANCE BOURBON.



ASCENDANCE SAXE.

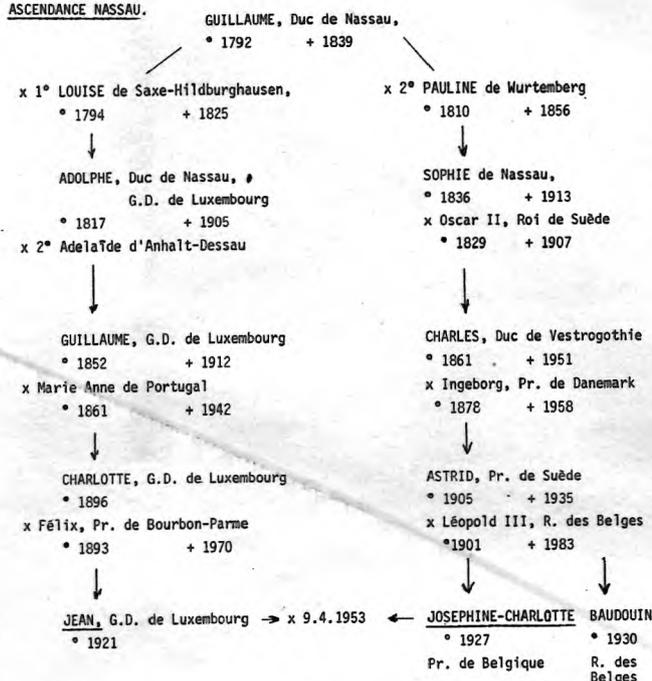


Depuis l'achat en 1441 par Philippe le Bon du Duché de Luxembourg à Elisabeth de Görlitz, jusqu'au démembrement de 1839, cette principauté a suivi le sort des anciens Pays-Bas. Pendant près de quatre siècles, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg actuels réunis, eurent les mêmes souverains.

En 1953, des liens fraternels unirent les Maisons souveraines de Belgique et de Luxembourg, liens qui ne peuvent qu'affermir les relations amicales entre les deux Etats nés au 19e siècle à la suite de la Conférence de Londres.

De multiples liens familiaux unissent les Souverains belges et luxembourgeois. Nous reproduisons ci-après trois ascendances prestigieuses de nos Souverains: Bourbon, Nassau et Saxe (Tableaux 2, 3 et 4).

ASCENDANCE NASSAU.



Editeur responsable
Jo MOTTET
Moulin - 6712 Udange

Ce numéro spécial a été
conçu et réalisé par
Jean-Marc DERLET et
Bernard MOTTET avec
la collaboration d'Alain
JOACHIM et Nathalie
PAYEN.

Guy WALTENIER,
président du Service
de Centralisation
des Etudes généalogiques
et démographiques
de Belgique. (1)

(1) Les personnes qui s'intéressent à la généalogie peuvent obtenir tous renseignements à ce sujet, soit:
— en écrivant au S.C.G.D. - 147, chaussée de Haecht à 1130 Bruxelles,
— en téléphonant au n° (063) 22 62 69,
— en participant aux réunions d'entraide qui se tiennent chaque 4e samedi du mois de 14 à 16 h à la Maison de la Culture du Sud-Luxembourg - Parc des Expositions à 6700 Arlon.